Cercle Condorcet

CLERMONT-FERRAND

Ce qui rassemble, ce qui divise les hommes

Cahier n°16 – 2015

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

FÉDÉRATION PUY-DE-DÔME
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Ce qui rassemble, ce qui divise les hommes

« Si j'avais à écrire, ici, un livre de morale,
il aurait cent pages
et quatre-vingt-dix-neuf seraient blanches.
Sur la dernière, j'écrirais :
" Je ne connais qu'un seul devoir, et c'est celui d'aimer".
Albert Camus

Sommaire

Présentation organisée des travaux du Cercle

Avant-propos du Président du Cercle Condorcet p.3

INTRODUCTION (P. MIELE) p.5

Chapitre 1 – LA LAÏCITE (R. FERRANDON) p.8

Chapitre 2 – LA RELIGION (J. BERNARD) p.23

Chapitre 3 – LA CULTURE (M. AMREIN) p.27

Chapitre 4 – LES LANGUES

- **A. LE LANGAGE CONTRIBUE-T-IL A DIVISER OU A UNIR LES HOMMES ?** (A. BERNARD) p.40
- **B. UNIR PAR LA LANGUE OU L'IMPOSSIBLE CONSENSUS ?** (I. MACMA) p.47
- **C. LE CAS DE L'UKRAINE : UNION ET DIVISIONS** (O. GENEVRIER) p.52

Chapitre 5 – LES SOLIDARITES (H.RUBIO) p.62

Chapitre 6 –LA VIE ASSOCIATIVE (A.BANDIERA) p.69

Chapitre 7 – LES EQUIVOQUES DE LA PENSEE UNIQUE DOMINANTE (G. CAGNIANT) p.79

Chapitre 8 – GRANDES FIGURES DE LA REPUBLIQUE

- **A. JULES FERRY** (A. BANDIERA) p.85
- **A. JEAN ZAY** (A. BANDIERA) p.93
- **B. ALPHONSE DE LAMARTINE** (F. ROBERT) p.94
- **C. GERMAINE TILLION** (conférence de C. LAUBY) p.96

CONCLUSION p.103

Remerciements et Liste des Livrets

Avant-propos du Président du Cercle Condorcet

Depuis sa création en 1991, le Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand publie périodiquement un livret de réflexions sur un sujet choisi par ses membres à l'issue de longs débats. Ces sujets s'inscrivent toujours dans les préoccupations qui affleurent dans l'actualité, et qui entrent dans son champ de vigilance : la citoyenneté, les valeurs de la République, l'éducation pour tous.

Le thème du présent livret a résulté d'une synthèse de plusieurs questions qu'il fut décidé de traiter comme autant d'approches complémentaires d'une question commune : ce qui rassemble et/ou divise les Hommes. Il s'agirait de questionner et si possible d'éclairer le rôle des religions, des cultures, des langues, et autres facteurs potentiels dans les difficultés (ou pas) du « vivre ensemble ». L'actualité, dans notre pays comme ailleurs dans le monde, et les interprétations courantes donnent à penser qu'il pourrait même s'agir d'obstacles. Les faits dramatiques de cette année 2015 ont renforcé l'urgence d'une meilleure compréhension de ces phénomènes.

L'ambition de notre cercle est d'instruire le sujet, en toute modestie, en référence aux principes humanistes que nous défendons. Ainsi, les productions de chacun ont été soumises à la discussion des membres du Cercle ; un comité de lecture a veillé à la cohérence d'ensemble, tout en respectant l'originalité des investigations et des formes d'expression de chaque contributeur.

A plusieurs reprises le sujet est apparu très vaste mais, au final, une grande convergence s'est opérée autour de la question posée quand les différents facteurs étudiés sont apparus, moins comme des causes d'union ou division, que comme instruments au service de pouvoirs qui les utilisent habilement.

A bien des égards, les propos tenus dans ce livret vont à l'encontre d'opinions le plus largement diffusées.

Cette année le livret s'enrichit d'une conférence, organisée par le Cercle Mendès France, sur Germaine Tillon par Claudine LAUBY, professeur d'histoire et de géographie.

Par ailleurs, l'influence de nombreux auteurs apparaîtra à travers les nombreuses références.

Comme président du cercle depuis fin 2014 seulement, je tiens à remercier particulièrement le précédent président, mon ami Alain Bandiera, qui a pris une part importante dans la démarche suivie et le contenu même de ce livret. Je situe mon rôle dans la continuité de celui qu'il a assuré pendant près de dix ans ; et je salue et remercie également les anciens présidents, Gérard Chanel, Jean Ehrard, qui restent membres du Cercle et continuent à apporter leur contribution et leur vigilance.

Des remerciements particuliers vont également à Huguette Rubio, vice-présidente, qui une fois encore a assuré la collecte et la mise en forme des contributions.

Enfin, cette publication reçoit le soutien financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, ce qui en permet la diffusion mais constitue avant tout un encouragement. Que le président et les élus départementaux en soient ici remerciés.

Puisse le présent livret être une ressource argumentaire utile aux acteurs de la vie publique, à ceux de nos associations laïques réunies au sein de la Ligue de l'Enseignement, aux acteurs de l'éducation.

Pierre MIELE
Président du Cercle Condorcet

UNE INTRODUCTION

Pierre MIELE

Le thème de ce livret, formulé dans les termes d'une antinomie, pose une question complexe et paradoxale : tout ce qui rassemble les uns est en fait souvent une source de division avec les autres.

Remarquons que les mots utilisés peuvent exprimer des nuances importantes : rassembler ou unir ? versus diviser ou séparer ? « unir » évoque un lien authentique et pérenne plus fort que « rassembler », qui, lui, laisse place à l'opportunité, à la circonstance, à la stratégie. De même, « séparer » implique une rupture plus forte que « diviser ». Mais il y aurait aussi « relier », « fédérer », « associer », « grouper »,… Cela fait partie de cette complexité.

Un thème d'une brûlante actualité

Notre cercle a choisi cette thématique de réflexion dès septembre 2013. Les événements qui ont marqué notre société au cours des mois suivants ont illustré l'importance de cette question et ont fourni une profusion d'exemples de divisions exacerbées : en France, avec le mariage pour tous, avec les incidents mettant en cause notre conception de la laïcité, avec l'événement dramatique de janvier 2015 et les réactions qui l'ont suivi ; mais aussi avec le fossé qui se creuse entre nantis et laissés pour compte ; avec une tendance au rejet de l'Union Européenne qui s'accentue ; et dans le reste du monde avec les situations géopolitiques de l'Ukraine, et bien sûr du Moyen Orient et de l'Afrique, avec les guerres qui s'y déroulent, et avec le péril de l'islamisme radical.

Une approche possible selon plusieurs échelles

La question peut être posée et étudiée selon plusieurs échelles.

- A l'échelle des individus, on peut évoquer comme facteurs d'union les liens traditionnels de filiation, de territoire (le quartier, le clocher), d'intérêt commun nécessitant la coopération, ce qui se résume par « l'union fait la force ». Ces facteurs d'union peuvent aussi devenir facteurs de division : les

conflits d'héritage familial, les conflits de voisinage, les conflits de pouvoir ou d'intérêt, dans les équipes, les communautés, … et potentiellement dans toutes les formes d'organisation humaine comme l'ont montré les sociologues Crozier et Friedberg dans « L'acteur et le système ». La multiplicité des relations d'affinité que chaque individu entretient avec les autres dans son environnement, fait qu'il appartient à plusieurs groupes sociétaux, mais aussi qu'il rejette d'autres groupes ou en est rejeté.

- A l'échelle de l'humanité entière, la question se pose de l'existence d'une *loi* universelle qui pourrait être reconnue par tous et s'imposer à tous, comme une force supérieure à tous les motifs de conflits et donc génératrice de paix, de sérénité, d'harmonie. Une telle loi universelle orienterait les décisions des instances internationales vers la perspective d'une République mondiale soucieuse du bien commun. Il est clair qu'on en est loin. Et contrairement à ce qu'on pourrait espérer, les valeurs de notre propre République ne semblent pas reconnues universelles !

- Les facteurs qui créent et entretiennent le sentiment d'appartenance à l'échelle des individus se retrouvent à l'échelle des groupes constitués sous les multiples formes qu'ils prennent. Le mécanisme d'union/division entrevu au niveau interindividuel apparaît dans sa généralité : dès qu'un facteur unit une population, il la sépare du reste de l'humanité, mais une population unie par un facteur d'union peut être divisée de multiple façon, par d'autres facteurs. Il y a donc des inclusions et des intersections, et l'humanité est ainsi découpée de manière toujours provisoire en tribus, nations, ethnies, classes sociales. On sait bien que les frontières qui définissent les Etats ne sont, en bien des endroits du Monde, que le résultat de décisions « politiques » imposées à un moment de l'histoire qui n'ont pas été choisies ni acceptées par les populations concernées. Ainsi l'Union Européenne n'a pas été plébiscitée par tous les peuples concernés, et les « quartiers Nord » de nos villes n'ont pas été choisis par ceux qui les habitent.

La société des hommes est une organisation complexe et mouvante, un sujet d'étude pour géographes, ethnologues, anthropologues, sociologues, économistes, historiens, philosophes … C'est pourquoi, nous avons choisi une approche à partir de quelques facteurs supposés a priori influents, mais sans

prétendre à l'exhaustivité : la culture, la religion, la langue, la solidarité, l'action associative, … avec l'intention de montrer comment ces facteurs procèdent pour diviser ou unir, et d'identifier quelques enseignements à en tirer pour notre propre pays.

Des a priori rapidement mis en doute

L'a priori dominant dans les réflexions initiales de notre groupe était que ces différents facteurs sont à la fois des sources, des causes, d'union ou de division. C'est en effet l'apparence des faits et c'est aussi l'explication communément fournie dans le flot médiatique ; par exemple, les religions fonderaient des communautés unies en leur sein, et même des civilisations ; leurs différences seraient à la source des affrontements... Explication qui a des conséquences sur l'idée qu'on se fait du remède possible quand on est humaniste : la connaissance de l'autre, le respect des différences, une affaire d'éducation en somme…

Les différentes études présentées dans ce livret montrent, sans toutefois conclure de manière manichéenne, comment la culture, la religion, la langue, sont utilisés par les pouvoirs dominants comme autant de moyens de fédérer ou soumettre les populations ; ou bien de les diviser pour mieux régner quand on les a rassemblés.

Chapitre I – LA LAÏCITE

Roland FERRANDON

La laïcité française, fondée sur la liberté de conscience et de pensée, l'égalité en droits de tous les citoyens, la prépondérance de l'intérêt général et la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les religions, devrait permettre de dépasser les particularismes et les antagonismes qui divisent. Mais, parce qu'elle est souvent mal comprise ou dénaturée, sa signification et sa mise en œuvre sont l'objet de controverses récurrentes. La laïcité conçue comme un facteur d'union et de paix entre les hommes est aujourd'hui instrumentalisée par certains pour créer la confusion et même stigmatiser une partie de la population.

En un demi-siècle la multiplication vertigineuse des moyens de communication et des échanges entre les hommes, les pays, les économies, les cultures, les idées, aurait dû favoriser une meilleure connaissance réciproque, la compréhension et l'acceptation des différences, la perception d'un intérêt supérieur commun à tous les humains, d'une solidarité nécessaire. C'était ce qu'espéraient, au 18e siècle, Condorcet et les « philosophes » des Lumières confiants dans le progrès. Or, on constate, en 2015, que les hommes se déchirent encore cruellement dans de nombreux pays pour des raisons ethniques, économiques, politiques, religieuses … Les rêves de progrès humain universel de Voltaire, de Condorcet, de Kant (qui écrit un *« Projet de Paix perpétuelle »* en 1795), grâce à l'essor des lumières de la raison, de la civilisation, de l'éducation, sources de tolérance, de compréhension réciproque, de respect, sont loin de s'être réalisés. Leurs idées ont pourtant fait du chemin avec la Révolution Française et au cours des 19 et 20e siècles ; elles ont alors conduit des poètes (Lamartine, Victor Hugo …), des philosophes et des hommes politiques, à s'engager et à combattre pour plus de démocratie, plus d'égalité, plus de liberté, de liberté de pensée notamment ; ce qui a conduit la France à la République, à constater la nécessité d'affranchir l'Etat et le droit de toute tutelle politique, religieuse, et même économique, afin de permettre le primat du bien commun, l'égalité des droits et des devoirs, la liberté de conscience pour tous, pour le peuple dans sa globalité, le « laos » grec, le peuple en tant que communauté humaine indivise ; ainsi s'est imposé le principe de « laïcité ». Le mot est employé pour la première fois par Ferdinand BUISSON en 1877 dans son *« Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire »* ; il est donc relativement récent. Mais l'idée de l'autonomie nécessaire de la pensée et du droit, de leur affranchissement de la tutelle de la

tradition et de la religion, existe déjà chez Epicure et ses disciples, chez les humanistes de la Renaissance et plus tard chez Hobbes, Locke, Spinoza et les « philosophes » des Lumières. C'est ce que nous essaierons de montrer en analysant le concept de laïcité, en évoquant l'histoire de son instauration difficile et en examinant comment elle est actuellement perçue en France et dans le monde contemporain. Nous verrons que la laïcité a suscité, et suscite encore, bien des controverses et des hostilités et que ce facteur d'union peut être utilisé pour diviser. La vie des hommes n'est décidément pas un long fleuve tranquille.

ANALYSE DU CONCEPT DE LAÏCITE

La laïcité n'est pas une simple opinion, un courant de pensée, une idéologie, un dogme, ou un principe antireligieux ; c'est d'abord une façon de concevoir et d'organiser la coexistence pacifique des libertés dans la société, et de les garantir ; en particulier la liberté de conscience. Par liberté de conscience on entend liberté de pensée, liberté d'opinion, liberté de croyance, liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, d'être croyant, agnostique, ou athée. La laïcité rejette, entre les citoyens, toute discrimination en fonction de leur croyance ou de leur non croyance. Elle ne s'oppose pas aux religions, mais organise les conditions de leur participation à la vie d'une société soucieuse du bien commun.

Ses principes de base sont :

- La liberté de conscience, dont la liberté religieuse est un aspect.
- L'égalité des droits, sans discrimination ou privilège lié à une option spirituelle : croyants, athées et agnostiques doivent être considérés et traités de la même manière par la puissance publique et les lois.
- La loi fondée sur l'intérêt général du peuple dans sa globalité, du « laos », et non sur des particularismes communautaristes ; elle émane de la représentation générale, des individus citoyens égaux en droits.

La garantie juridique de ces principes réside dans une séparation de l'Etat et de toute Eglise, religion, secte, ou idéologie officielle ; aussi bien d'une religion officielle tolérante (Angleterre, Allemagne …), ou non tolérante (Iran, Arabie Saoudite, Israël …), que d'un athéisme d'état comme dans l'ex Union Soviétique. Dans un état laïque, personne n'est tenu d'avoir une religion, d'avoir une religion plutôt qu'une autre, ou de n'avoir aucune religion.

Une double neutralité est instaurée :

- neutralité de l'état et de ses personnels vis-à-vis des convictions religieuses, philosophiques ou politiques de chacun ; elles relèvent de la sphère privée des citoyens.

- neutralité des confessions religieuses qui ne doivent pas interférer dans les affaires de l'Etat qui représente la sphère publique et l'intérêt général.

Certes l'Etat ne peut ignorer le poids social des traditions religieuses, l'existence des différents cultes ; mais il doit en rester indépendant, séparé, n'en privilégier aucun.

C'est ce qu'assure en France la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle précise :

- *Article 1* : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ».*

- *Article 2* : *« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».*

La laïcité va donc plus loin que la simple tolérance religieuse de l'Angleterre, des Pays Bas ou des U.S.A, où personne n'est obligé d'avoir une religion particulière, mais où la normalité sociale est d'avoir une religion. Les incroyants risquent alors d'être soupçonnés de rompre le lien social, d'être accusés d'esprit contestataire, voire d'amoralisme ; accusations possibles contre lesquelles s'étaient déjà élevés, dans le Siècle des Lumières, des penseurs comme Bayle ou Diderot. La tolérance peut être compatible avec une religion d'état mais les « tolérés » risquent de perdre leur autonomie selon le bon vouloir du pouvoir « tolérant ».

En France, les protestants ont connu cette situation ; tolérés avec l'Edit de Nantes de 1598, ils seront pourchassés, persécutés, après la révocation de l'Edit en 1685 : dragonnades, guerre des Camisards … Les Constitutions de 1946 et de 1958 définissent la France comme une *« République indivisible, laïque, démocratique et sociale »* (Article 1).

Mais la laïcité est plus qu'un principe institutionnel et juridique assurant l'indépendance et la neutralité de l'Etat et de ses personnels vis-à-vis des Eglises et des idéologies. Elle repose sur un idéal éthique d'émancipation des hommes, sur une conception de l'homme comme individu capable d'autonomie, qui en a besoin, et qui a droit à la liberté de penser et de conduire librement sa vie ; et non comme un membre soumis et dépendant d'une communauté de religion ou de culture, d'une ethnie, d'un peuple,

d'une nation particulière. Ce qui entraîne la reconnaissance de mêmes droits naturels pour tous les hommes, tous homo-sapiens, capables de penser, de juger et d'agir par eux-mêmes, si l'instruction et l'éducation les aident à s'affranchir par la raison des inévitables conditionnements de leur environnement. C'est pourquoi un état laïque se doit d'accorder une place essentielle à l'école, une école respectueuse de la liberté des enfants, libératrice des préjugés, à l'écart des querelles partisanes ; une école qui apprend à toujours s'efforcer de distinguer le savoir (fondé sur le raisonnement, l'expérience, des preuves) de l'opinion (sujette à discussion, à examen critique) et de la croyance, de la foi (reposant sur la subjectivité personnelle, la tradition, ou une vérité révélée transcendante) ; une école qui habitue à prendre la distance du doute, de la remise en question, vis-à-vis des « vérités » assénées par l'entourage ou l'opinion commune dominante, mais aussi vis-à-vis de ses propres convictions ; une école qui apprend à écouter l'autre, à discuter sans affrontement hostile, à accepter les différences, à prendre conscience de la nécessaire et primordiale solidarité, et même fraternité, de tous les humains.

La laïcité se situe donc dans la tradition éthique humaniste et universaliste des Lumières et des Droits de l'Homme qui affirme l'indispensable liberté de conscience, l'égalité en droits, le respect de l'autre, gages de sécurité et de solidarité.

Son acceptation puis son établissement en France ont divisé notre pays, aux 19^{e} et 20^{e} siècles en particulier. Aussi un retour sur le passé paraît nécessaire.

RETOUR SUR LE PASSE

Si le mot « laïcité » ne date que de la fin du 19^{e} siècle, le mot « laïc » lui, remonte au 13^{e} siècle et désigne qui n'est pas « clerc », membre d'un clergé.

Il semble bien que dans toutes les sociétés traditionnelles, puis dans l'Egypte des pharaons ou la Rome des empereurs, il y ait eu confusion, ou au moins union étroite, entre pouvoir politique et pouvoir religieux. Ainsi une Epître de Paul de Tarse paraît justifier tous les pouvoirs politiques : *« Que toute âme se soumette au pouvoir établi car il n'est de pouvoir que de Dieu et ceux qui existent sont imposés par Dieu »*. De même le Coran institue la « charia », la loi coranique, et la soumission des hommes à la toute-puissance de Dieu.

Avec la Réforme et la Renaissance des penseurs comme Erasme, Pic de la Mirandole et son *« Discours sur la dignité humaine »* de 1486, Dante, Montaigne... et plus tard Hobbes et Locke, plaideront pour une séparation entre le spirituel et le temporel ; et Spinoza dans son « Traité théologico-politique » (1670) défendra la liberté de pensée et d'expression : *« Dans une libre République chacun est autorisé à penser ce qu'il veut et à dire ce qu'il pense ».*

Pierre Bayle (1647-1706) sera parmi les premiers penseurs à défendre une indépendance de la morale vis-à-vis de la religion et à écrire que même un athée peut avoir des règles morales et une conduite sociale parfaite. Mais c'est surtout avec les « philosophes » des Lumières que les idées de tolérance religieuse, d'un déisme sans dogmes ni rites, et même d'un athéisme possible (Diderot, d'Holbach, Helvétius …) seront avancées.

Avec la Révolution Française seront affirmées la fin des privilèges, la liberté de conscience et l'égalité des droits ; en 1792 l'Assemblée Législative laïcise l'état civil et le mariage qui sont transférés aux mairies ; le divorce devient possible et Condorcet prône la laïcisation de l'enseignement. La Constitution de l'an III affirme : *« Nul ne peut être empêché d'exercer un culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun ».* Les conditions d'une laïcité sont ainsi créées mais elles ne seront pas alors mises en application.

Aux Etats-Unis la Déclaration d'Indépendance de 1776 avait proclamé la liberté de religion, la liberté d'expression, que les gouvernements tirent leur force et leur pouvoir de l'assentiment du peuple ; elle avait ainsi préparé l'idée d'une séparation possible des Eglises et de l'Etat.

En 1801 le Concordat entre Napoléon et le Pape restaure l'unité de l'Eglise catholique en France mais garantit la liberté de religion établie par la Révolution, le pluralisme des cultes, protestants (1802) et israélite (1808). Le code civil de 1804 est muet sur la religion et maintient le mariage civil, le divorce, la possible autonomie de la médecine et de l'école.

Pendant tout le 19^{e} siècle vont s'opposer les partisans du retour à une France « fille aînée » de l'Eglise catholique et les partisans d'une France du progrès, fille de la Révolution de 1789. Les premiers l'emporteront sous la Restauration avec des lois sur le sacrilège, la peine de mort pour la profanation des hosties, l'interdiction du divorce. Les lois Guizot (1833) et Falloux (1850) amèneront la création d'écoles primaires de garçons puis de filles, mais renforceront le contrôle des notables et des ecclésiastiques et le poids de la religion dans l'enseignement ; l'instituteur peut être muté ou démis s'il

déplaît au curé. L'enseignement secondaire est alors dominé par les congrégations religieuses.

Michelet et Edgar Quinet, professeurs au Collège de France, prônent l'établissement d'une école laïque *« où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Eglises »* (Edgar Quinet : « L'enseignement du peuple » 1849).

Le conflit des deux France continue sous le Second Empire jusqu'à la Commune de Paris de 1871 qui sépare les Eglises de l'Etat.

Dans les années 1870, républicains et tenants de la restauration monarchique s'affrontent violemment ; Gambetta, Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Camille Sée, Paul Bert, s'inspirant des pays anglo-saxons et de la Belgique (qui a, par la loi Van Humbeck de 1879, laïcisé le personnel enseignant, remplacé l'instruction religieuse par l'instruction morale et fait donner le catéchisme en dehors des heures de classe), vont faire adopter des lois qui développent la liberté d'expression, la liberté de réunion (1881) et la liberté de la presse (1884). La loi du 28 mars 1882 porte sur l'obligation de l'instruction primaire pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans ; l'instruction morale et civique est mise en valeur et le catéchisme aura lieu hors de l'école, facilité par la vacance d'un jour par semaine. La liberté de conscience est affirmée comme un principe essentiel. La loi se veut pragmatique et impartiale à l'égard des diverses croyances religieuses, respectueuse de la morale traditionnelle (Lettre aux Instituteurs de Jules Ferry) mais suscitera de vives critiques qui l'accusent de vouloir détruire la religion et amener l'athéisme. La loi affranchit l'instituteur de la tutelle du ministre du culte. La morale laïque enseignée repose sur des valeurs humanistes : égale dignité de l'homme et de la femme, responsabilité de chacun, solidarité, sens du devoir moral et civique, valeur du travail, nécessité d'une conduite morale, amour de la patrie et des parents. La religion devient une option personnelle, respectable mais facultative.

Peu à peu une grande partie de la population va se rallier à la laïcisation de la société, tout en restant attachée au baptême de ses enfants, au mariage à l'église et aux obsèques religieuses. Le Pape Léon XIII, contrairement à Pie IX, fera preuve de modération (encyclique Rerum Novarum) tout en maintenant une opposition à toute législation laïcisatrice. Seront promulguées des lois sur le divorce possible, sur l'interdiction de ségrégation dans les cimetières à l'égard des libres penseurs, des suicidés ; les séminaristes seront astreints au service militaire et les facultés de théologie catholique d'Etat seront supprimées.

Mais à la fin du siècle l'affaire Dreyfus va réveiller l'antisémitisme et la haine des minorités religieuses, et va diviser le pays ; le conflit des deux France, qui avait connu une période d'accalmie, va se réveiller, dresser violemment anticléricaux et cléricaux qui réclament un état fort, s'appuyant sur l'Eglise catholique et considèrent juifs, francs-maçons et protestants comme des citoyens dangereux et de seconde zone. L'école laïque est accusée de détruire la morale sociale. Les attaques réciproques sont très violentes.

La loi de séparation de 1905 est précédée d'affrontements violents à la Chambres des députés ; mais grâce à la modération d'Aristide Briand, rapporteur de la loi, et de Jean Jaurès, « une loi de pacification » sera promulguée le 11 décembre 1905.

Les Eglises ne sont plus de droit public mais de droit privé ; elles doivent subvenir financièrement à leurs besoins ; le vaste parc immobilier cultuel, qui appartient à l'état, aux départements ou aux communes, est mis gratuitement à leur disposition. Il devient interdit d'élever ou d'apposer des signes ou des emblèmes religieux sur les monuments publics (article 28).

Malgré les nombreuses et vives querelles nées de l'inventaire des biens effectué conjointement par les deux parties, ou à propos du contenu des manuels scolaires, la loi de séparation aboutira à un pacte laïque et à l'apaisement des hostilités car elle permet la liberté de conscience et de culte, en plaçant tous les cultes sur le même plan ; la religion devient une affaire privée, une option facultative qui fait partie des libertés publiques.

La guerre de 14-18 amènera cléricaux et anticléricaux à vivre ensemble et à faire « l'union sacrée » contre l'ennemi ; plus tard des cérémonies laïco-religieuses se feront autour des monuments aux morts. Les relations entre la France et le Vatican seront rétablies en 1921.

Mais l'assemblée des évêques de mars 1925 déclare encore : « *Les Lois de la laïcité sont injustes, d'abord parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu … Elles tentent de substituer au vrai Dieu des idoles (la liberté, la solidarité, l'humanité, la science …) Elles sont l'œuvre de l'impiété, qui est l'expression de la plus coupable des injustices, comme la religion catholique est l'expression de la plus haute justice* ».

Pour Jean Zay, ministre de l'Education Nationale du Front Populaire, l'école doit être un espace préservé de toute forme de prosélytisme.

Le régime de Vichy accusera la laïcité d'être responsable de la « décadence » de la France et de la défaite ; il infléchira les choses dans un sens favorable au catholicisme ; les « devoirs envers Dieu » sont rétablis pour un

temps, la patrie et la civilisation chrétienne sont exaltées, les Ecoles Normales d'Instituteurs sont fermées.

A la Libération les femmes obtiennent le droit de vote et la laïcité est inscrite dans la Constitution :

(Article 1) « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »*.

« L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, est un devoir pour l'Etat » (préambule).

Maurice Schumann, ministre MRP, affirme : « La Laïcité de l'Etat signifie son indépendance vis-à-vis de toute autorité qui n'est pas reconnue par l'ensemble de la Nation afin de lui permettre d'être impartial ».

L'assemblée des cardinaux et archevêques de France de novembre 1945 reconnaît la laïcité conforme à la pensée de l'église : *« Si par ces mots de « laïcité » et « état » on entend proclamer la souveraine autonomie de l'Etat dans son domaine temporel, son droit de régir seul l'organisation politique, judiciaire, administrative, fiscale, militaire, de la société temporelle et, d'une manière générale, tout ce qui relève de la technique politique et économique, nous déclarons nettement que cette doctrine est pleinement conforme à la doctrine de l'Eglise … »*

En 2005 la Lettre des évêques de France déclare : *« Pour ce qui nous concerne, nous ne pensons pas qu'il faille changer la loi de 1905 … La laïcité est apparue, au cours du siècle, comme un régime de pacification des esprits … Etat et Eglise catholique sont dans deux registres distincts ».*

Si la laïcité de l'Etat, en France, n'est plus remise en cause par l'Eglise catholique le conflit sur l'école renaîtra dans les années 50. La loi Baranger de 1951 donne une allocation forfaitaire par enfant scolarisé dans le privé comme dans le public. Des crédits seront affectés à la construction et l'entretien des bâtiments scolaires privés.

La Constitution de la Ve République en 1958 rappelle le caractère laïque de la République. Mais les débats continuent à l'occasion de mesures concernant l'enseignement :

- *La loi Debré de 1959* est favorable à l'enseignement privé : le salaire des enseignants, les frais de fonctionnement, sont pris en charge par l'état pour les établissements privés sous contrat ; le « caractère propre » des établissements privés est reconnu en contrepartie de l'adoption des programmes de l'enseignement public et de l'acceptation de tous les élèves

« sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance », dans le respect total de la liberté de conscience.

- *La loi Guermeur de 1977* augmente les subventions de l'Etat et renforce le pouvoir des chefs d'établissement du privé.

Mais ce qui semblait acquis pour la laïcité par rapport à l'Eglise catholique va être remis en cause dans les années 1980-2000 au nom d'un relativisme culturel qui va s'en prendre aux valeurs humanistes des Lumières, au nom du multiculturalisme, d'un droit des communautés, revendiqué bien haut, à leurs nécessaires différences, au nom d'une affirmée confrontation enrichissante des cultures. Ce qui amènera les intégristes religieux à encourager le communautarisme et à remettre en cause la laïcité comme contraire à leurs traditions, religieuses en particulier. Les responsables politiques, pourtant chargés de défendre la laïcité de l'Etat, vont, avec un optimisme angélique, céder aux demandes et entretenir un flou juridique, par exemple sur le port du voile ou de la burqua, sur le port de signes religieux à l'école ou sur les tabous alimentaires. Ainsi les chefs d'établissements scolaires qui voudront faire appliquer le règlement de leur établissement sur le port du voile à l'intérieur de l'école seront désavoués par le Conseil d'Etat ; ce fut le cas au Collège de Creil en 1989 (Lionel Jospin est alors Ministre de l'Education) ou au Collège de Montfermeil en 1992 : le Conseil d'Etat contraint le principal Ali Boumahdi à réintégrer des jeunes filles voilées qui refusaient de participer aux cours d'éducation physique ou de natation et qui traitaient de mauvaises musulmanes celles qui ne portaient pas le foulard. Le manque de fermeté du gouvernement et du législateur face à un prosélytisme islamiste qui manipule des jeunes, laissant le soin aux chefs d'établissement de régler eux-mêmes les problèmes, amènera des enseignants et des intellectuels (Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkrault, Elisabeth de Fontenay … puis 7 intellectuels musulmans) à lancer des appels à la vigilance dans la presse. Dans un entretien, en 2003, l'ex-ministre de l'Education Jack Lang fera son « mea culpa » sur la trop grande permissivité de la gauche : *« Disons que nous étions peut-être un peu naïfs ou que nous avons fait preuve, non pas d'inconscience, mais d'optimisme un peu candide »* (L'Express du 3 avril 2003).

Il faudra attendre la loi de 2004 du gouvernement Chirac interdisant le port de signes religieux « ostentatoires » dans les écoles, lycées et collèges (mais pas à l'université ni dans les établissements privés) pour clarifier la situation et limiter les provocations dans l'école. Cette loi découle des travaux de la commission présidée par Bernard Stasi et de son rapport de décembre 2003.

Mais la remise en cause de la laïcité est toujours active et tenace, aussi bien par des extrémistes religieux que par des responsables politiques. Ainsi Nicolas Sarkozy, Président de la République, dans son allocution devant les prélats du palais du Latran, à Rome en décembre 2007, prône une « laïcité positive », ou affirme que *« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage des différences entre le bien et le mal l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en rapproche ».*

En mars 2007 est institué, auprès du Premier Ministre, un Observatoire de la laïcité chargé d'assister le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité dans les services publics. Composé de quatre parlementaires et de dix personnalités qualifiées, dont Abdennour Bidar et Patrick Kessel, cet observatoire ne sera installé qu'en avril 2013.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme affirme dans un arrêt de décembre 2008, à propos de la loi française : *« La laïcité est un principe constitutionnel, fondateur de la République, auquel l'ensemble de la population adhère et dont la défense paraît primordiale, notamment à l'école »*.

Les revendications particularistes sont toujours vives dans la société civile, à l'hôpital, dans les crèches (la directrice de la crèche associative Baby Loup mettra 6 ans pour obtenir gain de cause à propos des mères voilées accompagnatrices de sorties scolaires d'écoles publiques), dans certaines entreprises ou à l'école : demande de salles de prière, de nourriture halal, cours d'éducation physique ou d'histoire contestés, absences du samedi …

Par ailleurs, en Alsace Moselle, le Concordat de 1801 est toujours en vigueur et la loi de 1905 n'est pas appliquée ; cette exception a été confirmée, en juin 2013, par une décision du Conseil Constitutionnel, mais qui précise aussi que le Parlement a toute latitude pour y mettre fin ; l'Etat continue de prendre en charge la rémunération des ministres des cultes, prêtres, pasteurs, rabbins ; les municipalités sont tenues de les loger et d'assurer les frais de fonctionnement des lieux de culte, considérés comme des établissement publics.

En 2013, Vincent Peillon, Ministre de l'Education, présente *la « Chartre de la laïcité à l'école »* qui rappelle l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le respect de toutes les croyances, la séparation des religions et de l'Etat neutre à leur égard, la liberté de conscience, l'égalité entre filles et garçons, l'interdiction de tout prosélytisme, du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse, de la contestation des questions au programme. Ce texte, affiché dans tous les établissements scolaires, a suscité des ré-

serves, en particulier de la part du président du Conseil Français du Culte Musulman.

Les attentats de janvier 2015 en France (qui ont fait 20 morts : journalistes de Charlie Hebdo, clients d'un magasin casher, policière, les trois auteurs des fusillades) puis au Pays Bas en février 2015 et au Danemark, ont montré que le fanatisme, l'intolérance et la haine étaient toujours à l'œuvre.

L'instauration de la laïcité a donc nécessité en France une longue lutte, dans le passé contre une monarchie de droit divin, puis contre une Eglise Catholique longtemps dominante. La laïcité est maintenant confrontée à une instrumentalisation de l'islam contemporain, un islam divisé au plan international et qui sert de prétexte à des opposants à la laïcité, un islam dont se réclament des prosélytes fondamentalistes musulmans qui s'en prennent à la culture (Boko Haram), à l'art (bouddhas de Bamiyan en Afghanistan détruits, musées de Bagdad et de Mossoul saccagés) à la civilisation et à la société occidentale. Face aux récents actes de barbarie en France, aux Pays Bas, en Belgique … des protestations, notamment de musulmans, se sont élevées.

LAÏCITE : FACTEUR D'UNION ? FACTEUR DE DIVISION ?

La réflexion sur la nature, les caractéristiques et l'histoire de la laïcité conduisent clairement à conclure qu'elle met prioritairement en valeur ce qui peut, et devrait, rassembler les hommes ; elle privilégie en effet l'universel humain sur le particulier ; elle affirme que les hommes sont tous fondamentalement semblables, seulement séparés par des différences conjoncturelles, liées à des lieux, des temps, des cultures par nature en évolution permanente. Ce que confirme l'histoire, le regard sur le passé, quand l'absence de laïcité, le mélange pendant des siècles de religion, politique et pouvoir, ont engendré fanatismes, haines, intolérances, guerres, persécutions, bûchers … ; ce que confirme aussi la philosophie humaniste fondée sur la priorité accordée à l'humain, à la pensée libre, à l'examen critique des idées établies et des préjugés, sur une refondation laïque du vivre ensemble ; ce que confirme aussi l'évolution du droit établissant la liberté de conscience, le primat du bien commun sur les privilèges de quelques-uns, sur les intérêts économiques particuliers, et la séparation de l'Etat et des Eglises, sectes ou idéologies dogmatiques.

Socle d'émancipation citoyenne, la laïcité se tient à distance des particularismes et des religions, sans nier leurs contributions et leurs apports à la civilisation dans les domaines de la culture et des arts ; elle est un moyen

d'éviter les surenchères religieuses ou communautaristes qui enferment les individus, en particulier dans nos nations modernes constituées de populations issues de traditions de plus en plus diverses. Un lien social durable ne peut se fonder que sur des principes de droit de portée universelle, comme la liberté de conscience, l'égalité des droits quelles que soient les options spirituelles respectives, la solidarité nécessaire face à un monde dominé par une économie de concurrence et l'intérêt individuel égoïste.

La laïcité parie donc sur des hommes capables de pensée personnelle, de réflexion critique, d'ouverture d'esprit, de respect d'autrui, de progrès individuels et collectifs favorisés par une instruction et une éducation respectueuses de l'enfant, dégagées de tout prosélytisme et se tenant à l'écart des querelles idéologiques. La formation des jeunes enseignants devrait insister davantage sur l'importance de la laïcité, montrer qu'elle n'est pas un principe abstrait, qu'elle permet la coexistence pacifique des différences ; elle doit les préparer à donner aux élèves les outils intellectuels qui leur permettront de former leur jugement, leur esprit critique, de dépasser les conditionnements culturels et familiaux, de savoir faire la distinction entre savoir, opinion, croyance, foi … La laïcité apparaît donc bien prioritairement comme un principe de paix, de concorde et de fraternité nécessaire. Mettant en avant ce qui unit tous les êtres humains plutôt que ce qui les divise elle veut s'élever au-dessus des différences sans les nier ; et par là elle tend à l'universel, fait passer la grande famille humaine avant la petite communauté identitaire ou religieuse.

Mais notre réflexion ne doit pas nous conduire à une idéalisation, à un angélisme oublieux du passé et de la réalité présente où inégalités, pauvreté, misère, fanatismes, guerres et massacres barbares, existent encore dans bien des pays. L'idéal laïque humaniste de concorde se heurte encore à bien des traditions, des résistances, des hostilités, des détournements, des instrumentalisations, sources de divisions. On peut se demander pourquoi la laïcité républicaine a tant de mal à se faire entendre et respecter aujourd'hui dans l'espace public, à l'école, à l'hôpital, dans le sport … Pourquoi la République Française est-elle amenée à multiplier les lois d'interdiction, à faire appel aux tribunaux ? Comme ce fut le cas en 1989 avec la tentative d'introduire le port du voile islamique dans les établissements scolaires ; comme ce fut le cas en 2013 avec l'affaire de la crèche Baby Loup de Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines. Dans ces deux affaires une minorité religieuse sectaire s'en est pris violemment à la laïcité au nom d'un droit à la différence, l'accusant d'intolérance, alors qu'elle-même ne veut pas discuter de ses propres convic-

tions. Le droit à la différence impose des limites à l'expression de ce droit et ne doit pas conduire à une différence des droits. Le multiculturalisme, mosaïque de communautés séparées par des traditions religieuses ou culturelles, revendiqué, affirmé, ne paraît guère compatible avec une République laïque où la même loi s'impose à tous, où la nation est faite de citoyens libres et égaux en droits et en devoirs. En faisant sans cesse référence à la race, aux racines, aux traditions, à la religion, on emprisonne dans le déterminisme étouffant d'une prétendue identité, d'une appartenance, et on divise.

Les intégrismes religieux font encore leurs ravages au Moyen Orient, en Afrique, en Asie, en Europe et en France même (Charlie Hebdo en 2015 …). Le retour d'un fondamentalisme religieux dogmatique assimile la laïcité à un athéisme pour lui inacceptable, déclaré source d'immoralisme, de destruction du sacré, de la foi religieuse et même de toute spiritualité ; elle viserait à instaurer une « démocratie des mécréants ». Pour eux, la religion, qui vient de Dieu, doit régir la vie de l'homme, le droit et la société, doit déboucher sur un état théocratique aux antipodes d'un idéal laïque ; ainsi Daesh, l'Etat Islamique, qui vient de s'imposer par la force dans une partie du Moyen Orient, veut instaurer la charia, la loi coranique, comme seul fondement de la loi et du droit ; il n'y aurait de légitimité politique, sociale, morale, que religieuse et théocratique.

On assiste dans le monde entier à une montée des revendications identitaires à caractère régionaliste, nationaliste, et même raciste, qui contestent l'humanisme universaliste laïque accusé d'être complice du colonialisme. L'unité de la nation, les traditions, l'autorité, l'identité nationale, seraient menacées de subversion par un islamisme conquérant et revendicatif, ou par un cosmopolitisme juif caché, ou par la destruction de la morale traditionnelle, ou par un matérialisme dévoyé. Et ainsi des partis d'extrême droite, notamment en Europe, n'hésitent plus à affirmer un nationalisme intolérant et xénophobe. Ce qui ne manque pas d'entraîner des réactions violentes, des haines réciproques, que l'on perçoit dans des textes de rap vengeurs et provocants, des appels à la haine sur les réseaux sociaux.

En réaction peut être, l'extrême gauche s'en prend aussi parfois à l'idéal laïque, l'accusant d'être un concept purement occidental, complice de l'ordre social établi ; complice aussi d'un colonialisme qui se réclamerait de la civilisation, du progrès, de la raison, d'une culture plus avancée. La société plurielle actuelle conduirait à des crispations condamnables, à des réactions de xénophobie, d'antisémitisme, d'islamophobie … Ainsi la loi de 2004, sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans les écoles, créerait des

discriminations, serait prétexte d'exclusion ou même de marques d'hostilité envers des populations fières de manifester leur identité par le port du voile ou de la kipa, qui ne sont d'ailleurs pas interdits sur la voie publique comme on le croit souvent à l'étranger.

La mondialisation ultra libérale, et la compétition économique généralisée qui en découle, les mouvements de populations, contribuent aussi à aviver les divisions, les rivalités, les intolérances et la xénophobie. La toute-puissance de la finance, de l'argent, du profit, ont conduit à considérer l'homme comme un moyen au service de l'économie, une simple variable d'ajustement parmi d'autres ; et même comme un objet ou un esclave dans certains pays pauvres. En réaction, on assiste de nos jours à un retour vers les traditions, à un retour de l'ingérence des Eglises dans la vie publique et politique. L'idéal humaniste de la laïcité, des Lumières et de la philosophie des Droits de l'homme, peut paraître alors bien utopique et dépassé, et donc facteur de division.

La laïcité a par ailleurs des faux amis qui l'instrumentalisent et l'invoquent illégitimement, non pour unir, mais pour diviser ; c'est le cas de certains partis politiques qui en font une arme électorale. Hier valeur essentielle de la gauche, elle est de plus en plus invoquée dans les discours politiques de la droite et de l'extrême droite. C'est le cas par exemple du Front National en France : pour cacher sa xénophobie il a tenté un véritable hold-up sur la laïcité alors qu'il s'était traditionnellement opposé à elle. Il arrive aussi que des Etats non démocratiques se déclarent laïques comme la Syrie d'Assad, ou l'Irak de Saddam Hussein.

Sans doute la laïcité a pu avoir des partisans intolérants, dogmatiques, qui ont confondu anticléricalisme, c'est-à-dire opposition à l'ingérence des Eglises dans les affaires de l'Etat, et anti-religion, surtout dans des périodes où la laïcité s'est heurtée au dogmatisme religieux ; la laïcité n'est pas hostile à la spiritualité, à une quête individuelle de sens pour sa propre vie ; elle ne doit pas être amalgamée avec un prétendu idéal scientiste qui serait responsable d'une déshumanisation de notre société, d'une crise de sens, d'une déification de l'homme, d'une utilisation purement matérialiste et mortifère de la rationalité, d'une science sans conscience au service de la volonté de puissance et d'intérêts égoïstes.

Aussi à l'étranger, on a parfois une vision fausse de notre modèle laïque car on ne le connaît souvent qu'à travers une présentation caricaturale par les médias ou par ses adversaires ; elle y est ainsi souvent réduite à une hosti-

lité à la croyance religieuse, voire assimilée à une forme de dogmatisme, d'intolérance, à une arme de guerre contre les religions. Ce qui est faux.

Si la liberté d'expression est une valeur essentielle de nos démocraties laïques, il nous faut rester attentifs aux jugements sommaires portés sur les cultures ou les religions différentes et sur l'utilisation qui pourrait en être faite. A propos des caricatures de Mahomet de Charlie Hebdo, absolument rien ne peut excuser les réactions barbares de fanatiques intolérants allant jusqu'au meurtre, et il nous faut déplorer que certains musulmans fermés à l'ironie, à la satire, à la caricature, à une forme d'expression à prendre au second degré, aient pu se laisser manipuler, entraîner, dans des manifestations violentes d'hostilité ; et sans doute même sans avoir réellement vu ces caricatures qui s'en prenaient aux fanatismes, et pas seulement islamistes.

Il y a encore beaucoup à faire pour arriver à prendre du recul par rapport à ses propres croyances, à ses propres convictions, à relativiser les options spirituelles particulières et les différences communautaires.

CONCLUSION

La laïcité bien comprise apparaît donc comme un principe essentiel d'organisation d'une société démocratique, tolérante, soucieuse de l'intérêt général, du bien vivre ensemble dans la paix et le respect de l'autre, en veillant à ne pas se diviser en communautés fermées. Face à certaines remises en cause polémiques actuelles de la notion de laïcité qui serait « fermée » voire « intolérante » selon ses détracteurs et qui devrait devenir « ouverte » et « positive », il nous faut rester vigilants. Dans notre époque de relativisme généralisé, tant sur le plan économique (chacun pour soi) que culturel (tout se vaut, chacun est libre de faire ce qu'il veut) il nous faut défendre et affirmer les valeurs fondatrices de notre République laïque, valeurs d'émancipation, de liberté, de respect des singularités individuelles mais transcendées par le souci du bien commun ; elles sont les outils possibles d'une évolution vers plus d'égalité et de fraternité, vers un idéal laïque de concorde, de respect mutuel et de paix. La laïcité est en parfait accord avec la devise de la République française : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Idéal d'union, de concorde, elle ne peut diviser les hommes que si elle est mal comprise ou dénaturée, instrumentalisée, ce qui a été et est encore parfois le cas. La laïcité peut très bien unir croyants et incroyants dans le souci du bien commun, chacun mettant à distance ses convictions particulières. Elle est donc, et sans doute encore plus que jamais, d'actualité.

Chapitre 2 – LA RELIGION

Jacques BERNARD

Un examen historique des fonctions de la spiritualité et des religions à travers l'histoire du Monde met en lumière une constante dans l'utilisation des croyances pour instaurer et maintenir des pouvoirs : pouvoir sur les esprits et pouvoir sur l'économie. Cet argumentaire est aussi un plaidoyer pour un enseignement scolaire laïque du fait religieux.

La religion rapproche-t-elle ou divise-t-elle les hommes ?

A ce questionnement, on voudrait répondre positivement ; malheureusement, il n'en est rien et qui plus est, il y a énormément plus de violence depuis l'apparition des monothéismes. Si la religion est fondée sur une spiritualité, toute spiritualité n'est pas obligatoirement une religion ; la spiritualité est plus une demande individuelle, fondée sur la notion plus évasive et aléatoire de "l'expression intérieure" ou de la croyance, alors que la religion a une perspective plus collective.

Durant mon enfance et surtout mon adolescence, j'ai toujours été émerveillé devant la beauté de la nature ou le spectacle de la voûte céleste la nuit, et cette expérience a généré en moi un questionnement sur le mystère de cette réalité, sur le fait que je sois un être vivant sous sa forme la plus élaborée, sur la mort et la question de son éventuel après. Comme tous mes semblables, et bien que je sois athée et n'adhère à aucune religion révélée, je suis poussé à faire des choix de vie essentiels et à réfléchir sur des valeurs ultimes.

Ce spectacle devait générer chez les premiers homo-sapiens les mêmes interrogations, comme semble le prouver l'existence d'un rituel de la mort dans des tombes découvertes en Israël, datant du paléolithique inférieur. A cette époque, l'homme considérait que la nature était animée et que chaque chose était gouvernée par une entité spirituelle ou âme ; aussi nommait-il ces esprits avec qui il pouvait négocier pour s'attirer leurs bonnes grâces, préférant cependant déléguer cette intercession aux chamans ou à ses ancêtres à travers leur culte. Les dieux vont progressivement remplacer les esprits, et lorsqu'à la fin du paléolithique l'homme va commencer à élever ses troupeaux et cultiver ses terres, manifestant ainsi sa suprématie sur le reste du monde. Va apparaître la figure d'une déesse suprême (anthropomorphisme oblige !), garante de la fécondité, située au dessus des esprits et des ancêtres. Avec la naissance des cités l'identité familiale s'impose, on devient " le fils de..." ;

cette identité individuelle va se transposer de la même manière aux dieux, et là où se désignaient les esprits par leur fonction (esprit de la pluie, de la foudre, des arbres, du soleil, d'un animal....), on nommera les dieux en associant leur nom à leur fonction. De même, les cités se placeront sous la protection d'un dieu qui veillera sur elles et les privilégieront par rapport aux autres cités.

La société se hiérarchisant, il en est de même pour le panthéon divin ; en revanche, le culte des ancêtres s'estompant, il est remplacé par un culte des morts, uni ou pluriannuel. Les dieux deviennent alors surpuissants, immortels ; malgré leur grand nombre, les hommes vont chercher à privilégier une seule divinité disposant du vrai pouvoir. Ce sera Baal chez les Phéniciens, Marduk à Babylone, Anu chez les Sumériens, Assur chez les Assyriens, Amon en Egypte. Les premiers codes moraux vont être formulés dans les temples où se construisit le dogme ; ces codes devant complaire à la divinité prônent les préceptes moraux que nous vivons actuellement : le respect des autres, l'honnêteté, le refus du mensonge, le respect de la parole donnée... Sur une tablette mésopotamienne de -1700, on peut lire : « à l'avenir, passe de l'onguent à ceux qui ont la peau sèche, nourris les affamés, abreuve ceux qui ont soif ». Le roi étant le garant de l'application de la loi de dieu, des codes de justice vont apparaître, le plus connu étant celui d'Hammourabi.

Deux grands groupes vont apparaître. Celui des religions karmiques (Inde, Extrême Orient) : les mérites et démérites de chacun sont inscrits dans un karma ; la vie est une étape dans la roue des existences, les renaissances dépendent de ce karma et aboutissent pour les plus méritants au nirvana, qui est « l'absorption dans l'âme universelle". Et, celui des religions monothéistes (Zoroastrisme, Judaïsme, Christianisme, Islam), qui prône l'existence d'un seul dieu, un au-delà avec un paradis et un enfer, une résurrection finale.

A la lumière de cet historique, on peut constater que le polythéisme, comme l'animisme d'ailleurs, avait un côté " libre service" ; la relation qu'avaient les hommes avec leurs esprits ou leurs dieux, prenait un caractère familier et ne générait aucune violence ; Rome n'a-t-elle pas assimilé sans problèmes tout le panthéon grec !

Aucune guerre n'a été totalement profane ni uniquement religieuse; l'ambigüité vient surtout du fait qu'il y a souvent, surtout avec les monothéismes, confusion entre la religion et le peuple ; et dès qu'il y a identification d'une nation ou d'un groupe avec une religion, tout conflit visant à défendre des intérêts économiques ou des frontières se transformera en une

défense de sa foi ou de son dieu. Les religions n'ont pas su enseigner à leurs fidèles que l'amour fraternel primait sur les différences sociales ou les barrières nationales ; lorsque la religion s'identifie au peuple, celui qui change de religion, ou qui prie autrement, est considéré comme un ennemi intérieur ou un traître qu'il est bon de stigmatiser.

On ne va pas faire l'énumération des conflits dans lesquels la religion est en première ligne, et ce, depuis la bataille de Kadesh jusqu'à nos jours. Il est incontestable que les religions les plus marquées par la violence sont le Judaïsme et l'Islam, un peu moins le Christianisme et en son sein, moins le Catholicisme que le Protestantisme évangélique. Jérusalem est la ville la plus religieuse de la planète et une des plus belliqueuses. Par contre, c'est dans les religions karmiques que se trouvent les attitudes les moins violentes ; mais la compassion bouddhiste n'exclut pas la fermeté. L'actualité vient malheureusement conforter la « nuisance » des religions dans les rapports humains ; ce qui se passe en Centrafrique est dramatique ; la religion est là instrumentalisée pour justifier la prise du pouvoir d'une ethnie sur une autre ; ainsi qu'en Irak, où l'affrontement entre musulmans sunnites et musulmans chiites conduit à la création d'un califat et génère un conflit dévastateur. Par contre, en France, avec les manifestations contre le mariage pour tous, une petite clique, à majorité catholique intégriste, a décidé d'engager la bataille contre la République démocratique, libérale et sociale qui, à ses yeux, a le tort de reconnaître dans chaque personne humaine un sujet de droit, y compris les femmes, les enfants et les homosexuels. Les attentats de début janvier 2015, en France, commis par des terroristes au nom d'Allah, représentent une autre forme de nuisance du fondamentalisme religieux.

Devant ce triste constat, comment faire pour sortir de ce dramatique engrenage ? Il est temps pour Homo-Sapiens de se détacher d'un anthropocentrisme qui lui fait croire qu'il est la finalité de l'évolution ; ne pouvant admettre la mort, et pour surmonter sa condition humaine il invente des Dieux avec la religion qui en découle. Le mot "religion" a deux étymologies possibles : le mot latin *religare*, c'est-à-dire relier ; la religion aurait alors pour mission de relier les hommes à Dieu et de les rapprocher les uns des autres, ce qui n'est malheureusement pas le cas, comme on vient de le voir. Et, le mot latin *religere*, qui veut dire recueillir, relire, et qui me semble plus approprié, car il encouragerait une relecture, depuis ses origines, de telle ou telle religion, afin d'en améliorer les fondements et d'éliminer tout ce qui va à l'encontre de l'acceptation du prochain. Toutes les opinions sont respectables, mais on ne peut tolérer celles qui poussent au mépris, à la haine, à la violence. Chacun

peut croire en tel ou tel dieu, ou ne pas croire, mais c'est à l'Etat de garantir cette liberté ; et cette fonction qu'il assume a pour nom : Laïcité. Cette dernière est en grand danger ; il faut reconnaître que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat avait permis la disparition de la prétention religieuse, alors essentiellement catholique, à la préséance. Cette préséance fut mise à mal après la guerre 14/18, avec le maintien du concordat napoléonien en Alsace-Lorraine. Cette préséance est à nouveau mise à mal par la religion islamique, qui n'a pas connu cette longue démarche. Il faut reconnaître aussi que l'Education Nationale n'a pas su enseigner une histoire des religions et inculquer à notre jeunesse que la croyance n'est pas vérité.

Cependant, il ne faut pas que la laïcité se manifeste par une phobie des religions ; Aristide Briand, rapporteur de la loi de 1905 défendait « une loi d'équilibre » entre la République d'une part, et la religion prédominante d'alors, le catholicisme. La dimension spirituelle et religieuse est un « propre » de l'être humain, et une société ne peut se désintéresser de cette réalité. La laïcité ne doit pas être « laïcarde », elle doit, en même temps, imposer la liberté d'expression et faire œuvre de respect des convictions intimes de certains de nos concitoyens. La religion, lorsqu'elle n'est pas dévoyée, fanatisée, donne souvent un message d'humanisme et de défense des valeurs universelles ; ainsi, dans le verset 4 de l'Evangile selon St Jean, qui relate la rencontre de Jésus avec une Samaritaine, le Christ nous donne une définition à connotation laïque de la croyance lorsqu'il dit : *"Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité"* ; il veut dire par là que la Samaritaine n'a pas l'obligation à pratiquer son culte sur le mont Garizim, et le Juif au temple de Jérusalem. De même, le Coran, dans sa sourate 46,29 prône un respect des autres religions du Livre ; et en septembre 2014, des musulmans sunnites du monde entier ont adressé une lettre ouverte au chef autoproclamé des djihadistes de l'Etat islamique en Irak, lui rappelant la non-violence du Coran.

Pour conclure, on pourrait évoquer Albert Camus qui, dans « La Peste » donne en exemple les personnages de Tarrou et du docteur Rieu, et en fait de véritables « saints laïcs » ; Camus, qui dans ses « Carnets », déclarait : « *Si j'avais à écrire, ici, un livre de morale, il aurait cent pages et quatre-vingt-dix-neuf seraient blanches. Sur la dernière, j'écrirais: " Je ne connais qu'un seul devoir, et c'est celui d'aimer ».*

Chapitre 3 – LA CULTURE

Michel AMREIN

Appartenances culturelles et lien social

La culture, entendue au sens anthropologique de « mode de vie et de pensée spontanée d'une population incluant ses croyances», apparaît facteur prépondérant d'union interne à une population, au point de devenir obstacle à l'intégration de toute autre population d'origine, et donc de culture différente. Pourtant les exemples abondent d'intégrations réussies, ou à l'inverse de communautarismes qui ne gênent personne… Une éducation qui favorise la connaissance des autres et le respect des différences, qui promeut la diversité au rang d'enrichissement, devrait faire tomber cet obstacle au « vivre ensemble ». A moins que ce ne soit pas suffisant, que le facteur culturel ne fasse que refléter et renforcer un facteur socio-économique plus déterminant.

INTRODUCTION

En choisissant de réfléchir sur *« ce qui unit, ce qui divise »*, c'est plus généralement sur le lien social que le Cercle Condorcet du Puy de Dôme souhaite s'interroger et surtout, en faisant connaître le fruit de cette réflexion, de tenter de contribuer à éviter que ce lien ne continue à se défaire.

Le lien social traditionnel est en crise ; on en attribue les raisons à différents facteurs tels que les régimes politiques et économiques, les inégalités sociales, l'individualisation croissante, la disparition progressive de toute communication directe...

La notion de lien social représente la force qui lie entre eux les membres de familles de diverses natures, les membres de communautés assez bien identifiées et plus généralement les interactions sociales de toutes sortes. Le lien social est dépendant de nos personnalités, de nos appartenances sociales, de nos réseaux et des relations qui unissent les individus ou les groupes d'individus dans une société donnée.

Le lien social est donc dépendant de notre culture collective, ou du moins de nos pratiques culturelles.

Préserver, voire renforcer les liens sociaux, c'est admettre que dans toutes les sociétés, surtout lorsqu'elles sont complexes, les pratiques culturelles peuvent être très différentes. Les connaître et les reconnaître est le préalable pour mieux vivre ensemble et ainsi prévenir les clivages sociaux et les communautarismes de toute nature.

CULTURE ET CULTURES ?

Que faut-il entendre par cultures et pratiques culturelles ?

La culture régit tous les aspects de notre vie mais nous n'en sommes pas réellement conscients. On l'oppose souvent à la nature qui est plus de l'ordre de l'inné alors que la culture, trait caractéristique de l'humanité, s'acquiert.

Elle peut être considérée comme « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (*définition de l'UNESCO).

La culture est ce qui est commun à un groupe d'individus, ce qui le soude.

Souvent, on réserve le mot culture à l'offre de pratiques et de services culturels dans les sociétés contemporaines et à l'ensemble des connaissances qui s'y rattachent. Il s'agit alors de culture individuelle en relation avec une culture dite générale.

Cette culture individuelle s'apprend, se construit personnellement et est liée à l'éducation et aux savoirs ; elle est évolutive et on la considère comme un marqueur social qui divise plus qu'il unit.

Cette conception d'une culture individuelle comporte une dimension personnelle d'élaboration, de construction de connaissances et de manières d'être propres à un milieu social donné (et souvent dominant) ; conception qui fait obstacle au concept de culture collective anthropologique en créant de la confusion.

C'est la culture anthropologique qui est à mettre en relation avec la problématique « *Ce qui unit, ce qui divise* » et non la culture individuelle (cultura) – « *exercice de l'esprit sur lui même afin de le rendre meilleur- directement liée à des connaissances et des pratiques (cultures scientifique, politique, médiatique, générale...)* ». Cette culture singulière nous différencie nécessairement.

Contrairement à d'autres langues, en français, le signifiant « culture » est polysémique. Ce n'est pas un hasard !

La culture collective d'un peuple, d'une nation mais aussi d'un groupe social serait l'identité culturelle de cet ensemble d'individus. Cette culture collective est un repère de valeurs partagées : valeurs liées à une histoire, à une mémoire, à des croyances, à une langue, à un art et des savoir-faire. La cul-

ture collective n'évolue que très lentement ; elle se signifie par sa stabilité et une résistance à tout changement. Unités fixatrices d'identités dans les sociétés dites primitives (largement étudiées par les anthropologues), elles caractérisent plutôt un groupe humain à l'intérieur des sociétés complexes actuelles.

Ce qui divise, c'est une connaissance trop implicite des systèmes de valeurs des personnes avec lesquelles nous sommes ou pourrions être, en relation et la méconnaissance des marqueurs de ces unités fixatrices d'identités collectives des groupes sociaux que nous côtoyons au quotidien ou pourrions côtoyer.

Il faut faire l'hypothèse que chacun d'entre nous appartient à une culture collective, voire à des cultures collectives selon l'espace dans lequel il se trouve que chacun d'entre nous possède des marqueurs culturels[1] qui nous apparentent à des cultures différentes.

Il faut admettre que ces cultures possèdent des singularités qui ne sont pas nécessairement visibles ou lisibles ; et, en conséquence, que les différences culturelles anthropologiques dépassent très largement les différences linguistiques, religieuses, ethniques, sociales ou générationnelles qui clivent notre société.

S'interroger sur ces différences culturelles anthropologiques quelle que soit leur importance, tenter de les connaître et donc de les faire cohabiter pour qu'elles s'enrichissent mutuellement, est la seule voie susceptible d'éviter les divisions et de maintenir un corps social.

CULTURE ET SOCIETE

Chaque individu construit dès sa naissance sa propre personnalité; on a pris conscience du rôle déterminant du contexte familial et social dans lequel cette construction se fait. Toutefois les mêmes causes n'induisent pas nécessairement les mêmes effets ; chaque individu est singulier et des contextes apparemment très voisins ne génèrent pas forcément des manières d'être et de penser semblables (travaux expérimentaux sur les jumeaux).

Toutefois les cultures dans lesquelles nous sommes immergés déterminent très largement nos modes de vie et nos styles de vie, nos valeurs et les normes qui s'y rattachent. Ce sont autant de pratiques sociales que nous inté-

[1] M.Stepanyants : *Marqueurs culturels et valeurs universelles*. PUF

riorisons et qui permettent la cohésion des groupes dans lesquels nous vivons et auxquels nous appartenons.

Nous revendiquons tous peu ou prou une appartenance sociale mais parfois nous la refusons.

En effet, nous avons construit une représentation quelque peu schématique des cultures. Cette représentation est faite d'oppositions : culture rurale et culture urbaine, culture urbaine de « cités » et des « non cités », culture ouvrière, culture paysanne et culture bourgeoise... sauf que ces classes sociales ont beaucoup moins de sens que par le passé. Ces dichotomies revêtent, selon les cas, plus ou moins d'importance et donc induisent plus ou moins de divisions. La culture religieuse est plus ségrégative que la culture scolaire.

Les anthropologues nous ont appris que dans les sociétés dites primitives, la « *personnalité de base* » (Linton), c'est-à-dire la manière de se comporter et de penser commune aux individus qui les composent, est relativement stéréotypée et qu'il y a peu d'écarts possibles par rapport à la norme et aux différentes manières d'être. On sait que la cohésion sociale y est très forte : chacun remplit le rôle qui lui est implicitement mais fortement assigné. La culture unit. L'adaptation aux changements et mutations diverses n'est guère possible ; ce qui fait que, au contact avec des « étrangers » pirates ou seulement curieux, ces sociétés ont quasiment disparu.

Dans les sociétés plus complexes les normes et les valeurs sont moins rigides, moins perceptibles, et ainsi il y a de grandes tolérances quant aux écarts possibles. Les individus doivent, pour s'adapter, apprendre à gérer plusieurs systèmes de références culturelles selon les situations qu'ils vivent et qu'ils ont à connaître. Il faut savoir prendre le bon « masque » (*personna*), être capable de passer, selon les circonstances d'une personnalité à une autre, sans dommage.

M.Weber montre comment, pour prévenir un tel dommage, l'ethos protestant - ensemble des principes religieux qui règlent les conduites de vie - arrive à rendre cohérent le désir du capitaliste protestant d'accumuler des richesses et la réticence à en jouir personnellement. On trouve ainsi des accommodements qui évitent des dissonances cognitives (« gestion" simultanée de principes ou de références qui s'opposent).

Ces écarts culturels, auxquels chacun est susceptible de s'adonner en « voyageant » de façon décomplexée mais admissible dans plusieurs cultures,

se font avec d'autant plus d'aisance que l'on se situe en haut de la hiérarchie sociale (travaux de B.Lahire[2]). Il n'existe plus d'espaces suffisamment visibles et acceptés où les rôles de chacun se repéraient facilement grâce à un costume, un langage, des manières d'être (l'habit faisait le moine). On peut regretter également de ne plus avoir ces parenthèses spatiotemporelles qui, comme les carnavals, permettaient de transgresser les marques de sa propre culture.

Cette notion de masques qu'il faut savoir prendre à bon escient peut s'illustrer de bien des manières.

Ainsi, les femmes dans notre culture occidentale ont certes conquis et acquis une légitime indépendance et une relative égalité et parité avec les hommes ; toutefois, plus que les hommes, elles ont à tenir simultanément plusieurs rôles véhiculés assez insidieusement par la société de consommation mais aussi, quoi qu'en dise « la théorie du genre », par les réalités de la maternité (épouse, mère, fille, travailleuse, mais aussi séductrice, consommatrice, gestionnaire d'une famille... autant de rôles à gérer en fonction des contextes, soit simultanément, soit de façon indépendante) .

L'individu contemporain a l'obligation de s'inscrire dans plusieurs univers culturels à la fois. Il évolue dans des entités enchevêtrées, locales, nationales, plus ou moins globales, plurielles et par là même toujours plus singulières. Il fréquente des cercles de sociabilité multiples ; les relations s'y structurent en réseaux. L'espace social et culturel varie sans cesse et le virtuel y occupe une place très importante (avec face book...).

Dans les sociétés dites actuelles le champ des variations culturelles est quasiment sans limite mais aussi en perpétuelle mutation. Pouvoir s'intégrer à de telles sociétés oblige à des adaptations à des réalités qui changent sans cesse. Aucune certitude n'est possible. Ces sociétés complexes sont nécessairement génératrices d'angoisse ; mais l'adaptation au réel si difficile à conquérir, si facile à perdre, est la condition de leur survie.

Même si de nombreuses variations culturelles échappent à l'attention - elles sont souvent peu visibles -, il existe de nombreux dénominateurs communs tout à fait repérables qui cimentent la société. La langue parlée est certes le plus apparent ; c'est le véhicule incontournable le plus important pour les communications interindividuelles.

[2] B.Lahire : *La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de so*i. La Découverte

Toutefois, chacun concourt à sa propre individualisation tout en ayant peu ou prou des croyances partagées en des valeurs communes : valeurs qui constituent une idéologie, une vision du monde qui imprègne les esprits. Ces valeurs imposent des normes de vie sociale. Ce sont ces normes qui déterminent à leur tour les manières de penser, de sentir, de réagir et de croire des membres de la société.

Les écarts par rapports à ces normes, que chacun d'entre nous revendique pour exister en tant que sujet singulier, nous divisent naturellement. De plus les sociétés complexes dans lesquelles nous vivons sont constituées de groupes sociaux variables auxquels on se rattache selon les circonstances et qui possèdent des spécificités culturelles telles que des rites, des habitudes, une histoire, une mémoire. Ces groupes sociaux n'existent les uns par rapport aux autres qu'en se différenciant.

Au sens anthropologique, les sociétés contemporaines peuvent être vues comme des conglomérats de cultures variables qui divisent les individus.

Dans ce contexte, comment et à quelle condition peut-on parler de culture choisie, donc consciente et de culture subie, acceptée ou non ? Poser la question de la culture consciente, c'est souligner que la culture en soi ne suffit pas à humaniser l'homme sauf si celle-ci est rattachée à une philosophie de la vie et de la relation aux autres, à un « vivre ensemble » intégré à un projet de société et d'émancipation de l'être humain (de tragiques événements récents sont là pour le démontrer).

Même prise dans son sens anthropologique, la culture est une question politique, une affaire de société mais ce n'est pas la politique (cf. J.P.Saez).

RAPPORTS ENTRE LES CULTURES

Division n'implique pas nécessairement conflit, sauf si on imagine une culture européenne supérieure comme d'aucuns ont pu le penser et agir en conséquence.

C'est l'idée même de cette culture universelle qui a justifié des destructions massives de civilisations (Incas, Indiens d'Amérique...). Il a fallu que les deux guerres mondiales successives du vingtième siècle provoquent une profonde crise de confiance quant à l'idée de la suprématie d'une culture dont l'Europe aurait été détentrice, pour que la colonisation intellectuelle soit remise en cause.

Il n'est apparemment plus question d'imposer aux autres peuples nos marqueurs culturels... et pourtant, que d'exemples récents viennent contredire cette assertion ! Certains, se réfèrent à des dogmes pseudo religieux et à des croyances insensées qui confinent au délire et à la psychopathologie(DAECH). Des sociétés peuvent devenir « folles » (ex. de Guyana en 1978).

C'est au début du vingtième siècle que les ethnologues nous ont fait découvrir et comprendre les structures sociales de nombreuses sociétés dites primitives et leur fonctionnement ; leurs travaux ont contribué à nous interroger sur nos propres marqueurs culturels et parfois, à les remettre en cause. Et pourtant, C. Lévi-Strauss, qui admettait bien que l'ethnologue contribuait à racheter les conséquences funestes des colonisations intellectuelles et militaires, disait, dans « *le Regard éloigné* », que la culture européenne avait découvert un mode de pensée universel libérant l'homme de ses structures mentales particulières lui permettant d'accéder à « *l'état civilisé* ». Structures mentales dont certaines, à la lumière d'événements récents, seraient à qualifier de psychotiques.

Les rapports culturels entre les sociétés ne cessent de se développer ; la révolution technologique de l'information en a démultiplié les effets.

Il ne s'agit pas à proprement parlé d'acculturation car il n'y a pas contact direct et prolongé entre deux cultures.

L'acculturation peut être le résultat de contacts pacifiques entre des cultures par le commerce, le tourisme, la gestion d'adversités partagées. Les valeurs et pratiques culturelles s'interpénètrent. Le pacifisme de la société costaricienne s'explique en partie par, en l'absence d'or à piller par les conquistadors, le métissage réussi de deux cultures voulant collaborer à mettre en valeur une région d'Amérique centrale. Pour les voisins, ce fut tout autre chose et le bellicisme y perdure.

On pourrait comprendre, pour des raisons historiques favorables, le métissage relativement réussi de La Réunion malgré le fléau sociétal (esclavage) que fut la culture de la canne à sucre.

Hélas dans la plupart des cas les rapports culturels sont conflictuels. L'acculturation aboutit à la destruction systématique soit directement (violence) soit indirectement (maladies, modes de vie) de la culture dominée. (Inuits, Indiens des plaines, Bororos...).

Le plus souvent l'acculturation divise ; le syncrétisme qui emprunterait des éléments aux cultures qui ont eu à se rencontrer ne se produit pas ; il n'y a pas émergence d'une nouvelle culture.

Elles ne fusionnent pas ou peu : on peut parler de dualisme culturel. Il s'agit d'une coexistence, sans interpénétration de deux cultures auxquelles un même individu peut adhérer et participer. Les exemples sont très nombreux ; ils étonnent, surprennent, dépassent l'entendement (rappelons que nos universités ont formé les dirigeants génocidaires du Cambodge) : complexité de la nature humaine que les philosophes des Lumières n'auraient pas imaginée.

L'acculturation maintient les divisions, et plus encore, elle les génère. La culture dominée - ceux qui se disent y appartenir - tente de se réapproprier des éléments culturels qui sont censés signifier cette appartenance : langues locales, costume traditionnel, coutumes diverses mais aussi systèmes de valeurs. Il s'agit de contre-cultures qui peuvent d'ailleurs transformer la société en profondeur : la contre-culture de mai 68 a provoqué une révolution des mœurs qui a profondément modifié les rapports sociaux.

Si les différences interculturelles permettent l'individualisation et la personnalisation, comment peut-on faire en sorte qu'elles rassemblent ?

VARIATIONS CULTURELLES ET COHERENCE SOCIALE

Comment concilier des différences culturelles de toute nature et une cohérence sociale librement acceptée nécessaire au vivre ensemble ?

Comme Fourier, on peut penser que de toutes *« les concupiscences réunies »* émergera un certain ordre. L'histoire montre que les utopies ne suffisent pas ; pour ma part, je ferai les propositions suivantes... qui sont aussi un peu utopiques.

Etre conscient et critique à l'égard de sa propre culture

C'est tout le problème de la décentration comme constitutive de la construction de soi. C'est aussi la prise de conscience de la culture subie et la volonté d'une culture choisie. C'est aussi admettre que la culture ne peut se réduire à une accumulation de connaissances ou de manières d'être et de faire immuables. On sent bien que notre rapport aux marqueurs culturels s'homogénéise et se diversifie simultanément. Cette relation évolue de manière paradoxale : soumission à la standardisation, au marketing culturel

mondialisé d'un côté et développement d'expressions parfois violentes de résistance culturelle à la globalisation de l'autre. Il importe d'en prendre conscience et d'en faire prendre conscience.

La critique de l'industrialisation de la culture, identifiée trop souvent comme l'*« occidentalisation du monde »* qu'il faudrait bannir, prend des formes qu'il faut savoir lire comme telles : revendications communautaires, créations artistiques « dissidentes », adoption de contre-cultures.

Les miroirs nécessaires pour regarder lucidement et de manière critique et distanciée nos modes de vie et de pensée sont très obscurcis par les injonctions globalisantes de la mondialisation et de la consommation.

Refuser d'étiqueter culturellement les individus

Ce qui divise, ce sont ces clichés culturels et sociaux dont se repaissent certains médias car ils font l'audimat. Il faut accepter, et faire accepter, qu'il n'y a pas de pratiques culturelles légitimes et d'autres illégitimes. Certaines pratiques peuvent être parfois inacceptables et intolérables (mutilations sexuelles par ex.) ; il reste à faire accepter qu'elles le sont et surtout aider à s'en approprier d'autres

En deçà de ces pratiques extrêmes, qui demeurent dans notre société des exceptions, on connaît tous des expressions de socialisation variées entre famille, écoles, amis, pairs, institutions culturelles, distractions qui déterminent pour chaque individu des pratiques et des préférences culturelles hétérogènes qui peuvent surprendre.

Dans « *La culture des individus* », B.Lahire nous rappelle que J.P.Sartre adorait les westerns, soulignant en cela une discordance qui infirme l'idée simpliste de pratiques culturelles réservées presque exclusivement à des classes sociales bien identifiées.

La « *distinction* » chère à Bourdieu serait plus adaptée à la société plus figée du 19ème siècle qu'à la nôtre. Une nouvelle sociologie de l'individu a vu le jour; les profils culturels dissonants dominent et s'expliquent par les situations de mobilité diverses.

Comme en psychopathologie il faut, pour les pratiques culturelles que l'on observe chez autrui, se méfier des classements et des étiquetages qui figent les individus dans des cases au risque qu'ils en souffrent ou s'y complaisent ; on peut aimer regarder des westerns même lorsqu'on est grand philosophe comme on peut aimer faire le fou à bon escient !

Refuser le déni des cultures[3] et admettre les différences culturelles.

On ne s'interroge pas assez, sauf si c'est pour les stigmatiser négativement, sur certaines pratiques culturelles surtout quand elles sont apparemment en relation avec l'origine ethnique.

Le postulat qui consiste à dire que tout individu né en France, donc socialisé en France, est français (jus soli) et qu'il doit donc, et va donc, s'assimiler et être assimilé, mérite quelques remarques.

Cette disposition, certes compréhensible et généreuse, d'ailleurs moins universelle qu'il n'y paraît, est relativement ethnocentrique. L'histoire de notre république n'y est pas étrangère, tout comme notre héritage des Lumières.

En pointant du doigt l'origine culturelle des jeunes des cités, le sociologue H.Lagrange déplace les causes explicatives habituelles des comportements sociaux déviants et des incivilités (pour ne pas dire plus), causes liées de préférence soit aux origines socio-économiques, soit aux contextes familiaux. Ce sont des choix politiques.

Ses travaux l'amènent à souhaiter que soient prises en compte des données ethno-culturelles. Des recherches sociologiques l'amènent à constater que, à condition sociale égale, il existe une disparité nette quant aux comportements de délinquance entre les jeunes français dont les parents immigrés parfois de longue date sont, les uns originaires du Sahel, les autres du Maghreb. Il faut revenir, dit-il, *« sur l'occultation de l'ethnicité et des différences culturelles ».*

Cette question est très polémique, en France notamment, et il n'est pas question de parler de statistiques ethniques pour ne pas ouvrir la porte à des politiques de discrimination positive... ou négative. On peut le comprendre ; toutefois il faut reconnaître qu'on assiste à la montée d'un traditionalisme qui trouve un large écho dans les générations issues de l'immigration africaine : retour de l'observance religieuse et des normes morales traditionnelles chez des jeunes français des cités, marqueurs culturels que les parents avaient pu abandonner. Ceci d'ailleurs invalide la thèse d'un effet uniformisant de la mondialisation.

[3] H.Lagrange *: Le déni des cultures* - Points essais

Penser que le drapeau tricolore, la "Marseillaise" et la carte d'identité conduiront à une assimilation réussie est très utopique. L'idée d'une inclusion tolérante conduisant à faire disparaitre des mœurs incompatibles avec la société dans laquelle on vit ne peut pas s'envisager sans étayages qui connaissent et prennent en compte des marqueurs culturels singuliers que seule une reconnaissance peut permettre. Il faut lucidement en prendre le risque et faire le pari positif de l'interculturalité sans en faire nécessairement un alibi.

L'intelligence de l'autre : prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun.

Je reprends le titre d'une conférence donnée par le sociologue M.Sauquet[4]. Il se dit *« ivre de diversité »* et *« effrayé par les rejets qu'elle provoque »*. C'est l'ignorance de la culture de l'autre qu'il faut combattre, ignorance qui engendre la peur, le repli sur soi, ou/et la violence.

La connaissance de la culture de l'autre peut être certes enrichissante mais est loin de suffire à créer avec « l'autre » un contexte relationnel dans lequel on va tenter de « *décoller les étiquettes* » (P.Forthomme) pour mieux s'entendre et se comprendre.

La réponse c'est l'empathie, c'est-à-dire cette posture de doute de soi-même, de vigilance et de curiosité pour chercher « *l'intelligence de l'autre* ».

Quelles peuvent être les causes des malentendus interculturels que nous rencontrons avec les gens que nous côtoyons, surtout si on sait d'avance que leur culture d'origine est très éloignée de la nôtre ? Sont-elles des causes d'origine historique, linguistique, religieuse, philosophique, familiale, psychologique...?

C'est pour aider à stimuler notre curiosité et notre doute, mais aussi à cadrer nos intuitions et à fournir à notre regard différents prismes, que des sociologues proposent des grilles d'observation, comme par exemple (voir page suivante) la « *grille d'observation et d'analyse des contextes, des représentations et des pratiques socioculturelles* » (dit « culturoscope ») publié en 2014 par M.Sauquet.

Comme toute grille son utilisation est lourde mais le classement est pertinent. De plus, et c'est pour moi son principal intérêt, elle conduit à s'interroger sur des marqueurs culturels en apparence moins prégnants que d'autres

[4] M.Sauquet. *Prendre en compte les différences culturelles*. Conférence du 4 juin 2009.

mais qui peuvent être essentiels : visions du monde, rapports au temps et à l'espace, rapports à l'individuel et au collectif, rapports au sacré, à la santé et à la vie et la mort, rapports aux genres, à la famille, au travail, à l'argent, à l'autorité... Sa forme « questionnaire » indexé à des comportements est tout à fait intéressante.

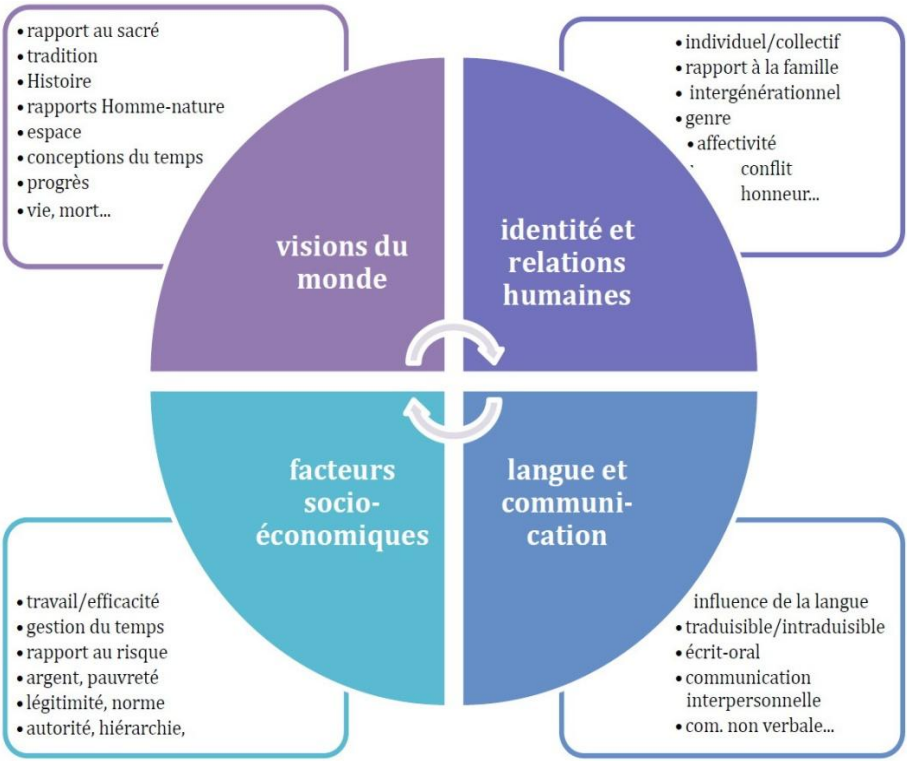

Grille d'observation et d'analyse des contextes, des représentations et des pratiques socioculturelles (culturoscope)- M.Sauquet, 2014

Encourager ce qui unit et lutter contre ce qui divise

Posture difficile à tenir tant elle est contraire à ce que nous vivons au quotidien. Nous baignons continuellement dans un monde politique et médiatique qui n'existe que par les divisions existentielles. Ce qui divise occupe une grande part des informations que nous recevons. Les journalistes dits d'opinion sont à l'affut de tout ce qui peut faire division, opposition et conflit; ils nous en abreuvent car les récepteurs que nous sommes en sont friands...

J'ai déjà évoqué dans le livret « Vivre ensemble » des dénominateurs communs fédérateurs transculturels : grandes causes humanitaires, défense des droits humains fondamentaux, solidarités interculturelles de toute nature et lutte contre les replis sur soi apparemment protecteurs qui aboutit à cette "*mondialisation de l'indifférence*" (dénoncée avec force par le pape en 2013 à Lampedusa et qui s'illustre bien tristement aujourd'hui). Les « rideaux de fer » n'ont hélas pas disparu.

J'y ajouterai la lutte contre tous les dangers environnementaux liés à nos modes de vie (survie de toutes les espèces, climat, pollution).

Les discordances entre les « principes de plaisir » - lutter contre les inégalités scolaires, sociales, économiques, statutaires - et les « principes de réalité » - école de plus en plus inégalitaire, politique de la ville quelque peu illusoire et de l'aménagement du territoire coûteuse et peu opératoire... - conduisent à s'interroger sur les frilosités et les résistances aux changements de tout le corps social. Foin des postures dogmatiques, idéologiques, identitaires, politiques. Favorisons l'interculturalité en regardant lucidement son intérêt et ses limites (la pédagogie interculturelle a disparu hélas de nos écoles).

« *Coexister c'est comprendre ce qui peut offenser l'autre* ». J.M.Le Clézio.

CONCLUSION

L'Etat faillit-il à sa mission en ne favorisant pas et en ne légiférant pas suffisamment sur ce qui unit ? C'est moins simple qu'il n'y parait.

La culture au sens anthropologique auquel dans mon propos, j'ai volontairement référé est faite de coutumes, de croyances, de manières d'être et de penser, de croire. Certes, elle unit ceux qui s'y rattachent et qui la revendiquent. C'est un attachement sensible qui parle à nos émotions.

L'Etat doit, lui, s'adresser et s'adresse à la raison ; il organise un « nous » juridique, civique, institutionnel. Il est forgé sur des principes abstraits et généraux. Il y a le « nous » national et le « nous » individuel qui appartiennent à des univers distincts et qui doivent cohabiter. Certes, l'Etat doit englober quantité de marqueurs culturels pour permettre le lien social mais, ces marqueurs ne sont pas l'Etat en soi. Les mesures qu'il prend, parfois pour séduire certaines cultures, sans prendre suffisamment en compte l'étrange complexité de ce qui nous unit, ne sont-elles pas contre productives ?

A vouloir unir, on peut diviser.

Chapitre 4 – LES LANGUES

***Ces contributions éclairent la fonction du langage dans les relations humaines, interindividuelles et entre les groupes. Elles pointent les obstacles possibles à la communication, sources de conflits, ainsi que les stratégies des hommes pour déjouer les incompréhensions ou les renforcer*.**

A- LE LANGAGE CONTRIBUE-T-IL A DIVISER OU A UNIR LES HOMMES ?

Annie BERNARD

Le langage est un système de signes qui sert de moyen de communication et d'échange entre les hommes. (F.de Saussure)

Mais de nombreux scientifiques étudiant l'intelligence animale nous montrent que les animaux savent communiquer.

Par exemple, Max von Frisch a décrit la danse frétillante des abeilles, cette danse exécutée par les abeilles éclaireuses indiquant aux butineuses la direction et la distance des lieux des plus belles récoltes.

On peut encore à titre d'exemple citer Koko, sujet d'un documentaire de 1978 réalisé par Barbet Schröder. Cette femelle gorille, dressée par l'éthologue Penny Patterson, est connue pour être capable de communiquer en langue des signes.

Si on suit le raisonnement de Darwin, il y a une différence de degré, non de nature, entre l'intelligence de certains animaux et celle des humains.

Cependant, selon Noam Chomsky, le langage est une compétence innée, spécifique aux humains, qui permet le fonctionnement de la pensée. Il est nécessaire à la constitution de liens sociaux, il permet de sortir de l'isolement de la conscience de soi et d'élaborer un monde commun : non seulement le monde des choses, mais un ensemble de valeurs. Il permet d'instaurer des règles communes, morales, juridiques ou esthétiques.

Comment un moyen de communication qui relie les hommes par définition peut-il les séparer ?

Selon la Bible, les hommes de Babylone ne parlaient qu'une seule langue et ne formaient qu'un seul peuple. Pour certains, ce mythe représente un âge

d'or de l'humanité et, aujourd'hui encore, cette diversité linguistique est souvent perçue comme une barrière entre les hommes, une entrave à la communication entre les différents peuples.

Langues et cultures

Sans nier cette difficulté, il faut bien reconnaître que c'est cette diversité des langues et des cultures qui est constitutive de notre humaine condition. Ne peut-on pas y voir une richesse ?

Une langue unique serait-elle garante d'une union entre les hommes ?

S'entendre, c'est aussi partager, s'accorder, se comprendre. On peut communiquer sans pour autant se comprendre. Depuis 70 ans, Israéliens et Palestiniens, directement ou par l'entremise d'autres nations, essaient de s'entendre sur une coexistence pacifique, sans parvenir à aucun accord de paix.

A l'intérieur d'une même communauté, la langue peut être source de malentendus, voire d'incompréhension radicale, dont on peut voir de multiples causes : ignorance, indifférence, mépris, arrière-plans culturels différents, voire antagonistes, aspirations vers un avenir autre …

La langue peut être aussi un instrument de violences symboliques : insultes, manipulations, mensonges, discours racistes ou homophobes...

Pensons par exemple à la déferlante haineuse qui a accompagné le vote de la loi sur le mariage pour tous ou au langage utilisé par les nazis pour déshumaniser leurs victimes et pouvoir les assassiner. Là, nous sommes loin des symboles.

Une langue pure serait-elle un avantage pour les locuteurs ?

Certains puristes tendent à penser que notre langue serait dévoyée par des emprunts étrangers, l'anglais notamment. Mais que dire alors d'une langue « pure », c'est-à-dire coupée de toute influence venant de son environnement ?

Une langue « pure » serait une langue isolée, sans contact avec le monde extérieur, pour tout dire une langue morte. Les chasseurs d'anglicismes se trompent de combat. D'autres langues, plus ouvertes sur l'extérieur et moins timorées, n'en meurent pas pour autant et montrent leur adaptation à un

monde en pleine mutation, comme l'écrit Alain Rey : *« L'histoire de la langue française ? Dix siècles d'invasions, d'influences, de métissages, de révolutions permanentes.* »

Une langue universelle : rêve ou réalité ?

Zamenhof a rêvé d'une langue universelle, simple dans sa structure, qui garantirait l'union entre les hommes et il a créé à la fin du 19e siècle l'**espéranto**. Le nombre d'espérantophones est difficile à évaluer. Deux millions est le nombre le plus couramment repris, vivant dans 120 pays. Un certain nombre de problèmes soulevés par cette tentative (et tentation) de langue universelle peuvent expliquer le succès très relatif de cette initiative.

La langue est-elle uniquement un système de signes ?

Langue et culture sont intimement liées. L'acte de parler est une expression culturelle par excellence. La langue est un élément fondamental d'une culture ; celle-ci s'exprime grâce à sa langue et en même temps la langue construit notre rapport au monde : on pense comme on parle, langue et culture sont indissociables. Une communauté linguistique est aussi une communauté culturelle, il y a donc une interaction entre ces deux notions.

Par exemple, pendant les quarante années de séparation entre l'Allemagne de l'ouest et l'Allemagne de l'est, on a pu constater une évolution divergente du lexique : des objets du quotidien hérités de l'ex-RDA ont été adoptés par tous les Allemands après la chute du mur : l'un des plus célèbres est sans doute l'« Ampelmännchen », qui indique quand traverser au feu tricolore. On pourrait également citer le « Sandmännchen », le marchand de sable qui passe à la télévision pour endormir les enfants ; celui de l'est a survécu à son homologue de l'Ouest.

Enfin, certains mots de l'Est sont entrés dans le langage courant. On parle aujourd'hui dans toute l'Allemagne de « Kaufhalle » (ou Supermarkt/ supermarché), de « Feinfrost » (ou Tiefkühlware/ surgelé) ou encore de Kollektiv (ou Team/ équipe). Sans oublier les expressions « Fakt ist » (C'est un fait que) ou « alleinstehende Mutter » (mère solo).

La philosophie, mot hérité des Grecs, nous rappelle l'amour de la sagesse. L'un des équivalents allemands, « Weltanschauung », nous décrit un regard posé sur le monde.

Chaque langue porte en elle une vision du monde qu'elle imprime chez les locuteurs, et on ne peut pas apprendre une langue sans s'imprégner de sa culture.

A commencer, en allemand et en français, par le sens du mot culture/Kultur, qui évoque des concepts très différents, la notion de culture collective étant abandonnée en Allemagne pour des raisons historiques bien compréhensibles. Kulturkampf / Pangermanisme.

Au-delà des mots, ces différentes façons d'appréhender le monde et de communiquer s'accompagnent de comportements et de gestuelles différents, qui peuvent introduire de l'incompréhension.

- Chez les Grecs ou les Bulgares « oui » correspond à notre « non » et inversement, autant dans le geste que la parole ; pour les étrangers, c'est une source de malentendus quelquefois cocasses.
- Les débats à la télévision allemande nous semblent plus polissés, les gens ne se coupent pas la parole ; ce comportement est induit par la structure grammaticale de la langue, le verbe apparaissant à la fin de la phrase.
- De même, le genre des noms allemands peut avoir des conséquences importantes dans les images que les mots suscitent dans l'esprit des locuteurs et donc dans les productions littéraires : poésie de la lune et du soleil, comme le chante Trénet.
- Les onomatopées qui évoquent un même bruit ou cri ont des traductions très différentes selon les langues (pensez au cri du coq)
- Il y a aussi des mots intraduisibles qui en disent long sur les habitudes de vie et de pensée des locuteurs (gemütlich, Heimat, sadisme / Schadenfreude).
- Enfin, les expressions idiomatiques laissent entrevoir des spécificités culturelles insoupçonnées qui sont le sel de la langue : « glücklich wie Gott in Frankreich »/heureux comme Dieu en France, en français heureux comme un coq en pâte ; « sich in die Nesseln setzen »/s'asseoir dans les orties alors que les Français se mettent dans de beaux draps ; « ein Streit um des Kaisers Bart »/une querelle autour de la barbe de l'empereur, pour les Français une querelle d'Allemands.

Il est donc essentiel, au delà de la connaissance des langues étrangères, que nous apprenions à connaître l'autre, ses habitudes de vie, ses référentiels, sa vision du monde.

Dans l'apprentissage des langues étrangères à l'école, on a souvent opposé une approche communicationnelle (savoir communiquer dans les situations de la vie courante) et une approche culturelle. On a tort de les opposer, il faudrait au contraire les concilier et sensibiliser plus aux différences, mais aussi aux similitudes culturelles. Il s'agit de comprendre que la connaissance intime d'une langue-culture dépasse de beaucoup l'avantage d'une langue de communication.

On peut comprendre, sous cet angle, les revendications des régionalistes qui veulent sauvegarder leur culture, et donc leur langue, et se heurtent en France à une grande résistance des gouvernants qui préfèrent payer au Conseil de l'Europe des pénalités pour défaut de démocratie.

Certains pays acceptent mieux cette diversité culturelle et linguistique ; d'autres pensent qu'elle menace l'union des citoyens et représente un danger pour l'unité du pays.

Notre langue porte en elle notre histoire et les traces de nos métissages.

Si l'on sait bien que la langue française est issue du latin, on oublie souvent qu'elle s'est enrichie au cours de sa longue histoire de milliers de mots venus des quatre coins du monde : du grec, du celtique, du francique, mais aussi de l'italien, de l'anglais, de l'espagnol ou du portugais, et encore de l'arabe, du persan, du turc, du japonais et des langues amérindiennes ou africaines...

Pour désigner tous ces mots que les langues du monde apportent à l'une d'entre elles, les linguistes ont un euphémisme plaisant : ils parlent pudiquement "d'emprunts" chaque fois qu'une langue prend des mots à sa voisine, tout en n'ayant pas la moindre intention de les lui rendre un jour. Et, chose curieuse, au lieu de voir les usagers de la langue emprunteuse se réjouir de l'adoption d'un mot étranger qui lui faisait défaut, et ceux de la langue donneuse marris du larcin dont elle a été victime, c'est exactement l'inverse qui se produit. (Extrait de « *L'aventure des mots venus d'ailleurs* » d'Henriette Walter)

De même, des mots français sont allés enrichir d'autres langues. Les mots circulent et, devenant grands voyageurs, passent souvent les frontières. Les mots français émigrent souvent vers le portugais, l'italien, l'anglais, le sué-

dois... bien des langues adoptent des mots de la langue française. (Henriette Walter)

En allemand : Parfüm, Fourchett, Chaiselongue, Paraplü, pö a pö, tschüss.

Un exemple de métissage linguistique réussi : le créole de la Réunion

Le créole est une langue orale apparue au cours du XVII e siècle lors de la colonisation de l'île. Les Français qui s'établirent à la Réunion étaient pour la plupart illettrés et de condition sociale proche des groupes humains avec lesquels ils étaient en relation. En l'espace de deux générations, le langage s'est créolisé, accentuant l'écart entre la langue des lettrés des classes dirigeantes et celle du reste de la population.

Le créole s'est métissé au cours du temps, intégrant des mots et articulations des langues d'origine des arrivants successifs, simplifiant la grammaire et la syntaxe et éliminant les caractéristiques langagières présentant des difficultés pour certains locuteurs. En cela, cet outil de communication entre les populations venues de France, d'Afrique, de Madagascar, des Indes et de Chine est un miroir du peuplement de l'île et d'un vivre ensemble en bonne intelligence des Réunionnais.

Le créole a conquis aujourd'hui ses lettres de noblesse ; il est enseigné à l'université de Saint-Denis de la Réunion et s'épanouit dans la chanson, l'humour, le théâtre et la littérature. Il a ainsi acquis la considération de tous et fait partie du patrimoine linguistique de la Nation (Loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000).

Et si cette diversité était une richesse pour l'humanité ?

Avec Umberto Eco, on peut penser que, loin d'être une malédiction, la fin de Babel est une chance pour l'humanité. La fin de Babel, c'est le début du multilinguisme et du multiculturalisme, c'est la possibilité du dialogue interculturel.

La diversité culturelle n'est pas un phénomène nouveau. L'Europe garde dans son tissu les multiples traces de migrations intercontinentales, invasions, redécoupages des frontières, effets de notre présence coloniale dans le monde.

Aujourd'hui, nous vivons dans une société où la diversité des langues et des cultures fait partie de notre quotidien. Les migrations actuelles dues à

l'instabilité que subissent de nombreux pays renforcent encore ces métissages.

Dans ce contexte, la tolérance, l'esprit d'ouverture et le respect des différences sont plus importants que jamais pour assurer une interaction harmonieuse entre les personnes.

Apprendre à vivre ensemble, c'est aussi un défi essentiel pour l'école. Enseigner aux élèves la liberté d'expression et la faculté d'écouter ce que les autres disent, mieux comprendre les diverses pratiques et visions du monde, renforcer la coopération et la participation de tous, en sont des éléments indispensables.

L'enseignement moral et civique qui se met en place cette année dans les établissements scolaires poursuit ces mêmes visées : contribuer à la construction des valeurs qui permettent à toutes les personnes vivant dans nos sociétés de jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de prendre conscience des devoirs que cela implique pour assurer une vie harmonieuse.

Dans la perspective du dialogue interculturel, l'apprentissage des langues est une nécessité. Il permet de réaliser des échanges fructueux avec des jeunes d'autres cultures, de ne pas se faire une image stéréotypée des autres, de développer la curiosité et de s'ouvrir à d'autres cultures et d'autres habitudes de vie.

« Apprendre à vivre ensemble dans un contexte de diversité linguistique et culturelle croissante tout en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales est devenu l'une des principales exigences de notre époque et restera pertinente pour de nombreuses années. » Conseil de l'Europe. Strasbourg, mai 2008.

B- UNIR PAR LA LANGUE OU L'IMPOSSIBLE CONSENSUS ?

Ismaël MACNA

La langue se veut un outil de communication et d'identification. Elle permet de regrouper les hommes sur la base d'une communauté. La recherche d'une norme pour les grammairiens, l'utilisation d'une langue liturgique dans les religions, d'une langue nationale pour les pouvoirs, ou de langues véhiculaires, pour les relations politiques et économiques, sont autant d'exemples qui montrent que l'homme a voulu s'offrir un outil dont le but est de rassembler et de permettre à tous de se comprendre. La création de langues « universelles », se voulait un trait d'union entre tous les peuples. Cependant, les choses ne se sont jamais faites sans polémiques, voire conflits, et dans toute initiative des choses ont pu diviser.

LA RECHERCHE D'UNE NORME DANS LA CONSTRUCTION D'UNE LANGUE

Une langue repose sur des bases phonologiques, lexicales et grammaticales. Dans ce domaine, tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a consensus, dès lors que les différences phonétiques régionales sont gommées par l'unification phonologique. Ainsi le « o » ouvert d'un Clermontois vaut tout à fait le « o » fermé d'un Lillois, tant les deux prononciations n'ont rien de discriminatoire dans la compréhension des termes. La phonologie a, par ailleurs, su unifier les deux réalisations sous le même archiphonème /O/. Tout semble si facile et pourtant ... Lorsqu'on se retrouve face au choix du vocabulaire, les différences régionales s'affirment et le fameux crayon en graphite si cher à nos dessinateurs, devient un « crayon de bois » dans le Grand ouest ou un « crayon de mine » en Champagne et en pays houiller. L'accord se retrouve alors autour d'une feuille de dessin sur laquelle chacun apposera ses annotations au « crayon de papier ». Nous voyons là que tout le monde saura s'accorder sur un terme générique commun à tous car compris de tous. Tout se corse (et sans jeu de mots, là), lorsque les choix portent sur la grammaire et le bon usage. En effet a-t-on le droit de dire « ne dites pas » quand certains usages oraux sont plus dynamiques que l'écrit, et sur quels critères décide-t-on de la conformité d'une forme écrite ? La grammaire ne s'est pas faite en un jour, et la révocation d'une pauvre servante pour crime contre la gram-

maire (« Les Femmes savantes » de Molière), s'est transformée en affrontements sanglants au début du XXe siècle quand les grecs se divisaient sur le choix de l'utilisation de la langue « pure » ou de la langue « du peuple ». Dans ces débats n'oublions pas l'éternelle question de la réforme de l'orthographe française, orthographe que tant voudraient immuable, alors qu'elle a été modifiée plus de quarante fois depuis l'Edit de Villers-Cotterêts.

L'existence d'une tradition écrite de longue date permet généralement d'arriver à un modèle de langue qu'un pouvoir peut imposer dans ses documents et par l'enseignement dès lors qu'il existe une structure d'instruction publique capable de le diffuser. C'est sans aucun doute un des éléments qui a favorisé la diffusion du français sur notre territoire depuis les Lumières et la Révolution.

Quand la langue se transmet de façon orale ou que le niveau d'alphabétisation est insuffisant, les choses sont parfois plus compliquées. Tout est en effet à faire et les choix sont souvent mal perçus par des locuteurs qui ont du mal à reconnaître leur langue dans les graphies ou même les termes ou formules auxquels les universitaires donnent un caractère officiel dans les ouvrages. L'héritage culturel, l'affectif, est profondément touché. Cette forme normalisée apparaît alors comme une néo-langue (néo-occitan, néo-breton, néo-romanche). Le seul moyen d'unifier les parlers apparaît alors comme une division supplémentaire. L'Auvergnat est-il un ensemble de patois, un dialecte, une langue d'oc, de l'occitan septentrional ? J'ai pu observer à travers mes lectures qu'il y a autant d'interprétations que de groupes philologistes à ce niveau. La reconnaissance de l'Amazigh en Algérie pose aujourd'hui le problème de la norme à choisir tant les locuteurs parlent des langues berbères aussi différentes entre elles que le sont portugais, le galicien, ou l'asturo léonais sur la péninsule ibérique. Une norme s'impose dès lors que les pouvoirs font la promotion de la forme générique avec l'appui d'une académie de la langue, de l'instruction publique, et de la production littéraire, documentaire et artistique. La langue fait alors nation. C'est alors l'usage par tous les citoyens qui fait l'unité.

QUAND LA LANGUE FAIT NATION

Dans le choix de langue(s) nationale(s), plusieurs cas de figure se présentent qui ne font pas toujours l'unanimité. L'unilinguisme crée des frustrations lorsqu'il ne s'agit pas de conflit. L'imposition du français ne s'est pas faite sans bonnet d'âne distribué pour chaque mot de breton prononcé. Tout ne

s'est pas fait sans douleur et c'est en sacrifiant nos parlers régionaux que nous avons créé l'unité. La perte culturelle n'est pas négligeable. On emprisonne encore en Turquie les députés qui osent s'exprimer en kurde à l'assemblée. Le droit à la reconnaissance culturelle et linguistique fait encore des victimes dans le monde. Nous devons cependant reconnaître que l'usage de la même langue diffusée par l'Ecole de Jules Ferry a été utile au progrès social et à la diffusion des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. Cette langue française a joué un rôle non négligeable dans l'intégration des populations étrangères du fait qu'elle s'impose à tous de la même façon.

En vue de mettre tout le monde d'accord et de ne pas froisser les susceptibilités certains pays optent pour la reconnaissance des plusieurs langues dans leur constitution, l'instruction et la vie quotidienne. On citera entre autres la Belgique (trilinguisme), le Canada où le bilinguisme est officiel depuis les années 1970, la Confédération Helvétique (quadrilingue), ou l'Espagne où le castillan, langue du Roi, cohabite avec les langues régionales (catalan, basque, galicien et occitan).

Est-ce à dire pour autant qu'il y a communauté entre les différentes composantes linguistiques ? Le désir d'émancipation des Catalans, guidé plus par des raisons économiques que de reconnaissance culturelle, montre bien que la frustration se trouve souvent ailleurs.

L'Inde reconnaît quatorze langues constitutionnelles mais l'énorme coût de leur mise en œuvre et l'importante diaspora indienne aidant, l'anglais gagne de plus en plus de place dans les parutions et les échanges. Le hindi, (comme l'ourdou au Pakistan), ont du mal à s'imposer en langue nationale car l'Etat n'a pas encore réussi à créer un sentiment national.

Dans les pays d'Afrique ou la diversité linguistique est forte, la langue de l'ancien colonisateur fait encore foi et loi car elle se révèle un ciment fort. Ce choix ne satisfait pas tout le monde et pourtant il est nécessaire. Quelle possibilité de promotion aurait eu un état comme le Cameroun où trois cent langues et dialectes sont parlés, si le gouvernement n'avait pas opté pour le français et l'anglais ?

Le rapprochement entre les hommes passe donc aussi par l'utilisation de langues véhiculaires internationales.

QUAND LA LANGUE SORT DE SON BERCEAU

La religion, les idées, les relations commerciales, ont donné à certaines langues une possibilité de s'étendre. Le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe se sont étendus avec l'usage liturgique. Le français connaît un véritable essor dans les cours d'Europe avec la diffusion des idées des Lumières, la Révolution et L'Empire ; depuis le XXe siècle l'anglais est la langue privilégiée dans les échanges commerciaux du fait des dominations successives britannique et américaine. L'utilisation de l'anglais comme langue véhiculaire a permis de rapprocher les hommes dans un contexte mondialisé où l'on est amené à se déplacer de plus en plus. Cependant elle est souvent ressentie par ceux qui subissent l'économie mondiale comme un indicateur de fracture sociale ou comme un moyen de domination d'un modèle économique et culturel trop uniformisé. L'homme reste en effet attaché à son identité et craint de la perdre sous le rouleau compresseur anglo-saxon. La République de Malte se bat bec et ongles pour que le maltais ne soit pas menacé par les « maltis-hicsms » liés à une mauvaise maitrise de l'anglais et du maltais par les habitants de l'archipel ; et l'issue à long terme pourrait être une victoire de l'anglais. On pourrait trouver cela symbolique mais le maltais est un ciment fondateur de l'Etat, il représente un symbole de lutte historique contre tous les occupants.

Les hommes sont en effet attachés à un héritage culturel, philosophique, un ensemble de valeurs que la langue transmet. Pourrait-il exister aujourd'hui une langue à partir de laquelle tous les humains pourraient faire société ?

LE MIRAGE DES LANGUES UNIVERSELLES : l'Esperanto ne fait pas l'unanimité

Langue créée de toutes pièces par Zamenhof, l'espéranto est aujourd'hui la langue « internationale » la plus répandue dans le monde, avec près de cinq millions de locuteurs. Pratique, simple, (seulement 16 règles de grammaire) elle permet à ceux qui l'utilisent de communiquer sans peine. De nombreux ouvrages sont aujourd'hui traduits en cette langue. Zamenhof voulait par ce biais offrir un moyen supranational de communication et créer de fait un lien entre tous les hommes. Belle utopie que cette idée, mais, pour toute prometteuse qu'elle était, elle n'a pas réussi à s'imposer. Plusieurs raisons l'expliquent. Les gens ne peuvent pas s'identifier à cette langue. Le facteur d'identité culturelle a donc été un frein. Les lobbies économiques et politiques privilégient l'anglais ou le français dans les échanges, et les grandes

organisations internationales ont choisi le plurilinguisme en consacrant des sommes colossales à la traduction, tribut incontournable à l'union dans la diversité.

Nous pouvons effectivement dire qu'il y a difficulté à trouver un consensus absolu autour de la langue car celle-ci fait appel au plus profond de nous à notre attachement à des valeurs culturelles, elle touche notre affectif et entraîne souvent une réaction à celle qui nous est proposée par l'autre par peur ou crainte d'être dominé. L'homme ne devrait pas se poser cette question, il doit apprendre de l'autre, s'instruire et s'éduquer. Tous nos idiomes sont en fait le résultat de rencontres et d'emprunts mutuels. La langue est le fruit de métissages.

C- LE CAS DE L' UKRAINE : UNIONS ET DIVISIONS

Odile GENEVRIER

Cette contribution, fondée uniquement (et volontairement) sur des travaux d'historiens et de linguistes français, spécialistes du Monde Slave, a pour but de donner quelques " clés" permettant une meilleure connaissance du parcours historiques de cette région, et donc de mieux comprendre les problèmes qu'elle connaît actuellement.

La situation difficile que connaît l'Ukraine actuellement peut conduire à nous interroger sur les raisons qui ont amené les populations de cette région, tantôt à s'unir, tantôt à se diviser. Appartenances ethniques ? Parcours historiques complexes ? Cultures différentes (traditions, religions, langues) ?

Au début du 1er millénaire, les régions du centre et de l'est de l'Europe étaient occupées par des populations slaves, donc de même groupe ethnique et linguistique. Les Slaves de l'ouest (Pologne...) se développèrent sous l'influence germanique (catholicisme, alphabet latin), tandis que les Slaves du sud et ceux de l'est (actuellement Biélorussie, Ukraine et Russie) s'épanouirent grâce au voisinage de l'Empire Byzantin (orthodoxie, alphabet cyrillique). Il y eut aussi, à l'est, l'influence des Varègues (Scandinaves) qui utilisaient les voies fluviales Nord-Sud pour commercer avec l'Empire byzantin. Les Slaves de l'est ont donc la même origine ethnique et le Slave ancien comme langue commune : ces éléments ont été et restent pour eux un facteur d'union, de rassemblement.

Au cours du IIème millénaire, l'évolution des Slaves de l'ouest fut fortement influencée, par le voisinage des grands empires occidentaux, dont ils connurent parfois la domination. Le premier état slave qui se forma et se développa à l'Est, la « Russie kiévienne », était formé de différentes principautés regroupées autour de celle de Kiev. A son apogée, son territoire allait de la Mer Baltique à la Mer Noire, des Carpates à la Volga. L'essor de Kiev commença au IXe siècle, grâce à la gestion de chefs Varègues, qui sont à l'origine de la dynastie. En 987, la Russie Kiévienne fit le choix de la religion chrétienne de rite byzantin et connut un grand essor culturel et commercial, grâce à sa situation entre les pays du nord et l'empire byzantin. Puis, des problèmes de succession, des invasions de plus en plus importantes des peuples nomades du sud et de l'est (tataro-mongols), affaiblirent la principauté de Kiev. La population

fuit vers les villes du nord. L'invasion tatare stoppa le rayonnement des régions du sud (Kiev*). (cf. carte n°1 page 59)*

Du VIII[e] au XIII[e] siècle, on assiste à un rassemblement, un développement commun des Slaves de l'est, qui est à l'origine de leur culture, de leurs langues, de leurs traditions, bref, de leur identité. La « Russie kiévienne », formée de l'ensemble des principautés, occupait un espace géographique beaucoup plus vaste que celui de l'Ukraine actuelle : il comprenait aussi des territoires au nord (actuellement Biélorussie) et à l'est jusqu'à la Volga (actuellement en Russie). Le terme « Ukraine » n'apparaît qu'au XIV[e] siècle : il vient du mot « kraï » qui signifie « frontière, limite, marche » et désigne alors la région frontalière entre le Grand-duché de Moscou, le Grand-duché de Lituanie et le Royaume de Pologne.

Au cours des XIII[e] et XIV[e] siècles, les principautés russes vécurent sous le « joug tatar ». Sur les frontières sud et est, les Tatars formèrent trois khanats[5] : deux sur la Volga et un au sud, le khanat de Crimée. La lutte contre les Tatars rassembla toutes les populations des différentes principautés, car il s'agissait de se libérer, d'une part d'une invasion étrangère, d'autre part d'un occupant ayant une autre culture. Au XIV[e] siècle, un prince de Moscou sut rassembler plusieurs autres princes russes et amorça la libération du pays. La fin de l'occupation mongole se situe sous les règnes d'Ivan le Terrible (XVI[e]) et de Catherine II (XVIII[e]) qui annexa la Crimée et le littoral nord de la Mer Noire (guerre contre l'Empire ottoman). C'est sous son règne que furent construites les villes de Crimée, dont Sébastopol (base de la flotte russe). Au XVIII[e] siècle, presque tous les territoires de l'ancienne « Russie kiévienne » font partie de l'Empire russe : il rassemble les Slaves de l'est, mais pâtit d'une faiblesse sur ses confins occidentaux.

Un territoire aux frontières occidentales « flottantes »

Les voisins occidentaux de la Russie sont la Lituanie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie. Du XIV[e] au XIX[e] siècle, ces états eurent des limites territoriales variables. Certains connurent des périodes florissantes et profitèrent de moments où d'autres (la Russie par exemple) étaient au contraire affaiblis (successions difficiles, luttes internes ...) pour annexer certaines régions frontalières ; c'est le cas de la Galicie et de la Volhynie – actuelle région de Lviv

[5] Khanat : territoire géré par un khan, souverain mongol ou chef tatar. Les Khanats étaient issus du démembrement de l'Empire mongol créé par Gengis Khan au 13ème siècle.

(Lvov). Parfois, ils occupèrent même des territoires russes, plus à l'est. Au XVIII^{e} siècle, par exemple, le roi de Pologne voulut obliger des populations ukraino-russes à prendre la religion catholique, ce qui déclencha une révolte ; le chef cosaque B. Khmelnitski demanda alors la protection de la Russie, ce qui conduisit à une guerre entre les deux pays. La région fut en définitive partagée entre la Pologne (partie ouest) et la Russie (partie est). On voit déjà s'instaurer cette « partition culturelle et politique » qui pose actuellement problème. A la fin du XVIII^{e} siècle, la Pologne connut beaucoup de troubles et fut à son tour partagée entre les trois empires voisins : l'Autriche, la Prusse et la Russie ; celle-ci retrouva alors certaines régions perdues au cours des siècles précédents.

Ces « flottements frontaliers » expliquent les influences diverses subies par les régions occidentales de l'Ukraine où l'on remarque, par exemple, une présence plus importante du catholicisme (et du protestantisme) et des personnes parlant le polonais, le hongrois ou l'allemand. Ces régions ont acquis un caractère multiculturel plus que multiethnique car il s'agit de populations slaves, parfois germaniques, très mêlées. C'est tout de même un facteur de division, car ces populations sont plus portées à regarder vers l'ouest que vers la Russie. Par contre, si l'on considère l'influence d'évènements comme les invasions extérieures, par exemple l'invasion napoléonienne au XIX^{e} siècle, on assiste alors à un grand sursaut national : l'armée russe était celle d'un Empire multiethnique où, du simple soldat à l'officier supérieur, tous défendaient la patrie. On retrouve ces facteurs de divisions (luttes internes, annexions..) ou de rassemblement (invasions extérieures) au XX^{e} siècle, avec la révolution bolchévique et les deux guerres mondiales.

La formation de l'URSS et donc de la République Soviétique d'Ukraine

Au début de la Première guerre mondiale, c'est d'abord « l'union sacrée» face à l'envahisseur ; puis arrivent les revers, la perte de la Pologne, de la Lituanie et l'abdication de Nicolas II. Les Bolcheviks prennent le pouvoir et dictent les premiers décrets, dont celui sur les nationalités. Le pays est la proie de la guerre civile, entre les Rouges et les Blancs. A Kiev, la Rada (parlement ukrainien) proclame la « République populaire d'Ukraine », soutenue par l'Allemagne qui lutte contre le communisme ; à Kharkov, les Bolcheviks instaurent la « République soviétique d'Ukraine ». L'Ukraine de Kiev proclame son indépendance sous la direction du nationaliste Petlioura. Après de durs combats, les belligérants signent le 3 mars 1918, la paix de Brest-Litovsk qui

comprend deux traités : l'un signé par l'Ukraine de Petlioura, l'autre par les Bolcheviks. En novembre 1918, c'est la capitulation de l'Allemagne. La Pologne vient alors soutenir l'Ukraine de Petlioura contre l'Ukraine de Kharkov. En 1920, les « Rouges » reprennent Kiev et chassent les « Blancs » du sud du pays. En 1921, la Pologne reconnaît la « République soviétique d'Ukraine » réunie, mais qui a, à nouveau, perdu des territoires à l'ouest (Galicie, Volhynie..). En 1922, c'est la création de l'URSS.

Cette période a été, une fois encore, facteur de rassemblement (guerre contre l'Allemagne, création d'un nouveau pays) mais aussi de division (émigration, Ukraine un temps partagée, et finalement amputée de régions à l'ouest). Le gouvernement actuel se revendique « héritier » de cette Ukraine indépendante de 1918 à 1922 qui ne concernait que la partie occidentale et qui avait cependant sur son territoire la présence militaire de ses « alliés », l'Allemagne puis la Pologne. (Actuellement, ces deux pays sont toujours les deux grands « alliés » du gouvernement actuel issu de la mouvance nationaliste des régions de l'Ouest !). C'est avec la formation de l'URSS que l'Ukraine devient, pour la première fois de son histoire, un pays en tant que tel, avec des limites administratives, mais à l'intérieur de l'URSS. La construction de l'URSS crée un rassemblement. Tous les habitants de l'URSS, ont la « citoyenneté soviétique » : elle gomme « la nationalité » qui n'a plus qu'une signification régionale. Cette identité est renforcée par une culture, une éducation, une langue commune... *(cf. carte n°2 page 60)*

En 1940, avec le pacte de non-agression, les Allemands et les Soviétiques se partagent la Pologne. L'Ukraine retrouve les régions occidentales perdues en 1920 (voir carte 2). Comme toutes les invasions extérieures, la 2nde guerre mondiale engendre un grand sursaut national. Les soldats et officiers de l'armée soviétique viennent de toutes les républiques de l'URSS, le « flou » identitaire est gommé. En 1943, puis à Yalta, les Alliés reconnaissent les nouvelles frontières de l'URSS. La reconstruction du pays rassemble toutes les énergies. Les populations se mélangent, se déplacent (études, vie professionnelle, mariages...). En 1954, Khrouchtchev donne la Crimée à l'Ukraine ; ce n'est qu'une modification territoriale à l'intérieur d'un pays très centralisé, et elle garde son statut de « République autonome ».

La fin du XXe siècle est marquée par la pérestroïka de Gorbatchev qui apporte la démocratie : apparition de « Fronts populaires », puis de partis, souvent indépendantistes. C'est le début des divisions sur la base des nationalités. Gorbatchev veut garder une Union rénovée ; il est très inquiet pour les

populations comme les Russes du Donbass, celles de Crimée. Les populations veulent aussi garder une Union (un vote avait donné 80% de oui en Russie, 64% en Ukraine ...), elles sont déroutées par les exigences d'indépendance de certains. Quelques Républiques proclament leur souveraineté (Lituanie, Ukraine..). Tout se précipite avec le putsch conservateur d'août 1981 à Moscou (qui fait craindre à tous le retour d'un pouvoir fort), puis avec celui des trois présidents (Eltsine pour la Russie, Kravtchouk pour l'Ukraine, Chouchkévitch pour la Biélorussie) qui déclarent unilatéralement la fin de l'URSS et l'indépendance de leurs républiques. Cela s'est fait en dehors de tout cadre constitutionnel et dans le dos de Gorbatchev, président de l'URSS.

On assiste à une division majeure qui va avoir de nombreuses conséquences (infrastructures, interdépendances économiques, mélange des populations...) Les gens sont désorientés, c'est un vrai traumatisme. Du jour au lendemain, ils perdent leur « citoyenneté ». Les familles comprennent souvent des membres de différentes nationalités : 75% de « soviétiques » se retrouvent en dehors de leur « république nationale ».

La République indépendante d'Ukraine

Elle a hérité des frontières administratives fixées en 1922 qui n'avaient pas été dessinées dans l'optique d'un état indépendant. On avait même ajouté à l'est des territoires peuplés majoritairement de russes pour des raisons d'équilibre économique (et électoralistes!) : la région du Donbass par exemple ; la Crimée (qui avait été « donnée » en 1954) a, comme son statut de République autonome le permettait, voté son indépendance dès 1991. L'Ukraine est gouvernée tantôt par des gouvernements « consensuels », tantôt par des « pro-russes », tantôt par des partis indépendantistes comme le « Roukh » ou nationalistes comme « Svoboda », « Pravovo Sektora ». Les élections de « pro-russes » sont chaque fois contestées : ce fut le cas lors de « La révolution orange » de 2004 ou du mouvement du « Maïdan » en 2014 à Kiev, pendant qu'à Kharkov, on assiste à de grandes manifestations « pro-russes ». *(cf. carte n° 3 page 61)*

Le pays est divisé, l'ouest et l'est ayant des « visions géopolitiques » différentes, ce qui s'explique très bien historiquement. L'Ukraine est un pays multinational : le recensement de 1989 donnait 72,7% d'Ukrainiens, 22,1% de Russes (17,3%en 2001) ; et des minorités : 400.OO Roumains, 200.000 Bulgares, 200.000 Polonais, 160.000 Hongrois, principalement dans les régions de l'ouest, conséquence des variations de frontières. Enfin, il y a les Tatars de

Crimée. La partie à l'est est plus homogène (Russes et Ukrainiens russophones) car elle a toujours fait partie de la Russie, jusqu'à la formation de l'URSS, et donc de la République soviétique d'Ukraine, en 1922. Depuis l'indépendance de l'Ukraine en 1991, le problème national est devenu plus crucial. Une des questions est celle de la langue. On retrouve une certaine diversité due au parcours historique; le russe a été la « langue historique », que ce soit du temps de l'Empire russe ou pendant la période soviétique. C'était la langue de l'enseignement, celle des milieux cultivés, urbains (économie, administration, politique...), l'ukrainien étant essentiellement parlé dans les campagnes. Actuellement, à l'ouest, 90% des personnes déclarent l'ukrainien comme langue maternelle, mais ce sont souvent des dialectes avec des emprunts aux langues voisines ; à Kiev et au centre du pays, le chiffre est très variable ; à l'est, 45% des personnes déclarent le russe comme langue maternelle (région historiquement russe, interdépendance du tissu économique avec la Russie ...) En Crimée, 67% déclarent le russe comme langue maternelle (sinon, c'est le tatar, l'ukrainien, le grec). En 1991, la Crimée a déclaré le russe comme langue officielle, l'Ukraine a déclaré l'ukrainien comme langue officielle et le russe comme langue légale. Par un décret en mars 2014, le gouvernement Porochenko a interdit le russe comme langue légale sur tout le territoire. Ce fut l'étincelle qui a déclenché la révolte de Maïdan.

Le russe est une langue de culture, mais aussi de communication à l'international. L'ukrainien a un vocabulaire limité et des variantes régionales. En fait, beaucoup de gens disant parler l'ukrainien, parlent le « surjik », sorte de langue mixte russo-ukrainienne. Dans la vie courante, l'ukrainien domine dans les radios-télévisions publiques, le russe pour les radios-télévisions privées, ainsi que dans l'édition (journaux, revues, livres). Dans l'enseignement public, 78% de l'enseignement primaire est en ukrainien, 17,8% en russe ; pour l'enseignement secondaire, il y avait beaucoup d'établissements bilingues, mais depuis 2004, leur chiffre diminue. En ce qui concerne l'enseignement privé secondaire et l'enseignement supérieur, le russe domine, sauf pour les Instituts de formation des enseignants et les Ecoles professionnelles où c'est l'ukrainien. A l'est, le russe est beaucoup plus présent. En Crimée, l'enseignement est à 100% en russe. Une étude plus générale note que 90% de la population se répartit en trois groupes : 40% d'Ukrainiens ukrainophones, 30% à 35% d'Ukrainiens russophones et 20% de russes russophones. En fait la société est bilingue. Le gouvernement actuel veut fonder la nation sur la langue. Depuis quelques années, on a une

« ukrainisation » via l'école et l'administration. La question de la langue, liée à celle de l'identité, est un des facteurs de la très grande fracture qui ébranle le pays actuellement. L'identité ukrainienne n'a pas de référent religieux comme d'autres pays, ce qui est encore une conséquence de son passé historique. A l'ouest, le catholicisme et le protestantisme, suite à la période de la domination polonaise ou germanique, sont très présents, sinon, la religion orthodoxe est majoritaire. En 2003, la répartition était : 52,3% pour les orthodoxes, 25,2% pour les protestants, 15,3% pour les catholiques, 0,8% pour les juifs, 1,7% pour les musulmans sunnites de Crimée. La religion est encore une source de divisions, mais elle peut être vue à l'inverse, comme un facteur de rassemblement, chacun trouvant un soutien au sein de sa communauté.

Enfin, la diversité du pays se retrouve encore au niveau de l'économie : les régions à l'ouest sont plus agricoles, Kiev et ses environs plus portés sur le tertiaire ; quant à l'est, c'est la grande région industrielle du pays.

Les divisions se sont exacerbées avec l'indépendance. Les difficultés sont encore plus complexes depuis que l'Ukraine est devenue un « pays charnière » suite à l'élargissement de l'Union européenne. De plus, elle n'a pas d'éléments capables de « faire une nation ». *« A la longue, l'Ukraine ne pourra qu'abandonner l'idée que l'Etat doit consister en une Nation et se caractériser par une langue et une culture commune et homogène*» Une solution serait peut-être de « *remplacer le lien Nation-langue par une nouvelle définition de l'identité ukrainienne qui inclurait l'expérience historique dans sa diversité et les différences culturelles et linguistiques comme partie intégrante de la nation* » (Gilles Lepesant : *L'Ukraine dans la nouvelle Europe*).

Carte n°1

L'ÉTAT DE KIEV
(Xe ET XIe SIÈCLES)
État de Kiev
Bulgares de la Volga
Pays limitrophes
Expéditions des princes de Kiev :
SVATOSLAV
VLADIMIR
JAROSLAV
LA POLOGNE A LA FIN DU Xe ET AU DÉBUT DU XIe SIÈCLE
La Pologne à la fin du Xe Siècle
Les Conquêtes de Boleslas le Vaillant (992-1025)
Pays limitrophes
Mer BALTIQUE
LITUANIE
HONGRIE
MER BALTIQUE
PEUPLES FINNOIS
PRUSSES
LITUANIENS
POLOGNE
RUSSIE
KIEV
BULGARES DE LA VOLGA
POLOVTSY
PETCHÉNÈGUES
KAGANAT DES KHAZARES
HONGRIE
PRINCIPAUTÉ DE VALACHIE
MER NOIRE
GÉORGIE
ARMÉNIE
EMPIRE DE BYZANCE
ESZTERGOM
NOVGOROD
POLOTSK
SMOLENSK
MINSK
TCHERNIGOV
PÉRÉIASLAV
BREST
GALITCH
TVER
SOUZDAL
RIAZAN
KOURSK
LADOGA
BIELOOZERSK
SARKEL
SOUDAK
KHERSONÈSE TAURIQUE
PRESLAV
DOROSTOL
CONSTANTINOPLE
TRÉBIZONDE
SAMSOUN
OKHRIDA
NICH
BELGRADE
SZEGEDIN
CRACOVIE
PÉREMYSL
PRAGUE
GNIEZNO
POSNAN (POSEN)
WROCLAW (BRESLAU)
MAGDEBOURG
KRAKOW (CRACOVIE)
SANDOMIR
LUBLIN
OPOLE
OLOMUC
PLOCK
GDANSK
STARGARD
WOLIN
ARCONA
VIENNE
NITRA

Carte n° 2

Les conséquences territoriales de la Seconde Guerre mondiale

- Gains territoriaux soviétiques
- Occupation soviétique en Allemagne et en Autriche

Des frontières mouvantes :

- Frontière de l'URSS en 1939
- Frontière de l'URSS en 1949
- Frontière des RSS en 1949
- Le rideau de fer

1949 : LES TROIS FRONTIÈRES

Carte n° 3

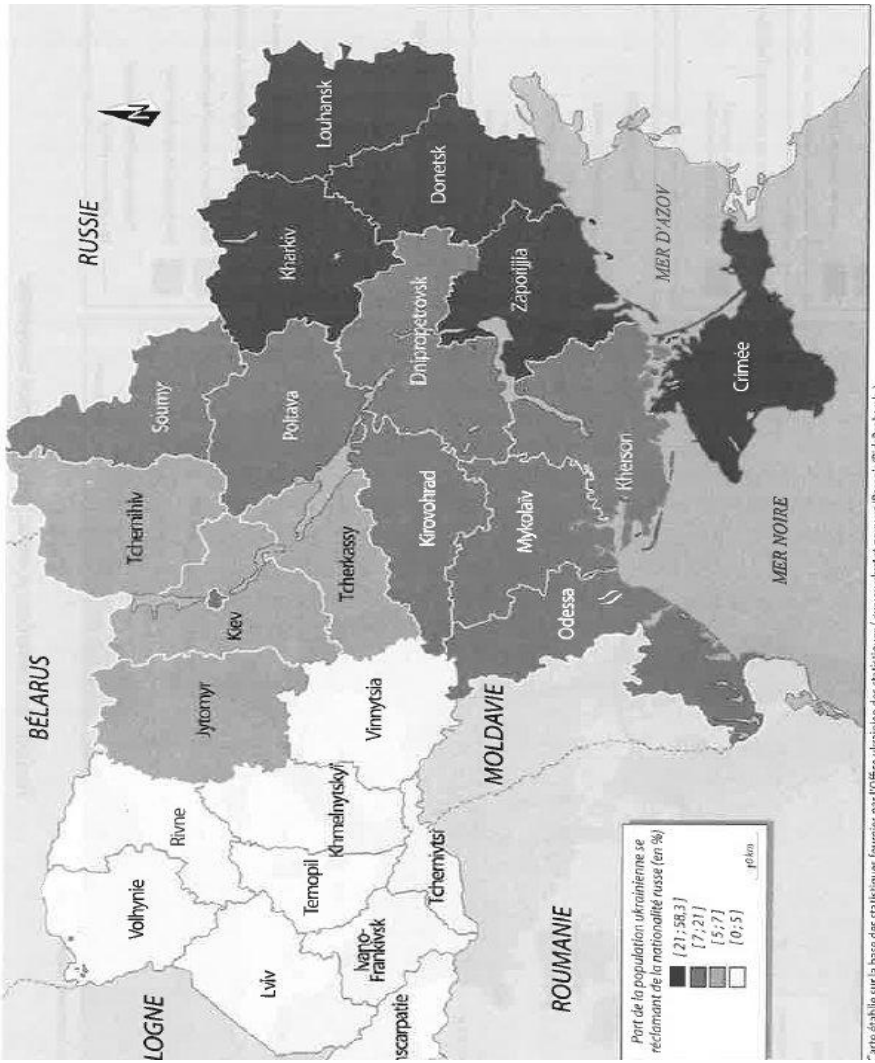

Carte établie sur la base des statistiques fournies par l'Office ukrainien des statistiques (<www.ukrstat.gov.ua/Perepis/Pids/Per2.html>)

Chapitre 5 – LES SOLIDARITES

Huguette RUBIO

Après un exposé des différentes formes et motivations de la solidarité, cet exposé s'interroge sur la signification et la portée de dispositifs récemment adoptés par notre gouvernement, au nom de la solidarité, notamment entre générations…

INTRODUCTION : DES SOLIDARITES A LA SOLIDARITE ?

En parallèle des actions de l'Etat, on constate l'existence d'« un *retour en force de l'idée de solidarité* » à partir du constat que *« les engagements humanitaires, les solidarités de proximité, les sensibilités aux malheurs et l'attention au bonheur des autres sont devenus des préoccupations majeures du temps présent »*[6].

Le souci d'autrui serait-il venu « *supplanter l'image d'un individu mû par ses intérêts égoïstes dans un contexte d'économie libérale* » en réaction aux méfaits des temps contemporains comme le suggère la présentation du dossier de la revue « Sciences Humaines » déjà cité ?

On peut en douter car, si on assiste à une multiplication des manifestations de solidarité, on constate dans le même temps la multiplication des controverses à leurs sujets qui opposent les individus entre eux et accroît les tensions sociales.

Fondamentalement la Solidarité est ce qui devrait unir les hommes et non les diviser. Or, c'est bien le paradoxe que nous vivons aujourd'hui : des solidarités qui unissent et des solidarités qui divisent. Une notion dont on fait d'un côté l'apologie et de l'autre que l'on n'hésite pas aussi à remettre profondément en cause. Henri Pena-Ruiz évoque « *une solidarité rituellement invoquée et une « insolidarité » pratiquée* » c'est-à-dire « *non seulement le manque de solidarité mais aussi et surtout le processus qui détourne de la solidarité en dressant les hommes les uns contre les autres* »[7] ?

Le sociologue Didier Fassin s'interroge sur cette *« emphase compassionnelle »* que l'on observe, qui s'exprime au travers d'une « *une morale humanitaire* » devenue intouchable : *« la compassion ne permettrait-elle pas « de*

[6] Revue Sciences Humaines, dossier février 2011, « Le retour de la solidarité »

[7] H.P. Ruiz, 2011, Qu'est-ce que la solidarité ? *p.90 à 91*

faire l'économie d'actions plus exigeantes » [8] ? Certes *« nous aspirons à des principes et à des normes universels, mais en pratique nous nous préoccupons surtout de notre groupe et nous sommes beaucoup moins soucieux du bien être des autres ».*

En fait, ce qui nous divise ce n'est pas la Solidarité en tant que valeur universelle mais la conception que l'on en a en fonction de nos choix philosophiques, éthiques et politiques face à la réalité de la détresse humaine et à la conception que nous avons de l'homme dans la société.

C'est précisément dans l'existence de cette multiplicité de conceptions et des formes qu'elle prend que se perd la « Solidarité » et que se trouve le ferment de la division.

Mon intention est de tenter de comprendre ce qui fonde les différences de conceptions de la solidarité pour mieux appréhender « ce qui divise », voire ce qui exclut... pour, peut-être, revenir à l'idée même d'une solidarité comme fondement de la vie sociale et non pas seulement comme levier des politiques sociales.

TENSION ENTRE COMPASSION ET CONSCIENCE SOCIALE

Après avoir évoqué les deux registres de la solidarité liés aux causes de la souffrance humaine, nous aborderons la question du positionnement de la solidarité en tension entre morale et droit et de la nécessaire transition de la sensibilisation morale à la conscience politique pour ne pas confondre compassion et conscience sociale.

Deux registres de la solidarité liés aux causes de la souffrance

Il existe deux types de causes des souffrances humaines : celles issues d'évènements tragiques naturels c'est-à-dire les catastrophes imputables à la nature et celles qui sont provoquées par d'autres hommes, inhérentes par conséquent à la société.

De ces deux sources de souffrance émergent deux registres dans l'exercice de la solidarité vis-à-vis de personnes en détresse. La première forme de solidarité s'exprime face aux souffrances provenant de la Nature ; alors l'exercice de l'entraide consiste essentiellement à soulager les effets de la catastrophe en venant au secours des victimes ; on peut étendre cette forme de solidarité

[8] Didier Fassin, 2010 « La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent »

au soutien des malades, des personnes âgées et des personnes atteintes de handicap quand les sources des souffrances sont des causes naturelles. La deuxième forme de solidarité apparaît face à la détresse humaine provoquée par d'autres hommes ou par les injustices de la société (la guerre, les évènements sociaux...). Il ne s'agit plus seulement alors de soulager les effets mais de lutter contre les causes de la souffrance. La maladie s'inscrit dans cette logique quand elle est le résultat de déficiences de notre société (pollution, amiante, pauvreté, accidents de la route etc.).

Le soulagement des souffrances d'autrui relève de la morale personnelle et de l'instinct de survie des hommes qui se retrouvent solidaires pour faire face aux évènements naturels. Mais soulager les victimes d'injustices de la société, et en combattre les causes, suppose un engagement collectif qui n'abandonne pas l'exercice de la solidarité au hasard des dispositions éthiques et humanitaires des individus mais qui, par l'exigence *de mesures sociales, engage toute une politique.* Ainsi, la réflexion débouche sur une réflexion politique, objet de toutes les controverses possibles et sources de divisions.

Entre la morale et le droit, le civisme

Les rapports entre les êtres humains qui composent la société s'organisent autour de deux types de normes : celles qui relèvent de l'éthique, loi morale intérieure à la conscience individuelle, et celles qui relèvent du droit, loi juridique extérieure à la conscience. Laisser la seule morale individuelle se préoccuper de la solidarité, écrit H.Péna-Ruiz, *« c'est prendre le risque d'une assistance aléatoire, qui se fera ou ne se fera pas, selon les tempéraments, les circonstances, l'éthique variable des personnes. »*

L'histoire de l'idée de solidarité[9] montre comment, à des époques différentes, la notion de solidarité s'est inscrite dans cette tension et dans cette différence entre les liens du cœur et les liens de la raison, entre ce qui relève du libre choix de chacun et ce qui relève de la contrainte publique. Ainsi, entre morale et droit, il existe un point de passage, le civisme en tant que disposition intérieure qui conduit à obéir à la loi juridique, au regard de l'intérêt compris de bien vivre en société.

[9] Revue Sciences Humaines, dossier février 2011 : « L'idée de solidarité a une histoire » de Marie-Claude Blais p. 48 à 51

En se tournant vers la question sociale, le terme « solidaire », appliqué à la vie commune, prend un sens éthique et civique. La conscience morale devenue conscience sociale se fait politique.

De la sensibilisation morale à la conscience politique

Le sous-titre du livre de H.Pena-Ruiz, « Le cœur qui pense », est une adaptation de la formule de Victor Hugo : *« Je suis de ceux qui veulent que le cœur pense » Victor Hugo (Lettre à George Sand 17 mai 1864).* Il exprime l'idée que la raison ne se sépare nullement du cœur. « Le cœur » pense sans que cela signifie oubli de la rationalité. Mais, le facteur émotionnel ne doit pas confondre compassion et solidarité sociale. De ce fait, la réflexion sur la solidarité impose le passage de la sensibilisation morale à la conscience politique, et à partir de là « *un retour de la politique au droit appliqué à la question sociale, donc conçu non à l'échelle restreinte de la sphère privée où se nouent des engagements réciproques, mais à celle de l'organisation sociale du « vivre ensemble » où s'élaborent les lois communes » (*H.Pena-Ruiz*).*

Cependant, quand il s'agit de passer du sentiment au projet politique les clivages se créent car les approches diffèrent selon que prévaut « *une approche morale de commisération, ou une simple démarche mutualiste, ou encore une revendication juridique de droits égaux, ou enfin un projet politique faisant de la solidarité une exigence fondatrice pour le rôle social de l'état* »...

DES CONCEPTIONS DIFFERENTES DE LA SOLIDARITE

Dans cette partie, nous nous intéresserons aux différentes formes que prend la solidarité en fonction des motifs qui la guident et des représentations sociales de la pauvreté qui la fondent. Ce sont ces représentations qui font évoluer notre société d'une conception collective de la solidarité à une conception fondée sur la responsabilisation individuelle.

Différentes formes de la solidarité

Il existe de nombreuses formes de la solidarité : familiale, sociale (...) et sa forme construite qui relève de la citoyenneté c'est-à-dire la Solidarité qui s'exerce en direction d'une population insuffisamment intégrée au système social.

Les Institutions publiques, les organisations humanitaires, les actions de solidarité de la société civile, sont les acteurs de cette solidarité citoyenne ;

mais les associations ne doivent pas se substituer aux politiques publiques ni les remplacer. Cette « politique de solidarité » dont le monde associatif tire sa raison d'être, peut aussi « *fonder une véritable interpellation des pouvoirs publics lorsque ceux-ci se désengagent indûment de leurs responsabilités et réduisent la préoccupation du social à un simple résidu de l'économique* » (H.Pena-Ruiz). Face au paradoxe actuel de la privation dans un contexte d'abondance qui fait exister en parallèle rémunérations indécentes et misère jusqu'à l'exclusion sociale, la construction des solidarités est sous-tendue par les clivages sociaux et politiques et par les intérêts particuliers.

L'ambiguïté est totale face à ces solidarités nées de motifs divergents (H.Pena-Ruiz) : *solidarités exclusives des nationalismes traditionnels ou de communautarismes religieux ; solidarités de classe soit des exploiteurs soit des exploités ; solidarité des dominants soucieux de préserver leurs avantages voire leurs privilèges ; solidarité des dominés soucieux au contraire de renverser toute puissance d'oppression ou de domination*... D'emblée les solidarités particulières peuvent entrer en conflit. Les différents types de clivages (intérêts particuliers inconciliables, options religieuses, idéologies antinomiques) qui existent entre les hommes, qu'ils soient issus des classes sociales, des cultures d'origine, des convictions personnelles voire des appartenances nationales, peuvent définir des solidarités restreintes à des groupes particuliers que H.Pena-Ruiz nomme « solidarités communautaristes » (...). Certaines solidarités communautaristes n'incluent qu'en excluant celui ou celle qu'il ne reconnaît pas dans un particularisme ou une appartenance obligatoire. C'est ainsi que les questions de laïcité rejoignent celle de la justice sociale fondée sur une solidarité laïque.

De la représentation sociale de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Serge Paugam[10] développe l'idée que les représentations sociales de la pauvreté fondent les politiques sociales et que les images sociales du chômage et de la pauvreté évoluent selon la conjoncture économique. En fonction de ces représentations, chaque société adopte à l'égard des pauvres des politiques sociales, lesquelles contribuent à donner un sens particulier et une fonction spécifique à la pauvreté.

Deux explications à la pauvreté s'opposent : une explication sociale où les pauvres sont les victimes d'un système, d'une injustice sociale, ce qui im-

[10] Serge Paugam, « Les cycles de la solidarité envers les pauvres »

plique la compassion et l'aide des pouvoirs publics pour une plus grande justice sociale ; une conception morale qui, au nom du sens du devoir et de l'éthique du travail stigmatise et culpabilise les pauvres, les suspecte de paresse et de s'installer volontairement dans l'assistanat ...

Ainsi, deux logiques cohabitent : soit la solidarité est appelée à s'exercer de façon consensuelle au nom des valeurs humanistes et de la cohésion sociale ; soit elle est rejetée en raison de ses effets contre productifs (voire pervers) notamment celui d'entretenir une classe d'assistés peu encline à se prendre en charge.

La conscience de la solidarité envers les pauvres est variable selon les périodes. Elle se renforce ou s'affaiblit selon la conjoncture économique et se traduit, de façon cyclique, par une transformation au moins partielle de la fonction elle-même de l'assistance : dans les périodes de crise l'indulgence et le sentiment d'injustice dominent, dans les périodes de croissance la stigmatisation l'emporte.

D'une solidarité collective à une solidarité de responsabilisation individuelle

Robert Castel[11] analyse le RSA (Revenu de Solidarité Active, 1er juin 2009) comme la manifestation et l'instrumentation d'une transposition profonde de la conception de solidarité.

La solidarité collective est la reconnaissance du fait d'appartenir à une communauté nationale. Les droits affirment que la protection de l'individu est garantie aux citoyens par l'Etat du fait de son appartenance à la nation. Cette conception, construction historique, participe à la cohérence et à l'unité de la République.

Avec le RSA, on assiste à la déconstruction de la conception républicaine classique de la solidarité remplacée par une incitation à la responsabilisation des individus qui sont les cibles des politiques publiques. R.Castel observe le glissement d'une conception de la solidarité comme une « construction collective » inconditionnelle, garantie par l'état sous forme de DROITS sociaux (politiques sociales du XXe) ... vers une interprétation contractuelle de la solidarité selon laquelle les individus sont mobilisés selon une « logique de contrepartie » afin de mériter les ressources dont ils peuvent être les bénéficiaires. Ainsi la solidarité de responsabilisation individuelle reporte sur

[11] *Robert Castel « De la protection sociale comme droit »*

l'individu une part croissante de la charge de se tirer d'affaire (exigences de responsabilisation, mobilisation, contractualisation, contrepartie, logique du projet ...).

A une conception républicaine classique fondée sur la garantie de la solidarité par l'état sous forme de DROITS sociaux s'oppose donc un nouveau modèle, que R.Castel appelle « le paradigme de l'activation », qui remet en question l'inconditionnalité de la solidarité républicaine et reconfigure le champ de la protection sociale en soumettant les individus à une logique contractuelle de la solidarité. Il engage la responsabilité de l'individu y compris de ses échecs.

Les politiques sociales deviennent de ce fait des politiques de l'individu en un double sens : c'est sur les individus que sont ciblées les interventions publiques ; ce sont les individus qui doivent se mobiliser pour s'en sortir.

CONCLUSION

Dans son livre, « La solidarité, histoire d'une idée », Marie Claude Blais[12] met en lumière les exigences liées à la mise en œuvre d'une solidarité « d'avenir » : ces perspectives peuvent aussi apporter une ouverture en même temps qu'une conclusion à notre propos.

« Pourtant, si nous voulons éviter que la solidarité devienne un facteur d'exclusion, il nous reste à élaborer l'articulation entre les liens de cœur et les liens de raison, entre la solidarité qui relève du libre choix des personnes et celle qui relève de la contrainte publique. La question n'est plus aujourd'hui de se demander s'il faut revenir à la fraternité ou à la charité, ni même s'il faut privilégier l'entraide ou l'action publique. L'idée de solidarité retrouve toute sa pertinence quand elle permet de mettre en avant la dimension consciente et volontaire de toute association humaine.

Mais elle rappelle aussi que compassion et empathie ne sont pas forcément les meilleures conseillères, lorsque, hors de tout examen rationnel, elles s'exercent aux dépens de la justice et de l'efficacité ».

[12] *Marie Claude Blais* « La solidarité. Histoire d'une idée » (Gallimard 2007).

Chapitre 6 – LA VIE ASSOCIATIVE

Alain BANDIERA

La liberté d'association est une conquête récente qui est allée de pair avec celle de la liberté d'expression. En dépit de dévoiements toujours possibles, l'association au sens de la loi de 1901, est un des moyens pour rassembler des hommes et femmes pour une action commune désintéressée et la mise en œuvre des valeurs de la République.

LA VIE ASSOCIATIVE : UN LEVIER POUR LA DEMOCRATIE

Ce sont les nécessités vitales qui incitent l'homme à rechercher d'abord la compagnie de ses semblables, et à organiser des structures collectives. C'est bien entendu l'instinct de survie qui préside aux rassemblements des origines ; aucun homme ne pouvant se suffire à lui-même, la constitution du groupe garantit la sécurité de ses membres. Les documents fiables que les experts ont établis montrent aussi que les tribus se sont constituées autour des lieux susceptibles de fournir aux hommes la nourriture et la protection contre les fléaux naturels ; elles manifestent déjà les signes du passage de la vie sauvage à une esquisse de civilisation, ne serait-ce que dans le partage des tâches, les rites collectifs, et jusque dans la mise en œuvre de démarches esthétiques : nous savons quel étonnement, quelle émotion produisent les peintures murales des grottes préhistoriques, perçues comme les signes d'une humanité qui nous devient presque fraternelle. Ces situations archaïques ont laissé des traces symboliques et introduit des valeurs implicites qui éclairent encore l'activité associative.

D'autres motifs – relevant aussi de l'affectivité humaine – expliquent encore la constitution de ces communautés qui permettent aux hommes d'échapper à l'insécurité et au malheur de la solitude ; c'est l'origine de toutes les communautés ethniques au sein desquelles les hommes ont triomphé de la douleur de l'exil et où ils ont reconstruit leurs singularités tout en organisant leur intégration ; ainsi les premiers émigrés italiens ont-ils collaboré avec les Auvergnats de Paris pour créer le musette, musique populaire qui occupe une place de choix dans notre patrimoine musical ; ainsi tout un quartier de Paris est-il marqué par la gastronomie chinoise. Une communauté vietnamienne a reconstitué, dans la petite cité minière de Noyant dans l'Allier, un site bouddhiste particulièrement spectaculaire, et les premiers Polonais venus travailler dans les Mines des Combrailles ont fondé le club sportif

qui porte toujours le sigle (KSP) de sa fondation. A l'encontre d'un communautarisme agressif, toutes ces initiatives illustrent d'abord de la part de leurs fondateurs une volonté essentiellement pacificatrice qui permet à leurs membres de sauver leur singularité et de rejoindre la communauté des hommes.

Ces constantes de l'histoire ne cessent d'éclairer le sens de la vie associative telle qu'elle se manifeste aujourd'hui dans le cadre d'une législation qui garantit son existence et ses actions. Les fluctuations de cette législation, les témoignages de l'histoire succinctement évoqués, doivent nous empêcher de considérer la vie associative comme une organisation frivole et de la réduire à de simples pratiques festives de divertissements, destinées à agrémenter la vie communale.

Le citoyen qui, aujourd'hui, est inscrit à un club de tennis, qui est membre d'une fédération locale des parents d'élèves, qui a inscrit son fils au cours de judo du mardi soir, ne sait peut-être pas qu'il bénéficie d'un droit longtemps réprimé, et acquis au terme de luttes inlassables, comme le souligne Bernard Gibaud : *« De l'antiquité à la fin de l'ancien Régime, l'histoire des groupements d'entraide est en fait l'histoire d'une interminable coercition. »*

Les associations seront définitivement régies par la loi de 1901, à l'initiative de Waldeck Rousseau qui souligne la valeur morale de cette structure : "*L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres.*" Le langage de la législation emprunte avec bonheur les métaphores de la poésie pour définir la mission dévolue aux associations.

Au crédit de l'association et de sa fonction politique, on peut porter la méfiance qu'elle a suscitée de la part de tous les gouvernements autoritaires et de tous les régimes despotiques ; ils se sont appliqués (et s'appliquent toujours) à entraver la pulsion associative sans jamais parvenir à l'éradiquer, comme le souligne encore Bernard Gibaud : « *Les associations ont eu leurs interdictions plus ou moins restrictives suivant le pouvoir et leur siècle. Mais elles ont toujours réussi à renaître* ».

UN PEU D'HISTOIRE : L'acquisition d'une liberté

Il est singulier de constater que la conquête de la liberté d'association va de pair avec l'histoire de la liberté d'expression, de son corollaire, la liberté de la presse, et de la laïcité. Le régime de Pétain rétablit la censure, supprime la

liberté d'association, redoutant bien entendu les rassemblements de citoyens hostiles au régime, fondateurs des réseaux de résistance. C'est dire que l'association est par excellence une structure inhérente à la démocratie, et qu'elle se réclame des principes fondamentaux de la république.

La Révolution aura, à l'égard de la liberté d'association, une démarche paradoxale. Dans cette logique, les corporations et autres formes d'associations professionnelles, symboles de la féodalité, ont été dissoutes. La loi du 21 août 1790 reconnaît aux citoyens "le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres" : elle favorise l'apparition des célèbres "clubs" politiques (Les Jacobins, les Feuillants…).

Cette première émancipation – qui ouvre la voie aux syndicats ouvriers et aux coopératives – va engendrer des mouvements populaires, en particulier de revendications salariales. Durant la période la plus troublée de la Révolution, les "groupements" paraissaient suspects et ont été particulièrement surveillés. Les révolutionnaires modérés, majoritaires à l'Assemblée, vont édicter une des lois les plus réactionnaires de notre histoire, à savoir la loi Le Chapelier, édictée le 14 juin 1791. Cette loi prévoit de punir très sévèrement toute forme de rassemblement jugée subversive ; tout groupement d'individus est alors considéré comme une « association de malfaiteurs » qui menacent à la fois l'ordre public et les libertés individuelles. C'est encore le sens péjoratif qui s'attache au terme de « bande», désignant presque toujours un groupe suspect.

Dans le même temps, et dans l'esprit des Lumières, on assiste au développement des cafés (que fréquentent les philosophes) et des salons, hauts lieux de diffusion de la culture et des idées. Les mesures coercitives prises par la Révolution n'empêchent pas que s'affirme (et s'affiche) le grand mouvement de liberté qu'elle a engendré. Durant le XIX° siècle, les grandes luttes politiques et sociales, particulièrement les premières révoltes ouvrières, donneront un nouveau souffle – et une nouvelle efficacité – aux associations ; la constitution de syndicats et de coopératives se fortifie, au point d'inquiéter le régime, soucieux de sauvegarder son autorité. *Le 1er Empire* instaure, en 1810, par l'article 291 du Code pénal, l'obligation d'une autorisation préalable à la constitution de toute association de plus de 20 membres, obligation assortie de sanctions pénales. Ces dispositions vont perdurer jusqu'à la loi de 1901.

Le droit d'association se libéralise an 1864 avec la légalisation du droit de coalition ouvrière, puis en 1881 avec le droit de réunion publique libre, sans autorisation.

Si les clubs politiques continuent d'être interdits, la dynamique associative est amorcée et rien ne pourra plus paralyser son développement qui accompagne les progrès de la démocratie dont les associations deviennent une structure constitutive et emblématique. A la fin du second Empire et au début de la III^{ème} République, de nombreuses lois reconnaissent l'avènement d'associations particulières, comme la loi du 1er avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuel, dite charte de la mutualité. Le chantier est ouvert qui verra la proclamation de la loi de 1901.

UNE ERE NOUVELLE POUR LES ASSOCIATIONS

« La loi du 1er juillet 1901 est l'une des lois les plus populaires de notre arsenal législatif. Elle permet aux citoyens d'exprimer une liberté fondamentale : celle de se grouper pour s'entraider, se défendre ou pour « créer ensemble ». En même temps, c'est une loi à « *portée de mains* », accessible aux plus modestes comme aux plus réfractaires à la chose juridique. C'est une loi familière dans le cadre de laquelle chacun peut se glisser pour épanouir ses passions et prendre le temps de respirer. « *Elle permet la vitalité de la société civile ».*

La liberté d'association est mentionnée dans l'article 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et la convention du 10 décembre 1948 proclame universellement le droit de s'associer librement. Une décision fondamentale du Conseil constitutionnel en date du 16 juillet 1971 a érigé la liberté d'association en principe à valeur constitutionnelle : ce qui lui confère une totale légitimité républicaine.

L'EXERCICE DEMOCRATIQUE

Par une lettre adressée, en mai 2005, à Jean-Pierre Decool, député du Nord, le premier Ministre Jean-Pierre Raffarin reconnaît l'importance des associations, et affirme la volonté gouvernementale d'encourager leur action ; les chiffres cités par le Ministre révèlent une réalité colossale.

« ... le secteur associatif est aujourd'hui constitué d'un million d'associations qui regroupent 21 millions d'adhérents ; il fait appel à 12 millions de

bénévoles ; il emploie plus de un million et demi de salariés. Il apporte une contribution irremplaçable à la richesse de la vie sociale de notre pays.

… Le fait associatif recouvre des réalités très différentes aussi bien en ce qui concerne le domaine d'intervention des associations, la nature de leur activité, leur taille, les moyens financiers dont elles disposent et le type d'engagement de leurs membres.

.. Il serait souhaitable qu'une place particulière soit faite aux associations qui, sans disposer de la reconnaissance d'utilité publique, ont concrètement choisi d'œuvrer pour l'intérêt général.

J'ai décidé de vous confier une mission consistant... à rechercher les modes de relations avec les pouvoirs publics qui permettraient de mieux soutenir l'action de ces associations et de les rendre plus efficaces.

Je souhaiterais que vous examiniez en particulier la façon dont certaines de ces associations pourraient se voir déléguer des missions de service public et que vous réfléchissiez aux prérogatives qui pourraient être reconnues aux associations délégataires. A cet égard, vous pourriez notamment apprécier l'intérêt qu'il y aurait à s'inspirer de l'organisation des activités sportives qui permet d'associer des fédérations habilitées à l'exécution de services publics administratifs ».

Au delà des mesures institutionnelles qui régissent le fonctionnement associatif, il se distingue essentiellement par son caractère familier : l'association, pour les citoyens d'une commune, est toujours une association de proximité. Il existe aussi des associations d'envergure nationale dont le fonctionnement, les objectifs et le sens sont identiques à ceux qui régissent les petites structures. Conformément à la loi fondatrice, l'association devrait constituer un exemple de démocratie locale, dans une organisation issue de la liberté et de l'initiative des citoyens.

Qu'est-ce qu'une association, en réalité, pour le sens commun, pour ses adhérents, pour ceux qui bénéficient de ses actions et de ses services ? C'est un groupement libre d'hommes et de femmes, de toutes générations – ou d'une même génération, de tous milieux – ou d'un même milieu qui, quelle que soit leur particularité, partagent une passion commune, des talents communs, des convictions analogues qu'ils mettent au service de projets et d'objectifs collectifs auxquels chacune et chacun contribuent. L'association peut aussi se fonder sur une ethnie commune, sur une culture commune, sur une histoire et un destin communs. Les membres de l'association vont faire

vivre ce bien commun dans un esprit de totale convivialité, dans des manifestations souvent festives qui valorisent et rendent publiques les activités de l'association ; manifestations enfin qui favorisent d'immenses rassemblements de citoyens pacifiques.

La composition d'une association réalise aussi un équilibre entre l'unité de ses participants, leurs singularités et leurs différences. L'association est donc un facteur de paix sociale que des antagonismes divers, ou des malentendus, des divergences provisoires (notamment en période électorale) peuvent par ailleurs compromettre. C'est ainsi que sur un terrain de sport, dans un atelier de peinture, à l'occasion d'un match de ping-pong ou d'une randonnée, on voit cohabiter des citoyens qui par ailleurs peuvent être des adversaires politiques, ou ne se rencontrer jamais pour de simples raisons professionnelles ou géographiques. Pour reprendre la belle formule de Montaigne, qui constitue une définition excellente de l'universalité humaine, l'association favorise pour tous l'expérience de « l'humaine condition ». Les répercussions de l'histoire modifient aujourd'hui le profil des associations qui ouvrent leurs portes et leurs activités aux demandeurs d'asile venus des pays de l'Est ou des états africains. Pour toutes ces raisons, l'association réalise l'illustration privilégiée du principe de laïcité, un respect mutuel unissant ses membres.

Ajoutons à cela que la structure associative n'est pas un dispositif anarchique : elle se donne, en toute autonomie, des règles que les adhérents s'engagent à respecter ; elle prévoit des sanctions contre les éventuelles infractions. Il n'est pas d'incarnation plus libre du respect consenti à la loi.

L'association peut donc se définir comme la mise en œuvre, à l'échelle humaine de la proximité des principes républicains. L'absence de prérogatives et de privilèges – en dehors d'une hiérarchie nécessaire dans la gestion – garantit le principe d'égalité. La fraternité demeure un moteur essentiel des actions associatives, en particulier dans le domaine de l'humanitaire, dans les domaines de protection du citoyen, dans le domaine de l'éducation (en partenariat avec l'école publique) : la solidarité fonde ainsi ses objectifs. C'est enfin la liberté qui caractérise toute association qui repose sur le libre consentement de ses membres.

Comme toute structure républicaine, elle a donc ses règles, ses obligations institutionnelles, son équipe de gestion, son budget. Autrement dit, l'association est une structure où des citoyens mettent en œuvre et expérimentent le fonctionnement même de la démocratie dont ils peuvent mesurer la valeur et la nécessité, et donner sens aux luttes qui l'ont conquise et instaurée.

L'article 1er de la loi de 1901 prend alors, dans le sens démocratique, valeur de profession de foi. L'article premier de cette loi définit le caractère démocratique du fonctionnement associatif :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ».

LE CHAMP DES ACTIONS

Aujourd'hui des champs entiers sociaux et économiques de première importance sont portés par les associations : la culture, le sport, le système médico-social, le développement économique, le tourisme, l'éducation et la recherche, la défense des droits (des consommateurs, notamment), la protection de l'environnement ; pas un domaine concernant l'intérêt et le service des hommes qui ne bénéficie pas du concours d'associations. On les voit en particulier se mobiliser pour les grandes catastrophes comme celle qui vient de frapper le Népal et prêter main-forte à toutes les structures officielles qui viennent au secours des hommes.

Des actions plus modestes persistent aussi en permanence dans les communes ; l'aide aux devoirs est proposée aux élèves d'un établissement local ; réservée aux enfants en difficulté, et conformément aux principes associatifs, elle reste ouverte à tout le public scolaire. Des cours de français sont donnés aux demandeurs d'asile, également accueillis dans les associations sportives. Un partenariat associe, dans une petite commune du Puy-De-dôme, une amicale laïque et un foyer d'hébergement, permettant à des handicapés de se livrer à des activités diverses, favorisant ainsi leur nécessaire socialisation.

RASSEMBLEMENT OU DIVISION ?

L'analyse très idyllique du fonctionnement associatif ne doit pas pour autant nous faire oublier la question posée par notre livret : l'association constituerait-elle une structure privilégiée de rassemblement, et écarterait-elle tout risque de fracture sociale à l'échelle locale ou à l'échelle plus vaste des territoires associatifs ?

Une association n'est pas à l'abri des guerres intestines qui éclatent dans toute structure collective, la plus homogène qui soit. Elle n'est pas protégée

contre les phénomènes de rivalité ou de pouvoir inhérents à « l'humaine condition » ; elle n'échappe pas aux préoccupations de prestige et de prépondérance. Elle dispose toutefois d'un fort pouvoir d'autorégulation qui lui permet de résoudre les difficultés de fonctionnement, seules les malversations financières de grande envergure pouvant provoquer la chute d'une association. Dans le domaine politique, la possibilité de divergences, voire d'affrontements, reste inhérente au jeu des partis, et peut contribuer à leur discrédit. Quant aux inévitables rivalités sportives, il est un seuil de violence dont on ne peut accepter qu'il soit franchi.

Deux risques extérieurs menacent le fonctionnement pacifique de l'association. Le risque de sectarisme est sans doute le plus périlleux qui constitue pour la société toute entière un préjudice immense, tant par sa structure que par ses agissements. La paix sociale, la laïcité et la sécurité même des citoyens peuvent ainsi être très gravement compromises par les structures sectaires. Plus anodin, mais incompatible avec les principes républicains, la récupération idéologique, l'asservissement à une cause suspecte, peuvent altérer l'intégrité associative.

CONCLUSION : LA PERMANENCE DU PARI ASSOCIATIF.

C'est peut-être dans la crainte de ces dérives, c'est peut-être parce que toute manifestation de la liberté des hommes fait courir un risque au pouvoir en place que certains partis politiques continuent d'exercer leur méfiance à l'égard des associations ; cette méfiance n'est pas l'apanage des dictatures ou des régimes totalitaires. Un précédent gouvernement, sous prétexte de crise, a très largement entamé les budgets alloués à la vie associative, aggravant en même temps son cadre institutionnel au détriment des libertés de fonctionnement. On peut déplorer par exemple la triste phrase d'un ancien ministre de l'intérieur qui, dans le cadre de « *la pacification des banlieues* » déclarait « *On ne va tout de même pas jouer au foot avec les voyous* ». Contre ce cynisme-là, il convient peut-être de courir le risque de l'utopie, et de continuer à encourager le développement des associations dans l'espoir (déjà entretenu par l'école) de « *fermer les prisons* » et de contribuer à l'avènement du citoyen. Ce n'est pas surestimer la valeur d'une association que de lui accorder une valeur existentielle. Celle et celui qui, rejoignant leurs semblables au cœur d'une association, deviennent véritablement hommes parmi les hommes, citoyens de l'humanité.

ANNEXE : Le rapport de Jean-Pierre DELCOOL en réponse à la demande du premier ministre RAFFARIN :

La loi de 1901 a traversé le XXème siècle et connaît encore aujourd'hui un succès qu'on ne peut nier comme en témoigne le nombre d'associations qui se créent chaque année. La vie associative assure une cohésion sociale et territoriale, elle touche toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les tranches d'âge de la population et l'ensemble du territoire.

L'association est, avant tout, un engagement humain. Mais cet engagement constitue également l'un des premiers actes du citoyen, acteur de la cité, qui va accepter de s'organiser collectivement afin de mener une action commune. L'association participe à la vie de la cité. Elle est un creuset de la démocratie faisant l'interface entre le citoyen et le politique. Le nombre croissant de créations d'associations est source de richesse mais également de complexités.

De l'élaboration de la loi de 1901 au centenaire de sa commémoration, les sociétés successives ont toujours montré une grande prudence vis à vis de tout ce qui est corps privés ou organismes associatifs. De Rome à l'Ancien Régime, il y a une longue tradition de suspicion vis à vis de tout ce que les citoyens pourraient organiser indépendamment du pouvoir légal. Absente de la Déclaration de 1789, la liberté d'association se manifestera, dès 1791, au travers des Clubs politiques. Dans le code civil de Napoléon l'association est réprimée ; elle n'apparaît pas dans le code pénal. La règle veut que dès que plus de 20 personnes se rassemblent, le groupe n'a aucune existence légale sans autorisation préalable du Préfet. Tout groupe organisé est suspect. Au XIXème siècle la liberté d'association est reconnue dans la Constitution en 1848. Elle disparaît deux ans plus tard.

L'histoire de l'association est donc celle d'une « longue conquête d'un droit nouveau ». Il faut attendre les grandes lois de liberté de la Troisième République pour que la notion d'association soit consacrée par la loi de juillet 1901, devenue, à côté de la loi sur la liberté de la presse ou la loi sur la liberté de culte, une loi fondatrice de la démocratie française. Sa nature originale en fait toute sa modernité : un contrat unissant volontairement et librement des personnes autour d'un projet commun. « Substituer à l'égoïsme individuel la loi féconde de la fraternité » Waldeck-Rousseau Acte éminemment républicain, ce texte a été porté par Pierre Waldeck Rousseau, très attaché aux valeurs de la République. Comme parlementaire et ministre, il multiplie les initiatives en faveur de la liberté d'association et, dès 1882, il dépose un projet de loi dans

ce sens. Il réitère, en1883, dans la continuité des lois de juin et juillet 1881, sur la liberté de la presse, par une loi sur les associations. Il prend part au débat pour faire voter la loi sur la liberté des syndicats professionnels adoptée le 21 mars 1884 avant qu'il n'obtienne, en 1901, le vote de la loi du 1er juillet. La liberté d'association est désormais acquise. L'adoption de ce texte de loi se fait dans une France divisée par l'affaire Dreyfus et où sévit un courant d'anticléricalisme après une violente bataille qui aura duré dix-neuf ans. Ce texte républicain, rassembleur, entend combattre ceux dont on estime qu'ils menacent la République, notamment les congrégations religieuses. La presse se déchaîne et les caricatures du Président du Conseil, Pierre Waldeck-Rousseau fleurissent dans les journaux conservateurs.

La loi de 1901 est annonciatrice d'une autre loi aujourd'hui centenaire : la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des églises et de l'État. Cent années après la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, le succès ne s'est pas démenti. Une Mission interministérielle pour la Célébration du centenaire de la loi 1901, présidée par Jean-Michel BELORGEY, a montré la vitalité du tissu associatif. Dans toute la France, les associations se sont mobilisées pour commémorer l'association synonyme, pour les citoyens interrogés à cette occasion, de « liberté, solidarité, partage, intérêt général ».

Aujourd'hui, le monde associatif occupe la totalité de l'espace social, comme l'affirme Édith ARNOULT-BRILL, Présidente du Conseil National de la Vie Associative, pour qui « la loi 1901 a été l'instrument qui a permis la mobilisation citoyenne et qui a donné corps à l'ambition de transformation sociale permanente et durable que, globalement, le monde associatif exprime par sa démarche. »

Chapitre 7 - LES EQUIVOQUES DE LA PENSEE UNIQUE DOMINANTE

Guy CAGNIANT

Cet exposé rappelle le contenu généralement admis de ce qu'on appelle « la pensée unique » : c'est l'idéologie diffusée par l'intelligentsia depuis qu'elle a proclamé « la fin des idéologies ». Cette idéologie (capitaliste) maintient et justifie à la fois, la division entre pays riches et pays pauvres, et entre riches et pauvres d'un même pays. Les uns déplorent cette division, les autres en profitent ou s'en satisfont, mais tous accréditent l'explication selon laquelle il ne peut en être autrement. (NB : Alain Minc et Jacques Attali, cités par G Cagniant sont des chantres notoires de cette idéologie)

L'expression « pensée unique» pourrait faire croire que les luttes duales qui ont émaillé tout au long de son histoire la société française seraient révolues. Plus d'opposition féodale entre le roi et les grands, plus d'opposition entre monarchistes et républicains, plus de luttes entre capitalisme et marxisme, vive donc le capitalisme libéral unificateur et sauveur de l'humanité ! Mais les choses ne sont évidemment pas aussi simples.

Cette expression aurait été introduite par J.F. Kahn au début des années 1990 dans les colonnes de « L'Evénement du Jeudi », et le concept développé dans son best-seller éponyme de 1995. Le journaliste Ignacio Ramonet l'a reprise dans un éditorial de 1995 du « Monde diplomatique »[13]. Le terme évoquait le consensus national et européen sur la monnaie unique[14]**.** Par la suite il a connu un certain succès car il possède un avantage rhétorique évident : au lieu de réfuter point par point la thèse de l'adversaire, on l'accuse d'être incapable d'envisager qu'il puisse exister une alternative à la solution qu'il propose.

De ce fait, il n'existe pas une seule pensée unique mais plusieurs. La pensée unique peut alors être définie comme la pensée d'un groupe suffisamment influent pour occuper largement l'espace médiatique et ainsi pouvant apparaître comme détenant la vérité.

[13] www.monde-diplomatique.fr/1995/01/RAMONET/6069

[14] Pour simplifier mon propos je n'ai pas tenu compte du refus de certains pays « nordiques ».

LE NEO-LIBERALISME TEL QUE TRADITIONNELLEMENT DENONCE PAR LA GAUCHE

Pour le résumer en une phrase : « L'économique l'emporte sur le politique » et il s'incarne depuis les années 80 dans les politiques mises alors en œuvre par Donald Reagan et surtout Margaret Thatcher dont le célèbre : « There is no alternative » est devenu emblématique du caractère « *totalisant et unique des schémas de pensée néolibérale* ».

Selon Ignacio Romanet, *« les autres concepts-clés de la pensée unique sont connus : le marché, idole dont « la main corrige les aspérités et les dysfonctionnements du capitalisme », et tout particulièrement les marchés financiers, dont « les signaux orientent et déterminent le mouvement général de l'économie » ; la concurrence et la compétitivité, qui « stimulent et dynamisent les entreprises, les amenant à une permanente et bénéfique modernisation » ; le libre-échange sans rivages, « facteur de développement ininterrompu du commerce, et donc des sociétés » ; la mondialisation, aussi bien de la production manufacturière que des flux financiers ; la division internationale du travail, qui « modère les revendications syndicales et abaisse les coûts salariaux » ; la monnaie forte, « facteur de stabilisation » ; la déréglementation ; la privatisation ; la libéralisation, etc. Toujours « moins d'Etat », un arbitrage constant en faveur des revenus du capital au détriment de ceux du travail. Et une indifférence à l'égard du coût écologique.*

La répétition constante, dans tous les médias, de ce catéchisme par presque tous les hommes politiques, de droite comme de gauche, lui confère une telle force d'intimidation qu'elle étouffe toute tentative de réflexion libre, et rend fort difficile la résistance contre ce nouvel obscurantisme. »

Ou encore :

« Un peu partout, des facultés de sciences économiques, des journalistes, des essayistes, des hommes politiques enfin, reprennent les principaux commandements de ces nouvelles tables de la loi et, par le relais des grands médias de masse, les répètent à satiété. Sachant pertinemment que, dans nos sociétés médiatiques, répétition vaut démonstration. »

Et il faudrait ajouter les orientations politiques internationales imposées par Washington et reprises par Bruxelles. Cette pensée serait relayée en France par le MEDEF, diffusée par les médias et les grandes institutions internationales comme le FMI ou l'OMC, acceptée comme évangile par les hommes politiques de droite comme de gauche. De plus la prépondérance de

la langue anglaise ou plutôt « américaine » tendrait à imposer une vision univoque du monde[15].

LA PENSEE UNIQUE SOCIAL-DEMOCRATE VUE PAR LA DROITE

Pour elle, l'ennemi c'est « l'État providence », cette entité supérieure qui veut tout diriger et décide, à la place des citoyens, de ce qui est bon pour eux. Donc, en Europe comme en France, il faut moins de règles, il faut assouplir le fonctionnement du marché, libérer les entrepreneurs des carcans qui les paralysent. La « libre concurrence », préconisée par les traités européens, étant une bonne chose en elle-même, il faut alors en tirer les conséquences et éradiquer des institutions européennes toutes les directives centralisatrices, planificatrices et dirigistes.

La droite dénonce également « la dictature intellectuelle » héritée de Mai 68 qui a figé un « politiquement correct » de gauche : l'égalitarisme, l'assistanat, l'acceptation de l'immigration, l'inefficacité du système éducatif[16], la déliquescence de la famille, le dérèglement des mœurs.

Cette pensée serait diffusée par les partis de gauche, les centrales syndicales, les associations et la plupart des médias.

Il faut y ajouter l'ENA, *« berceau du dirigisme étatique »*, accusée de jacobinisme, d'élitisme et d'être saint simonienne, ainsi que les instituts de sondages qui orientent les journalistes vers les sujets « *qui intéressent les sondés* », ce qui fait que les lecteurs et les téléspectateurs tournent en rond dans leur petit cercle de préoccupations et ne sont plus incités vers la curiosité, l'originalité, la découverte de la différence « *moteur de la compétitivité et de la réussite individuelle source du bien collectif ».*

---

[15] Dans son livre *« Sortir de l'hypnose numérique »,* Roland Reuss dénonce ce recours à la langue anglaise ; il est cité par Jean-Claude Guillebaud dans une chronique intitulée « mystifiés par les mots » : *« Parmi les ruses sémantiques de la domination, l'auteur cite une stratégie dont nous sommes quotidiennement les témoins : l'usage de l'anglais à des fins de camouflage idéologique ; on emploiera le mot « advertising » pour atténuer la violence et souvent la bêtise du matraquage publicitaire. On parlera de « marketing » plutôt que de marchandisation etc. Dans tous les cas, il s'agit d'endormir cette vertu vitale entre toutes : la faculté de juger ».*

[16] La réforme de 1959 n'a jamais été réellement acceptée par une certaine droite.

CRITIQUES

Comme le dit Fitoussi : « *Il n'y a de pensée que dans la clarté, dans celle des idées, comme dans celle des convictions. Il faut que celles-ci soient fortes pour qu'un véritable débat intellectuel puisse avoir lieu. Afficher comme seul credo son mépris pour « la pensée unique », vocable péjoratif par excellence, constitue un alibi commode pour éviter le débat d'idées* ».
Derrière ce refus des deux parties de discuter les arguments de l'autre, n'y a-t-il pas dans le fond la crainte de chacun de dévoiler que, dans le fond, ils sont en accord sur le système et que leur différend ne porte pas sur sa remise en cause mais sur la manière de le rendre applicable, de l'adapter, voir de le corriger, mais uniquement « à la marge ». Et dans ce sens il y a consensus ; et Alain Minc l'a exprimé ainsi et ose même affirmer : « *Le capitalisme ne peut s'effondrer, c'est l'état naturel de la société. La démocratie n'est pas l'état naturel de la société. Le marché oui*. » (Cambio 16 Madrid 5/12/1994)

Notons également que ce terme *« la pensée unique* » est aussi rentré dans la rhétorique des groupes aux idées extrêmes : certains construisent même une véritable théorie à propos d'un hypothétique complot politico-médiatique destiné à les faire taire.
Mais les idées les plus simplistes sont aussi, et on peut le regretter, celles qui ont le plus d'impact sur une certaine frange de notre société ; les dernières consultations électorales ne font que confirmer cette évidence.

LA FINANCE AU CŒUR DU « SYSTEME »

Certains groupes de pensée, peu connus du grand public parce que peu relayés par les médias, proposent de changer le système. Mais comment repenser la politique monétaire et commerciale internationale ?
Le problème avec le F.M.I. ne tient pas seulement aux mesures concrètes préconisées mais aussi à la philosophie sous-jacente. Cette institution était censée, après le krach boursier de 1929, aider à contenir les débordements d'une pensée débridée favorable au marché. Or, en 1975, le F.M.I. s'est lui même transformé en un des plus grands hérauts de l'économie de marché. Presque tous ceux qui travaillent en son sein étaient et continuent à être fermement convaincus qu'il suffit de mettre en place des conditions de marché favorables pour stimuler les économies nationales, indépendamment des cultures locales, de la situation économique ou des structures des états. Ils continuent à faire preuve, sur le plan macroéconomique aussi, d'un aveuglement certain. Du moment que les pouvoirs publics restent en retrait, la main

invisible du marché ferait son travail, répète-t-on comme un mantra ; l'O.M.C.[17] ne fait que suivre et préconise au sein de la mondialisation, la déréglementation et la liberté. La liberté pour le plus fort d'imposer sa loi.

La dérèglementation a permis à une nouvelle forme de capitalisme de se développer : le capitalisme financier. Avec la mondialisation, les sociétés d'investissements et les fameux fonds de pensions américains s'investissent dans le monde entier et en particulier en France où le président du MEDEF disait il y a peu : *« Il faut rendre attractive notre économie pour attirer les investissements étrangers. »* Cela serait un bien pour notre économie si ces investissements avaient pour but le développement de notre appareil de production. Mais ce n'est pas toujours le cas, avec une nouvelle pratique venue des Etats Unis d'Amérique. Le LBO ou « *leverage buy-out »* ; en français A.E.L. ou « *achat à effet de levier »*. Pratique qui n'est surveillée par la Banque de France que depuis 2009 et dont elle dit : « Dans tous les cas, l'importance du service de la dette risque de limiter pendant plusieurs années les possibilités d'investissement de l'entreprise réduisant sa capacité à faire face aux adaptations et à développer son potentiel de production »[18].

CONCLUSIONS

Ce qui unit la majeure partie de la « classe dominante », qui se partage le pouvoir politique par voie démocratique, c'est donc la pensée néolibérale, avec la mondialisation, avec la loi du marché présentée comme inéluctable ; de fait, les puissances financières imposent leur loi aux états et il faudrait accepter cette nouvelle vision du monde.

---

[17] Il faut aller sur le site de l'Organisation Mondiale du Commerce et consulter la rubrique **« Ce que nous pensons ».**

[18] **Pour schématiser :** Cette pratique consiste à constituer une holding pour racheter une entreprise jugée rentable en empruntant la plus grande partie du capital et en investissant peu de fonds propres. Ensuite si tout se passe bien ,pour le fond d'investissement et pour rembourser le capital emprunté, il faut diminuer au maximum les investissements, réaliser les avoirs, diminuer les charges de fonctionnement puis quand la dette est remboursée on augmente plus ou moins artificiellement la valeur en bourse de la société en augmentant les dividendes versés aux actionnaires et alors il ne reste plus qu'à vendre et à encaisser les plus values, généralement supérieures à 20% l'an puisque l'on revend une société dont on a payé, à l'achat, qu'une petite partie sur ses fonds propres. Même si cette pratique, d'après certains, n'est que marginale, elle contamine tout notre système économique. Car si les termes de la répartition des bénéfices entre actionnaires et salariés s'est inversée, c'est pour qu'il ne soit pas rentable de faire une LBO. Pour cela il faut maintenir à une côte élevée les actions en privilégiant la distribution de dividendes.

Cette vision rassemble tous ceux qui en sont les bénéficiaires, ceux qui s'en accommodent, et ceux qui s'y résignent faute d'alternative qui leur paraisse crédible. Parmi eux figurent ceux qui espèrent corriger les effets les plus néfastes sur la condition sociale des plus défavorisés, sur les conditions de travail et l'emploi, sur l'environnement, par des mesures fiscales supposées permettre une redistribution, le maintien d'un service public et d'une protection sociale garantissant un minimum à tous ; quand d'autres défendent l'idée que ce sont les obstacles à la concurrence, la réglementation, le coût de la protection sociale, le fonctionnement de l'état avec tous ses fonctionnaires, qui entravent la production de richesse et provoquent en retour le chômage et la pauvreté… Ce qui permet une alternance démocratique dans le personnel effectivement au pouvoir.

Plus rares, et plus inaudibles, sont les penseurs et mouvements qui en France, en Europe ou ailleurs envisagent la possibilité d'un système global, quand bien même serait-il d'économie capitaliste, mais avec une finalité de bien commun et de justice sociale, rompant avec la logique purement financière unanimement dénoncée depuis la crise de 2008, mais pas ou peu combattue réellement, avec une logique de croissance qui conduit à la surpopulation et à la surexploitation des ressources naturelles de la Planète ; avec une logique d'accroissement des écarts entre population riche et population pauvre ou précarisée. Plus personne ne conteste le fait que 1% de la population mondiale possède 50% de la richesse de la planète et que 10% possède 90% de cette même richesse. Les « altermondialistes », les « indignés », les « Cyriza grec » ou « Podemos espagnol », font partie de ces mouvements, pas vraiment des partis, qui refusent les postulats de la pensée unique.

Mais la fracture socio-économique pousse aussi les exclus et victimes du système vers des attitudes de révolte ou de désespoir qui peuvent être exploitées par des idéologies radicales et obscurantistes se présentant comme « hors système ». Désigner des coupables parmi les semblables : l'étranger ; l'immigré est un coupable idéal. Se laisser entraîner dans la délinquance, la violence, le terrorisme. Ou plus simplement sombrer dans l'indifférence et l'incrédulité qui conduisent à ne plus participer à la vie démocratique, comme en témoigne le taux d'abstention aux élections locales ou européennes.

Enfin, notons que les bases économiques même de cette pensée unique, bases qui nous sont présentées comme vérité, sont contestées par un certain nombre d'économistes comme Steve Keen, économiste australien mondialement réputé, qui vient de publier *« L'imposture économique".* Mais comme l'a dit Rudyard Kipling *"Ceci est une autre histoire".*

Chapitre 8
GRANDES FIGURES DE LA REPUBLIQUE

Tout au long de notre histoire, des femmes et des hommes ont contribué - parfois au risque et au prix de leur vie – à édifier la République, à lutter pour la défense de ses valeurs. Quatre d'entre eux viennent de recevoir l'hommage et les honneurs de la nation. Plus modestement, ce livret évoquera l'oeuvre (très contestée) de Jules Ferry, le destin courageux et tragique de Jean Zay et les combats inlassables de Germaine Tillon . Justice sera rendue à Lamartine dont la notoriété littéraire a éclipsé un engagement politique au service du rassemblement des hommes.

A- JULES FERRY EVOQUE PAR MONA OZOUF

Alain BANDIERA

Légende et vérité(s)

Le livre que Mona Ozouf consacre à Jules Ferry plaide contre toute forme de manichéisme ; si Jules Ferry fut homme de bien, c'est d'abord pour avoir réussi à triompher de toutes ses contradictions au nom d'un idéal républicain puisé dans les Lumières, et nourri de son admiration pour Condorcet qui a inspiré, en particulier, sa réforme scolaire.

Ces contradictions lui ont valu beaucoup d'ennemis ; Mona Ozouf montre que l'adversité à laquelle se heurte Jules Ferry se nourrit d'un certain nombre de paradoxes, comme en témoigne d'abord le sous-titre de son ouvrage, *« la liberté et la tradition ».* C'est ainsi qu'on apprend que ce farouche défenseur de l'école laïque éprouvait un respect profond de la tradition chrétienne, un attachement quasi viscéral à ses cérémonials, à ses fêtes rituelles célébrées par les familles, ou les communautés villageoises. Partisan – et artisan – de l'unité nationale, il souhaitait également conserver l'hétérogénéité de la nation, sauvegarder les particularités régionales, estimant que la variété humaine était à l'image de la variété géographique des territoires. Cette même idée nourrira sa politique coloniale dont il souhaitait qu'elle respectât aussi les originalités des peuples, des terres et des usages : on n'est pas agriculteur, disait-il, sur la terre algérienne comme on l'est dans les montagnes des Vosges. Que penserait-il de la réforme territoriale et du gigantisme qui caractérise ses nouveaux découpages ? Bien qu'attaché à la démocratie et à la

liberté, il n'oubliait pas que c'est un plébiscite – donc un suffrage démocratique - qui avait remis Napoléon III au pouvoir.

C'est pourquoi, à l'image précisément du personnage qui en est le sujet, le livre de Mona Ozouf est un livre complexe qui nous livre des analyses très subtiles du personnage et de son œuvre.

Outre que Jules Ferry s'affirme disciple de Condorcet, héritier des Lumières, il est incontestable que son œuvre s'inscrit dans la problématique de notre cercle ; il doit être classé parmi ces grands hommes qui ont forgé la République et qui ont fait la France, même si son œuvre politique a été considérée comme un échec. C'était en tout cas un de ses objectifs profonds : refaire la France, refaire la République après les trois grandes défaites qu'elle avait subies et dont elle demeurait terrassée ; l'instauration de la terreur en 1793 qui accouchera d'un empereur, ce dernier portant de rudes coups aux conquêtes révolutionnaires ; l'échec de la 2ème République après les émeutes de 1848 ; enfin, la guerre de 1870 qui infligera à la France une défaite terrible, doublée d'une humiliation effroyable.

Mona Ozouf montre que la notoriété même de Jules Ferry – outre les malentendus qu'elle entretient – a considérablement réduit la portée de son œuvre qui dépasse largement la réforme de l'école ; elle salue une œuvre immense, partiellement tombée dans l'oubli.

- *« Toutes nos libertés publiques, devenues invisibles par leur évidence même, ont été acquises au long des six petites années où Jules Ferry a... détenu le pouvoir ».*

- *« Il est à l'initiative de plusieurs lois républicaines fondamentales : l'élection des maires au suffrage universel, la loi sur la liberté de la presse, celle sur la liberté syndicale. Nous bénéficions encore aujourd'hui de ce socle de libertés publiques. »* Ce qui fait dire à Mona Ozouf, dans un entretien donné au magazine de la Ligue de l'Enseignement *« Les idées en mouvement* », que Jules Ferry a *« fait la France d'aujourd'hui ».*

C'est son œuvre scolaire qu'on retient d'abord. La conception de l'école, telle que Jules Ferry a voulu l'instituer, témoigne aussi d'une volonté de rassemblement qui en fait un précurseur de la mixité scolaire, et en conséquence de l'égalité entre les hommes et les femmes. Afin de soustraire les filles à l'hégémonie de l'église, il veut réunir les garçons et les filles sous la bannière de l'école laïque, gratuite et obligatoire.

Pourtant, loin de faire l'unanimité, cette œuvre de rassemblement et d'union engendre des conflits internes avec ses adversaires politiques, et surtout avec le clergé farouchement opposé à l'œuvre scolaire de Jules Ferry. Il suscite des hostilités tenaces. Dès le début de son œuvre, Mona Ozouf déclare qu'il a été *« le personnage le plus haï de notre vie politique ; celui qui, disait-on, avait affamé Paris pendant le siège, chassé Dieu des écoles publiques, précipité le pays dans l'aventure coloniale, bientôt soupçonné d'intelligence avec l'ennemi... ».*

Le livre de Mona Ozouf sort des sentiers battus de la biographie, il évite l'anecdote, il ne sacrifie pas au pittoresque. Qu'on ne s'attende pas à trouver une biographie à la mode, un « biopic » comme on dit aujourd'hui. Une seule référence est faite à la vie privée intime : Blandine Ollivier, « l'amour de sa vie », morte en 1862 à l'âge de 25 ans. L'auteur s'autorise à évoquer cet amour parce que la fidélité aux morts fait partie de ce que Jules Ferry appelle « le sacré familial » qui doit se substituer au « sacré religieux ». L'athéisme de Jules Ferry n'exclut pas cette dimension spirituelle qui s'inscrit encore dans sa personnalité paradoxale.

Comme bien des grands hommes, Jules Ferry est victime de sa propre imagerie, des méprises et des clichés ; ainsi l'atteste peut-être le monument qui lui est dédié, édifié en 1896 dans sa ville natale de Saint-Dié : *« Dressée sur son socle, l'austère silhouette du législateur domine une République patriote munie de son drapeau, conduisant conjointement un enfant annamite et un écolier français à la lumière du savoir ».*

Après l'opposition qu'il rencontre au début de son ministère, après avoir été l'objet de diabolisations féroces, Jules Ferry va bénéficier d'une embellie, d'un « œcuménisme réparateur » incarné - presque pétrifié, c'est le cas de le dire - dans la statue de Saint Dié. Considéré par beaucoup comme un bienfaiteur, il finira pourtant sa vie dans la disgrâce la plus totale, en grande partie à cause de sa politique coloniale.

A l'encontre de cette polémique, Mona Ozouf se livre à une entreprise véritable de réhabilitation, réhabilitation qui passe par l'humanisation de Jules Ferry. L'ouvrage a le mérite d'adoucir sa légende ; par la peinture de sa personnalité, elle rend à son œuvre la dimension de l'humanité, voire de la tendresse. Ce qui caractérise l'homme politique qui arrive aux affaires en 1879, c'est un attachement – charnel tout autant qu'historique – à la France, et que Mona Ozouf évoque avec des accents lyriques qui ne caractérisent pas habituellement les ouvrages historiques : *« La correspondance de Jules Ferry*

dit souvent la ferveur des départs dans l'air léger du matin, mais aussi la soumission ascétique à l'averse et à la canicule, aux surprises de la route. Il y a là tout un apprentissage de la nécessité... Il connaît les pays faciles, amicaux au flâneur, les terroirs rudes qui imposent l'effort, les paysages qui manifestent plus de bonne volonté que de charme, comme son pays natal, la « Lorraine pluvieuse, mélancolique et navrée ».

Cette réhabilitation consiste enfin à lever les méprises et les malentendus dont il fut victime, en particulier dans deux domaines très controversés, sa conception du rôle des femmes et sa politique coloniale.

C'est ainsi qu'il fut injustement accusé de misogynie alors qu'il agit en faveur d'une forme d'émancipation des femmes et qu'il s'attache à promouvoir sans relâche l'égalité d'éducation entre filles et garçons ». Mais, simultanément, il célèbre et défend les vertus domestiques des femmes, indispensables au bon fonctionnement même de la république ; il loue leur rôle irremplaçable dans la cohésion et l'harmonie de la famille ; il leur reconnaît en quelque sorte une fonction pacifique. Mais parce qu'il conserve le goût - également jugé archaïque - « du foyer », Ferry est également accusé d'être le défenseur de la domination masculine.

« Bon lecteur de Comte (et de Condorcet) il croyait à l'utilité de l'éducation des filles, source d'unité dans la famille, et bien au-delà, si on songe que des femmes éclairées peuvent devenir les apôtres de la société nouvelle ». Jules ferry étant un farouche partisan de l'éducation des filles, il veut les arracher à l'enseignement des congréganistes qui en avaient jusque là la responsabilité.

C'est pourquoi, encore plus que les garçons, les filles ont besoin de la laïcité ; mais il faudra du temps pour créer un personnel féminin laïque. L'école doit leur permettre de devenir les dignes compagnes des Républicains ; il rappelle l'importance du savoir dont elles doivent être, au même titre que les garçons, gratifiées. Tout cela procède d'une estime profonde et quasiment mystique qu'il voue aux femmes : *« Qu'il y ait une vocation particulière des femmes, c'est ce dont Ferry ne doute jamais. Il croit à une nature qui porte la femme à la vie domestique, à la protection et à l'éducation des enfants. Et même des maris. Il devait décrire la jeune fille qu'il souhaitait épouser comme « la compagne » de son esprit, la « lumière » de sa conscience : autrement dit une égale dans l'ordre de l'intelligence, mais une supérieure dans l'ordre moral... Ferry prête à la femme les précieuses qualités du sentiment et n'est pas enclin pour autant à lui chicaner l'égalité de la raison ».*

Mais c'est dans le domaine de sa politique coloniale qu'il fut le plus fermement contesté, et qu'il le demeure encore dans l'esprit de ses adversaires de toute conviction politique. Il faut admettre que son discours du 28 juillet 1885 apparaît aujourd'hui insupportable, compte-tenu du combat mené depuis contre le mépris et contre les préjugés qui alimentent toutes les xénophobies : *« Messieurs, il y a un ordre d'idées que je dois aborder (...) : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. (...) Messieurs, il faut parler plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. (...) Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. (...) Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents, et certainement quand les soldats et les explorateurs espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation. »*

Nous touchons là ce que Jean-Marie Domenach analyse comme étant *« le retour du tragique »* : l'œuvre coloniale de Jules Ferry lui vaut un procès d'intentions et souffre d'une méprise dont sa notoriété même ne l'a pas absous. Ce qui lui vaut, de la part des gauches françaises – dont l'une de ses voix, Jacques Juillard - l'accusation de *« colonialiste au sens plein du terme »*. Mona Ozouf s'applique à rectifier l'accusation imméritée : *« Colonisateur, assurément. Mais colonialiste, non, si l'épithète comporte la touche d'infamie qui la colore de nos jours ».*

Pour Jules Ferry en effet l'entreprise coloniale s'inscrit dans la lignée des Lumières et elle doit apporter la civilisation, le progrès aux populations misérables. La notion de *« race supérieure »* - qui choque tant aujourd'hui dans son discours de juillet - ne doit pas s'entendre comme l'exercice d'un droit, d'une autorité, et de quelque forme de violence qui soit ; elle implique selon lui un devoir proprement « humanitaire » qui consistera à diffuser les bienfaits de la civilisation et de l'enseignement auprès de ceux qui en étaient privés. Il définit en réalité *« une mission civilisatrice donnée par la Providence aux nations européennes, qui ne conquièrent ni pour le plaisir, ni pour exploiter les faibles, mais pour le progrès de la justice et des lumières ».*

« Convaincu que la bourgeoisie républicaine devait, pour avoir joui des privilèges de la culture et de l'éducation, acquitter sa dette envers les déshérités de la démocratie française, il pensait qu'elle devait aussi l'acquitter envers les

populations barbares. Leur offrir à elles aussi, la chance et les bienfaits du maître d'école républicain, voilà bien ce que devait favoriser l'éveil des consciences, la formation des individus autonomes et venir à bout de cette « barbarie » qu'est à ses yeux l'ignorance ».

C'est la « perspective éducatrice », la volonté « civilisatrice » -notions qui n'en finissent pas d'alimenter les polémiques – qui ont cependant guidé Jules Ferry dans cette entreprise.

Ces conceptions lui vaudront des accusations de naïveté, la presse coloniale algérienne le désignant comme *« le gâteux du Sénat ».* Sans doute y avait-il dans ses conceptions et leur mise en œuvre une part d'utopie *: « Là est la gloire, là aussi la limite de l'homme. La gloire ? La volonté de travailler à l'harmonie sociale par la diffusion des Lumières. La limite ? L'assurance que celle-ci suffira à éradiquer la misère... Quand il rencontre le malheur social, il se satisfait d'en confier la guérison à l'extension du savoir dans un avenir éclairé... »*

Pourtant, en dépit de l'adversité suscitée par son œuvre, Jules Ferry réussit à fonder, en terre algérienne, de nombreux établissements scolaires, à tous les niveaux d'enseignement.

A l'encontre de ses intentions humanistes, les préoccupations économiques, les avidités suscitées par de nouvelles sources de profits, appuyées par les violences militaires, ont instauré la barbarie de l'oppression et du mépris, et des situations d'inégalités catastrophiques, sources de fractures entre les colons et les indigènes, dont l'histoire a toujours du mal à se remettre.

« Dans le rapport qu'il rédige sur l'Algérie, Jules Ferry dénonce les injustices dont sont victimes les musulmans, et s'attire la haine des colons français ».

A la question *« qu'est-ce que la France ? »,* une petite Algérienne sans doute bien endoctrinée répond *« C'est ma mère » ; « ma marâtre, plutôt, pense Jules Ferry ».*

En réalité, Jules Ferry rêvait d'une colonisation qui aurait respecté l'identité indigène, pas seulement l'identité philosophique, mais également l'identité géographique et l'identité économique : on peut substituer au terme « d'identité », particulièrement contesté de nos jours, le terme plus objectif de spécificité, s'appliquant à toutes les singularités humaines. C'est dans cet esprit, rappelons-le, qu'il déclare « *qu'on ne gère pas les forêts de Kabylie comme on gère les forêts vosgiennes* ».

Les objectifs de Jules Ferry ont été trahis ; au lieu de l'entreprise civilisatrice dont il rêvait, c'est un nouvel esclavage qu'on a instauré. Ces dérives qui lui échappent ont donné raison à Clémenceau, un de ses plus farouches adversaires, et qui ne lui ménagera pas ses critiques : *« Mais n'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation. Ne parlons pas de droit, de devoir. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. »*

L'échec de sa politique coloniale, le désastre de la bataille de Lang Son au Tonkin contribueront très largement à la disgrâce de Jules Ferry. *« Le mouvement de l'histoire, selon lui, rendait l'expansion coloniale nécessaire. Mise en œuvre par la France de Michelet, émancipatrice, la colonisation devait cependant faire surgir des nations sœurs, non des nations esclaves, et des hommes libres. C'est dire que le statut colonial était condamné à mourir de sa réussite même ».*

L'entreprise coloniale est sans doute l'équivoque la plus cruelle et la plus sévèrement jugée de toute l'œuvre de Jules Ferry, et elle lui valut de solides inimitiés. Elle ajoute au discrédit engendré par les paradoxes déjà dénoncés. On juge par exemple son goût du passé incompatible avec une action véritablement réformatrice, voire révolutionnaire ; selon l'historienne, il ne s'agit en aucun cas d'un archaïsme, mais bien plutôt d'une fidélité à l'héritage qui le plonge dans un dilemme considéré comme une contradiction : *« Ferry est donc l'homme des attaches et des liens, chez qui règne la conviction d'appartenir à plus ancien que soi. Impossible de trancher la touffe de racines du passé et de s'affranchir des souvenirs ; il est, dès sa prime jeunesse, un homme de la mémoire et de la dette.* Dilemme qui n'entravera ni sa volonté de réformes, ni sa foi dans le progrès : *« la note mélancolique, écrit-il, nous demeure la plus chère, nous croyons aux larmes et nous les aimons ».*

Jules Ferry se méfie pourtant des emportements et des violences révolutionnaires : dès le premier jour de l'insurrection de la Commune de Paris, adversaire résolu des Fédérés, il fuit la ville. Il réprouve tout autant les dérives de la Révolution de 1789 qui s'est dénaturée dans les violences de 1793. Pour toutes ces raisons, on l'accusera souvent de n'être qu'un modéré. De même, malgré un goût très profond pour la ruralité, l'hétérogénéité d'un pays et de sa population, il rêve de fonder l'unité républicaine et de faire de ces paysans des Français, se révélant avant l'heure adversaire des régionalismes dissidents.

Que reste-t-il alors d'une œuvre si contestée ? Son plus grand legs demeure incontestablement dans sa foi en l'éducation, dans la fondation de cette école publique et laïque et dans la responsabilité morale dont il investit l'instituteur. Loin d'être le pourfendeur de la religion, le goût et le respect d'une tradition catholique qui caractérise le peuple français l'incitent à prôner une « laïcité pacifiée », la « prudence dans l'approche des questions morales », invitant le maître à respecter les convictions religieuses des personnes ». Bien que partisan du Concordat, il reste un farouche adversaire des curés dont il ne cessera de combattre le pouvoir, l'obstruction à toute forme d'émancipation, en particulier dans le domaine de l'éducation féminine. C'est pourquoi, il restera la référence privilégiée de Jean Jaurès.

C'est sans doute à cause de ces contradictions que bien des études sur l'homme s'achèvent par le constat d'un triple échec :

- Un échec gouvernemental : les revers de son œuvre coloniale, le désastre de Lang Son en particulier, entraîneront la chute de son gouvernement.
- Un échec politique puisqu'il ne parvient pas à « refaire » la République, même s'il en pose les jalons.
- Un échec personnel, le plus cruel et – selon Mona Ozouf – le plus injuste ; illustrant une fois de plus la tragédie d'un destin, Jules Ferry paiera aussi le prix de son intégrité, et de ses intransigeances, refusant les postures de séduction propres à certains hommes politiques, « *Ennemi de toute démagogie, peu doué pour attirer les sympathies, il sera la cible d'une campagne de haines inouïes.* »

C'est pourquoi l'auteur nous incite à rendre à cet homme – dont elle proclame l'honnêteté véritable - « ce devoir de mémoire » qu'il préconisait ; à lui conserver une admiration et une reconnaissance que ses contemporains ne lui ont pas toujours accordées : *« la mélancolie accompagne comme une basse continue les dernières années de Ferry. Ce n'est pas seulement la tristesse de qui n'est pas parvenu à se faire aimer. C'est un constat et une prophétie : la certitude que les revers du parti républicain, pour le présent comme pour le futur, sont l'œuvre des chimères que nourrit inlassablement l'esprit républicain ».* La lecture de ce livre, qui est à préconiser vivement, en éclairera la belle conclusion un peu énigmatique. Alliant la ferveur de l'apologie à la rigueur de la lucidité historique, l'entreprise de réhabilitation menée par Mona Ozouf risque bien d'être une vraie réussite ; elle restaure tout le mérite dû au héros de son livre, rendu tout entier à sa seule humanité.

B- JEAN ZAY

Alain BANDIERA

Les trois étapes de l'hommage rendu à Jean Zay, le 24 janvier, ont figuré, pour les hommes d'aujourd'hui, et la postérité, l'itinéraire passionné et douloureux de cette grande figure de la liberté : de la carrière de Cusset où on tenta de l'anéantir, jusqu'à la mairie de Clermont où eut lieu son procès inique, en passant par la maison d'arrêt de Riom où il fut incarcéré, les trois stations qui dessinent un chemin de croix… farouchement laïque.

La presse locale a donné le détail des cérémonies d'hommage : nous retiendrons qu'il était, parmi tous ses engagements, un ardent défenseur de l'école publique que les forces obscures n'ont jamais cessé de vouloir détruire, et à laquelle nous sommes plus que jamais attachés.
Le parcours de Jean Zay dépasse très largement la dimension d'un destin individuel : il est chargé de toute l'histoire des idées qu'il n'a cessé de combattre. Les complices du fascisme, les partisans de la collaboration, les adversaires du Front Populaire, ceux qui refusaient « l'école sans dieu », choisissent Jean Zay comme bouc émissaire de leur haine et lui infligent persécutions, tortures, simulacres de procès, jusqu'à l'infâme exécution. Une telle obstination dans la violence, un tel programme de destruction d'un homme, montrent le visage d'une droite réactionnaire qui n'a pas baissé la garde.

De tous les hommages qui l'ont célébré, le plus émouvant, celui qui nous rend le héros éternellement proche et humain, c'est la lecture que fait Marcel Col de la dernière lettre écrite à Madeleine, l'épouse de Jean Zay : il n'y est question que de bonheur, de joie, d'espoir et de courage. Ces convictions-là le dessinent tout entier. A l'heure où la barbarie reprend les armes, le destin de Jean Zay, ses engagements et ses combats résonnent comme des leçons autant que des avertissements. Son nom commence par la lettre Z, rendue célèbre à l'occasion d'un autre assassinat : c'est la première lettre d'un mot grec qui signifie « Il est vivant ».

C- NE PAS OUBLIER ALPHONSE DE LAMARTINE (1790-1869)

François ROBERT

De Lamartine, l'histoire a longtemps retenu qu'il fut un grand poète, auteur entre autres d'un « poème dramatique », joué en 1850 :

« *Par quel organe à part, par quels faisceaux de nerfs,*
La nature les fit semblables et divers ?
D'où vient entre leur sort la distance si grande :
Pourquoi l'un obéit, pourquoi l'autre commande ? »

Mais le temps, et surtout le style désuet, ont en trop grande partie effacé Lamartine de la mémoire collective. Pourtant, tout autant qu'un immense poète et un prosateur prolifique, il fut un homme politique visionnaire dont les engagements favorisèrent *« tout ce qui peut rapprocher les hommes »*. On a retenu (même les adolescents contemporains) le fameux *« Tout dise : Ils ont aimé »*, mais celui qui soutient V. Schoelcher contre le ministre des colonies Arago pour la suppression de l'esclavage a aussi été un défenseur de la paix et de l'Europe :

« Chacun est du climat de son intelligence :
Je suis concitoyen de toute âme qui pense
La vérité, c'est mon pays. »
« Roule libre (il s'agit du Rhin) et grossis tes ondes printanières
Pour écumer d'ivresse autour de tes roseaux :
Et que les sept couleurs qui teignent nos bannières
Arc-en-ciel de la paix, serpentent dans tes eaux ! »

(Marseillaise de la paix – 1841)

Il s'est battu en faveur du développement des chemins de fer sous l'autorité de l'état pour garantir l'accès au plus grand nombre, même dans les zones à faible densité de population, et pour l'abaissement des tarifs douaniers. Il a soutenu le projet de création des caisses d'épargne avec octroi d'une prime pour les déposants pauvres, prôné l'allégement des impôts indirects et encouragé des enquêtes permanentes sur les maladies industrielles. Il s'intéresse également à l'adoption des enfants orphelins, trop souvent victimes d'institutions débordées. A propos de la révolte des canuts (1831), il a

conclu : *« il n'y avait là que faim et soif, et injustice au fond des rapports de l'ouvrier et du fabricant ».*

Au moment où la question des allocations chômage est en discussion, souvenons-nous de ses déclarations au Conseil Général de la Saône et Loire en septembre 1842 sur le principe d'un « salaire momentané à côté d'une cessation de travail » ! Pour lui, l'état doit tendre la main entre l'égoïsme de la propriété et les souffrances du prolétaire. Un enseignement gratuit et généralisé peut seul donner à chacun les moyens de son épanouissement ; la séparation de l'église et de l'état (« *car sous un gouvernement universel et libre, un culte ne peut être exclusif et privilégié* »), la liberté de la presse, aident à affranchir les esprits.

Parmi les grands auteurs du XIX^{e} siècle, tout le monde sait se référer aux déclarations de Victor Hugo contre la peine de mort mais, en 1830, Lamartine avait composé une ode :

«… C'est ici qu'un grand peuple, au jour de la justice,
Dans la balance humaine, au lieu d'un vil supplice,
Jette sa magnanimité. » .:

Enfermé sans doute dans un vocabulaire du XVIII^{e} siècle, il en lu aussi les philosophes… Ses vers ne sont pas aussi poussiéreux qu'on le croit (sa prose encore moins) - Brassens a bien choisi d'en chanter quelques uns (Pensée des morts) - et si leur forme est de son temps, leur contenu reste souvent du nôtre ! N'oublions pas non plus son attitude courageuse en 1848 pour rassembler les Français de toutes convictions autour du drapeau tricolore « qui a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie ! »

Quelques repères :

- Œuvres poétiques complètes –La Pléiade 1965
- Mémoires politiques – Hachette 1859
- « Lamartine, homme social « Paul Bert –Jouve 1925
- « Lamartine » Gérard Unger – Flammarion 1998

Et, si l'on s'intéresse aux questions du Moyen-Orient, « Voyage en Orient », Lamartine – éditions Arléa 2008

D- GERMAINE TILLION (1907/2008)

FIGURE EMBLEMATIQUE DE NOTRE SIECLE

Notes prises lors de la conférence de *Claudine LAUBY*

Claudine LAUBY
Professeur d'histoire et de géographie,
Agrégée de géographie,
Membre du cercle Pierre Mendès France,
Secrétaire de l'association « Germaine Tillion, mémoires d'Allègre ».

La vie et l'engagement de Germaine TILLION forcent le respect de ses contemporains et lui ont valu récemment les honneurs de la République.
Elle naît le 30 mai 1907 à Allègre où son père, Lucien, juge de paix depuis 1903, règle les conflits de voisinage.
En septembre 1914, elle est pensionnaire au lycée Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand. C'est dans la commune de St Mandé, dans la banlieue de Paris, que Germaine obtient son bac en 1925 ; elle y résidera jusqu'à sa mort en 2008.

Elle manifeste très tôt un goût – presque boulimique – pour les études et la compréhension du monde. On dira d'elle aussi qu'elle était une « boulimique de la mémoire ».
Elle entreprend des études supérieures : à l'École du Louvre (en archéologie, préhistoire et histoire de l'art) ; en Sorbonne et à l'École Pratique des Hautes Études (notamment études celtiques et épigraphie sémitique) ; à l'Institut des langues orientales, au Collège de France et à l'Institut d'Ethnologie, où elle suit les cours de Marcel Mauss.[19] Durant cette période, elle aide sa mère à l'édition des Guides bleus.

Puis, elle engage une thèse de doctorat sur les populations berbères d'Afrique du Nord, ce qui l'amène à travailler au Musée de l'Homme et à faire plusieurs séjours en Algérie.

Cette femme hors du commun - cette gaulliste de gauche à qui le courage n'a jamais manqué - s'est engagée toute sa longue vie, pendant près de 100 ans, la vieillesse n'amputant pas sa volonté de défendre les valeurs de liber-

[19] considéré comme le père de l'anthropologie française.

té, d'égalité et de fraternité. A la fois ethnologue, intellectuelle et humaniste, Germaine Tillion a fait de la lutte contre la cruauté humaine sa raison de vivre, comme le prouvent les cinq grandes batailles dans lesquelles elle s'est engagée et où elle a affirmé et mis en œuvre sa volonté de résistance.

1. RESISTANTE au nazisme

A 33 ans, elle est une des pionnières de l'action de résistance, dès le 16 juin 1940, à la suite du discours de Pétain. Elle fonde l'un des premiers réseaux de Résistance, dénommé « le Musée de l'Homme ». Elle s'occupe plus particulièrement du renseignement et des évasions. Elle tisse des relations pour créer un mouvement de base, regroupant toutes les bonnes volontés qui souhaitent s'engager.
En 1941 le réseau est décapité.
Elle est arrêtée le 13 /08/42, un vendredi, dénoncée par l'abbé Alesch.
Elle est incarcérée à Fresnes jusqu'au 21/10/43 ; elle subit des interrogatoires mais n'a jamais été à proprement parler torturée.

2. RESISTANTE à l'écrasement pendant la déportation

Déportée à Ravensbrück de novembre 43 à avril 45, elle sera une Résistante ethnologue pendant 18 mois, refusant l'anéantissement. On lui confisque ses biens, et en particulier son sac vert en jute contenant sa thèse qu'elle ne reverra plus. Elle est marquée du triangle rouge des politiques et des deux lettres NN. Germaine Tillion puisera sa force dans sa volonté d'action car dit-elle, « si la crainte paralyse, la menace stimule » !
Enquêter, transmettre, témoigner : trois activités qui nourrissent sa résistance et lui permettent de « tenir ».

Elle adopte une attitude carrément didactique en analysant le fonctionnement du camp et ses buts : « je cherche donc je vis », cette devise la définit totalement.
Elle utilise son savoir-faire d'ethnologue, en particulier les méthodes d'investigations. Elle enquête pour savoir comment fonctionne le camp ; elle s'interroge sur les finalités du système concentrationnaire ; elle réfléchit à cette perversité morbide et tente de la dominer en l'étudiant et en le faisant savoir à ses codétenues.
Elle veut comprendre (trait de caractère permanent même dans les conditions les plus effroyables) ce monstrueux système d'esclavage et d'anéantissement des femmes.

Elle reconstitue la mécanique économique du camp. Elle est la seule rescapée à avoir étudié cet aspect de la vie du camp. Elle enquête à ses risques et périls : les femmes sont louées aux industriels allemands 4 à 7 marks par jour, elle calcule ce qu'elles rapportent financièrement aux directeurs du camp, aux autorités nazies ; elle dénonce l'absurdité du système qui fait des économies sur la nourriture des détenues et les fait travailler jusqu'à la mort.

Elle adopte aussi une attitude véritablement pédagogique puisqu'elle transmet les résultats de sa réflexion à ses sœurs d'infortune pour les faire tenir dans l'enfer quotidien. Elle les mobilise, leur parle. Elle fait des « conférences » aux détenues pour leur permettre de comprendre et de tenir à leur tour dans cet enfer.

Elle veut aussi témoigner de façon irréfutable pour celles qui n'ont pas survécu ; elle a vu le four crématoire, la 1ère chambre à gaz à partir de 44 en bois, puis en dur en 45.
Elle a l'audace et la force d'inverser la situation : elle se fait surveillante ; de victime soumise elle devient active, observatrice ; elle « chasse », comme elle le dit, des informations, elle collecte des faits, de chassée elle devient chasseresse pour comprendre et témoigner… et ce en dépit de l'épuisement physique, de la faim chronique. En dépit enfin de la souffrance et du traumatisme personnel lorsqu'elle apprend le gazage de sa mère, déportée dans le même camp.

Elle résume en trois points le programme des SS

Châtier l'ennemi,

Lui faire maximiser la production

L'éliminer

C'est-à-dire : punir et produire.

Elle démontre l'importance économique du camp pour l'Allemagne hitlérienne, et en particulier pour Himmler, cette « juteuse affaire » qu'est l'exploitation d'une société d'esclaves.

Ce programme se caractérise aussi par une autre composante : le sadisme des SS : produire, punir, jouir // production, répression, délectation.

Germaine Tillion fait preuve d'un trait de caractère remarquable : l'humour ; l'humour noir bien sûr, qui éclate dans une œuvre déconcertante, voire improbable dans un tel milieu : elle crée une opérette pour ridiculiser

les SS et le Reich, « Le Verfügbar aux enfers », dans laquelle elle se moque des bourreaux en trois actes : l'humour contre l'horreur. Le « Verfügbar ? » c'est celui qui est disponible pour tous usages.

Elle lit le texte au camp, elle permet aux prisonnières de prendre de la distance par rapport aux horreurs vécues ; ainsi ces dernières ne s'identifient plus à des victimes. Geneviève Tillion a atteint son but : permettre à ses camarades de détention de retrouver leur force.

Cet opéra bouffe fut joué pour la première fois en 2007, au théâtre du Châtelet.

3. RESISTANTE à l'injustice et au mensonge : elle s'érige en témoin actif défendant vérité et justice

Elle est présente aux débats du procès de Pétain. Elle se rend à Hambourg où a lieu le procès des bourreaux de Ravensbrück en 1946-47 : 11 des accusés sur 15 furent condamnés à mort. Dans la lignée des analyses d'Hanna Arendt et de Sam Braun, elle qualifie ces tortionnaires « d'hommes ordinaires » dont les exactions sont d'autant plus insupportables. En 1951, elle fait partie de la Commission Internationale contre le système concentrationnaire, où qu'il sévisse, de la Sibérie à l'Afrique, de l'Espagne et de la Grèce des colonels à l'Amérique.

En 1954, elle se rend aux Etats Unis pour recueillir les documents et les archives relatifs au camp de Ravensbrück.

Elle lutte enfin contre les campagnes négationnistes de 1978 de Louis Darquier et de Faurisson.

4. RESISTANTE à l'engrenage de la violence, elle apporte son soutien aux Algériens

L'Algérie est sa seconde patrie. Comme ethnologue, elle passe une partie de sa vie auprès des Berbères Chaouis, dont elle apprend la langue, dans le massif de l'Aurès.

C'est une population pauvre qui vit dans « une urgence poignante de subsistance » et en marge du système colonial. Elle les aborde en se mêlant à eux autour d'une tasse de café, avec un interprète et fait appel à des vieux conteurs réputés auxquels elle laisse le rôle de questionneurs ; elle est à l'écoute. L'apprivoisement est réciproque. Elle constate « qu'ils ne sont ni bornés, ni voleurs et pas plus farouches que leurs contemporains d'Ardèche ou du Lubé-

ron ». Geneviève Tillon affirme « qu'il existe dans toutes les cultures une lumière interne qu'il faut avant tout percevoir : la lampe secrète de mes amis aurésiens s'appelle l'honneur ».

Elle prend une part active à la guerre D'Algérie où elle est tout à la fois observatrice, négociatrice et créatrice.
Depuis les événements de 1954, la violence se déchaîne en Algérie avec les bombardements au napalm dans l'Aurès.
Elle fait un constat catastrophique du niveau de vie des populations, de leur misère.

Elle décide de lutter contre « la clochardisation » des Algériens et pour cela de créer, dès Octobre 1955, des centres sociaux qui ont trois fonctions majeures : assurer l'éducation, la santé et la formation professionnelle. L'objectif est de créer des élites afin d'éclairer et de faire évoluer le peuple.

En 1957, alors que la guerre s'intensifie, le pouvoir d'Alger fait arrêter 16 personnes des centres sociaux, ce qui provoque une vive émotion.

Médiatrice pendant la guerre d'Algérie, Geneviève Tillion est effarée autant par les attentats du FLN que par les actes de torture de l'armée française ainsi que par le maintien de l'usage de la guillotine dans les prisons.
C'est la même indignation que partagent Germaine Tillion et Albert Camus devant l'escalade de la terreur aveugle qui submerge ce pays, qui est « leur » pays. Ils tentent de briser l'enchaînement insurrection/ répression et de lutter contre le terrorisme et la torture.

Assumant le rôle de négociatrice, elle tente une trêve civile, chère également à Camus ; elle rencontre les responsables du FLN dont elle obtient l'engagement qu'ils cesseront les attentats. Elle se rend à Paris où elle dénonce la situation en Algérie et la spirale terrorisme-torture-guillotine.

Ses démarches sont suivies de 8 jours d'accalmie en juillet du 4 au 12. D'où l'inquiétude des Français d'Algérie qui soupçonnent des pourparlers entre Paris et le FLN et craignent un danger de paix qui n'irait pas sans de gros sacrifices. Mais les incohérences de la politique font que les exécutions capitales programmées en juin sont réalisées, et les bombes qui s'étaient tues – conformément aux engagements obtenus par Germaine Tillion - secouent à nouveau Alger. En 1960, écrit-elle, « tout musulman était suspect, et tout Français fréquentant des musulmans l'était également ».

Elle organise l'enseignement auprès des internés.

La lutte contre les centres sociaux s'intensifie avec le développement de l'OAS de Salan et avant le cessez le feu, en Mars 1962, avec l'assassinat collectif de 6 responsables. Ces opérations révèlent la haine qui anime ceux qui veulent garder l'Algérie Française.

L'Algérie indépendante de Boumediene s'apparente au stalinisme, selon Germaine Tillion, avec deux variantes : africaine et musulmane. Elle en conclut que ce n'est pas la misère qui provoque le fanatisme mais plutôt le fanatisme qui provoque la misère, celle-ci pouvant soutenir le fanatisme ; et quand il n'y a plus d'autres ressources, on se tourne vers Dieu. C'est ainsi qu'elle débusque les origines de l'intégrisme.

5. RESISTANTE à l'oppression qui pèse sur les femmes

Geneviève Tillion prend leur défense et reste une militante vigilante jusqu'à la fin de sa vie.

En 1971, elle publie son travail sur les conditions de vie des femmes autour de la Méditerranée et milite pour l'émancipation de la femme, ce qui lui vaut l'opposition d'intellectuels musulmans.

En 1975, elle retourne à l'École Pratique des Hautes Études, créée en 1868 et qu'elle avait déjà fréquentée en 1925-26 : L'EPHE devient l'EHESS, École des Hautes Études des Sciences Sociales.

Elle effectue de nombreuses nouvelles missions au Maghreb et au Moyen-Orient (24 ou 25 missions au total)...

En 1979, elle milite contre l'excision.

En 2004, elle lance, avec d'autres intellectuels français, un appel contre la torture en Irak.

Germaine Tillion, se disait "patriote française mais, plus encore, patriote de la justice et de la vérité". Elle considérait que la connaissance vraie des peuples suppose toujours "un regard amical". Ainsi a-t-on dit qu'elle vécut "une manière ethnologique d'être au monde".

Dans une interview au Nouvel Observateur, en 2007, elle fait cette déclaration qui pourrait bien caractériser l'engagement de toute sa vie :

« *Au terme de mon parcours je me rends compte combien l'homme est fragile et malléable. Rien n'est jamais acquis. Notre devoir de vigilance doit être ab-*

solu. Le mal peut revenir à tout moment, il couve partout et nous devons agir au moment où il est encore temps d'empêcher le pire. »

Ses propos rejoignent les avertissements d'Alain Resnais, à la fin de « Nuit Et Brouillard » : « la guerre s'est assoupie un œil toujours ouvert ». Comme lui, et tant d'autres, Germaine Tillion est de ceux qui sollicitent et entretiennent notre vigilance.

Références bibliographiques :

« Le témoignage est un combat », par Jean Lacouture (Le seuil, octobre 2000)

UNE CONCLUSION

Pierre MIELE

Ici et là, des individus de religions, de cultures, de langues,… différentes cohabitent harmonieusement ; l'histoire met en évidence des situations géo-politiques mouvantes où religion, culture, langue,… servent tantôt à unir, tantôt à diviser. Comme prétexte, comme moyen. Il semble donc qu'il y ait des facteurs plus déterminants.

Valeurs et intérêts

La sociologie des organisations classe les facteurs d'union ou de division en deux catégories ; les valeurs (culturelles) et les intérêts (ou valeurs économiques, ou pouvoirs, ou capacités de domination et d'appropriation des ressources). Les valeurs sont des principes philosophiques, moraux, en partie utopiques, censés guider les comportements tant individuels que collectifs, et les décisions d'organisation de la société. Dans la réalité matérielle, les intérêts sont le plus souvent les moteurs de l'action concrète, les fruits obtenus ou attendus de l'action individuelle ou collective.

On peut s'exprimer également en termes d'intérêt général, pour les valeurs culturelles, et d'intérêt particulier pour les valeurs économiques.

Les hommes et les groupes obéissent à des valeurs et à des intérêts. Un groupe peut être uni par des valeurs partagées et divisé en sous-groupes par des intérêts divergents, et inversement être uni par un intérêt commun (réel ou supposé) sans adhérer aux mêmes valeurs.

Certaines valeurs peuvent être compatibles entre elles et « faire système » ; d'autres sont incompatibles et sont donc la source d'antagonismes partiels ou totaux.

On trouvera ce point de vue exposé clairement par exemple dans : *« La négociation des valeurs » Olgierd Kuty, 1998 (Professeur de Sociologie des organisations à l'Université de Liège)*

Machiavel a été un des premiers théoriciens de la logique des intérêts : celle où les comportements humains sont des moyens que l'on a médités pour atteindre ses objectifs dans une situation donnée; des comportements adaptés parce que calculés. Machiavel tire tout un enseignement pratique de cette intuition que nécessité fait loi, dont la nécessité de la ruse, le rôle de la

force et de l'immoralité. Ces idées ont été reprises sous des formulations diverses et, deux siècles plus tard seront au fondement de la sociologie. *L'intérêt serait lié à la survie ; les valeurs s'en distinguent par l'adhésion sans nécessité, sans calcul, indépendante des circonstances, nommée aussi « conscience collective ». Les intérêts agissent par pouvoir, force, moyens de coercition ; les valeurs agissent d'autorité.*

Les valeurs de notre République nous unissent, elles sont défendues unanimement ou presque ; mais pas toujours avec la même signification ni pour les mêmes raisons qui, elles, peuvent nous diviser. L'événement du 11 janvier 2015 illustre ce phénomène ; moment d'émotion largement partagée (et cependant pas totalement), mouvement d'indignation qui allait durer le temps que dure une émotion. On se divise même sur l'interprétation à en donner ! L' « esprit du 11 janvier » n'était-il pas qu'une invention médiatique ?

Liberté, égalité, fraternité, laïcité : non seulement ces valeurs font l'objet d'interprétations différentes, mais d'autres valeurs sont véhiculées dans la société (école comprise, évidemment) : compétitivité, consumérisme, individualisme, enrichissement et propriété, … ce sont les intérêts ou valeurs « vraies » ou « dures » de la vie, opposées aux valeurs « douces» ou « molles » prônées par les fils et filles des Lumières, accusés parfois d'être de doux rêveurs.

Bref, l'intérêt économique, source du pouvoir, n'est-il pas aujourd'hui, comme sans doute dans toute l'Histoire, sous des formes qui ont varié, à la source des antagonismes entre les peuples, des guerres et des partages territoriaux ; et au sein d'un même peuple, entre les catégories sociales en lien avec les conditions de vie et de dignité qui leur sont faites. Ces antagonismes engendrent des alliances entre Etats ou entre individus d'une même catégorie alliés plus que réunis pour un intérêt commun à défendre. Rassembler n'est pas forcément unir…

Et pour conclure, que peut l'école en la matière ?

Dans notre République, l'école est réellement un facteur et un instrument d'union,

- lieu de brassage et instrument d'intégration des individus de catégories, groupes « culturels » et origines diverses, dans le respect de différences ;

- lieu de l'instruction de l'individu considéré comme *sujet rationnel de droit*, instruction qui l'élève et le libère ; le savoir et le jugement lui permettant de résister aux croyances et aux pouvoirs ;

- lieu de diffusion des valeurs humanistes de la République, et en cela de formation du citoyen.

C'est bien le projet que Condorcet assignait à l' « instruction publique », pour tous et gratuite, dès 1791, dans un contexte où un pouvoir avait régné au bénéfice de la caste aristocratique, avec comme instrument la religion catholique. Avec Condorcet, les philosophes des Lumières proposaient un ensemble de valeurs, un projet de civilisation, un idéal humain et politique dont toutes les sociétés devraient essayer de s'approcher, un horizon collectif universel.

Ce projet a connu bien des revers dramatiques, engendré bien des désillusions. Mais il a inspiré le monde démocratique au sein duquel il reste un combat d'actualité lorsque, après quelques siècles, la démocratie a permis que le pouvoir soit devenu pouvoir économique, capitalisme financier mondialisé.

Mais l'école est bien démunie face aux influences contraires et aux facteurs de division en vigueur dans cet environnement :

- elle ne peut s'opposer aux valeurs matérielles dominantes, promues hors de l'école, notamment celle de l'individualisme qui délégitime l'autorité, toutes les autorités institutionnelles ; valeurs auxquelles elle est également sommée de préparer la jeunesse dans un esprit de compétition et de luttes de pouvoir.

- elle ne détermine pas l'usage que les individus feront de ce qu'elle leur a appris (ce qui serait contraire à leur liberté) ; elle n'est pas responsable du terrorisme à support religieux et de ses soutiens ; elle n'est pas non plus responsable du banditisme criminel ou mafieux et de la délinquance financière, tout aussi contraires aux valeurs humanistes.

Pour exercer sa mission des origines, l'école doit faire face à des difficultés croissantes liées à la diversité croissante des publics, tant par leurs origines et conditions de vie que par leurs perspectives réelles d'avenir ; elle doit faire face aux attentes et critiques, nécessairement contradictoires, dont elle fait l'objet de manière récurrente. Mais elle demeure un lieu où sont encore possibles le rassemblement des hommes et l'apprentissage de la fraternité.

Remerciements

Le Cercle Condorcet du Puy-de-Dôme remercie vivement :

- Le Conseil général du Puy-de-Dôme,
- La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme,

pour les aides qui lui ont permis l'édition de ce livret qui réunit les apports de différents membres du Cercle.

Le président remercie chaleureusement :

- **les membres du Cercle** pour leur participation assidue à la réflexion commune :

Michel AMREIN ; Alain BANDIERA ; Annie BERNARD ; Jacques BERNARD ; Pierre BERNARD ; Guy BRUNET ; Guy CAGNIANT ; Gérard CHANEL ; Roland FERRANDON ; Odile GENEVRIER ; Ismael MACNA ; Pierre MIELE, Gérard MILLET ; Patrick POCHET ; François ROBERT ; Alain ROUME ; Huguette RUBIO ; J.René TOURNADRE et Jean EHRARD, membre honoraire, président fondateur du Cercle CONDORCET.

- Alain Bandiera, Gérard Chanel, Roland Ferrandon, Pierre Miele, Huguette Rubio, membres du comité de lecture qui se sont chargés de la correction détaillée du livret.

Publications du Cercle Condorcet du Puy-de-Dôme

Hors série	1992	République et démocratie aujourd'hui Commémoration de la proclamation de la République (1792)
Cahier n° 1	1994	Bicentenaire de la mort de Condorcet Condorcet, l'école et la nation – Conférence-débat de Catherine Kintzler
Cahier n° 2	1995	Sport et société
Cahier n° 3	1996	Femme et citoyenneté
Cahier n° 4	1998	Le service public
Cahier n° 5	2000	La région Auvergne existe-t-elle ?
Cahier n° 6	2002	Le patrimoine en question : « Sur les sédiments du passé, la culture en devenir »
Cahier n° 7	2004	Territoires et citoyenneté : « Les enjeux des dé-centralisations »
Cahier n° 8	2005	Comment maîtriser le pouvoir de l'image ?
Cahier n° 9	2006	Les valeurs de la République face aux questions du communautarisme
Cahier n° 10	2007	Judiciarisation de la société : néfaste ou salutaire ?
Cahier n° 11	2008	L'enseignement du Français en question(s)
Cahier n° 12	2009	Que reste-t-il des Lumières ?
Cahier n° 13	2010	La réforme des collectivités territoriales
Cahier n° 14	2012	La reconnaissance de l'autre : une clef pour vivre ensemble ?
Cahier n°15	2013	Informer et/ou manipuler ?

Disponibles en ligne sur le site : http://condorcetclermont.fr/